



RAPPORT ANNUEL et COMPTES

2016



Principaux indicateurs financiers

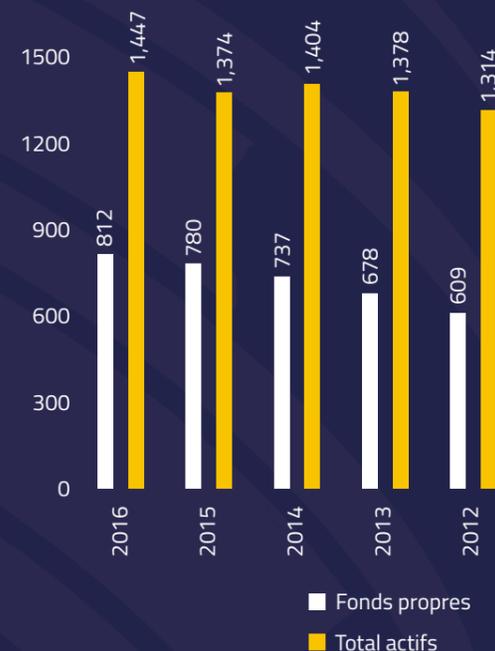
En milliers \$EU	2016	2015	2014	2013	2012
Résultats					
Primes souscrites	642 024	689 291	717 525	670 458	647 980
Primes conservées	556 995	593 473	624 387	569 140	586 443
Primes acquises (nettes)	567 532	590 820	614 445	556 062	559 582
Bénéfice net	100 202	103 645	118 504	84,801	92 646
Situation financière					
Fonds propres	812 311	780 071	736 925	677 538	608 613
Actif total	1 447 299	1 374 464	1 403 266	1 377 831	1 314 306

TABLE DES MATIERES

Résultats 2012 - 2016
(en millions \$EU)



Situation financière 2012 - 2016
(en millions \$EU)



Notations

A.M. Best **A**

Standard & Poor's **A-**

A.M. Best
(Excellent/Perspectives stables)

S&P
(Solide /Perspectives stables)

Dividende proposé par action

6\$EU

Société Africaine de Réassurance
Rapport Annuel et
Comptes au
31 DECEMBRE 2016

**SOCIETE AFRICAINE DE REASSURANCE
ASSEMBLEE GENERALE
39ème REUNION ORDINAIRE ANNUELLE
ABIDJAN, COTE D'IVOIRE, 20 JUIN 2017**

Honorables Délégués à L'Assemblée Générale de la
Société Africaine de Réassurance

Conformément aux dispositions de l'Accord portant création de la Société Africaine de Réassurance, notamment en ses articles 14 et 37, et en application de l'article 8 du Règlement Général de la Société, j'ai l'honneur de vous soumettre, au nom du Conseil d'administration, le Rapport annuel et les états financiers vérifiés de la Société pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2016.

Veillez agréer, Honorables Délégués, l'assurance de ma très haute considération.



HASSAN BOUBRIK

Président du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

**M. Hassan BOUBRIK**
Président**Nationalité :**
Marocain**Circonscription :**
Maroc : Etat et compagnies**Le mandat en cours s'achève en :**
Juin 2017

M. Boubrik est actuellement le Président de l'Autorité de Contrôle des Assurances et de la Prévoyance Sociale (ACAPS), Royaume du Maroc.

Il est titulaire de diplômes d'études supérieures dans les domaines des Finances et de l'Actuariat. Il est chargé de la supervision du secteur des assurances.

Il a été Directeur Général d'un grand groupe financier au Maroc et a siégé dans de nombreux conseils d'administration.

**M. Woldemichael ZERU**

Vice-Président et membre du Comité de Gestion des Risques et de la Gouvernance Informatique

Nationalité :
Erythréen**Circonscription :**
Afrique de l'Est, Afrique australe et Soudan**Le mandat en cours s'achève en :**
Juin 2017

M. Zeru est actuellement Directeur Général de la National Insurance Corporation d'Erythrée et Directeur Général de la New Sudan Insurance Company du Soudan du Sud. Il a 44 ans d'expérience dans le secteur des assurances.

M. Zeru est titulaire d'un Bachelor Degree in Business Administration and Finance et est expert en assurances (ACII, Londres).

Il a été Vice-Président du Conseil d'administration d'Africa Re pendant 4 ans (2001-2005) et a siégé au Conseil d'administration de Zep Re jusqu'en mai 2016.

**Dr. Mohamed Ahmed MAAIT**

Administrateur et Président du Comité d'Audit et des Finances

Nationalité :
Egyptien**Circonscription :**
Egypte : Etat et compagnies**Le mandat en cours s'achève en :**
Juin 2018

Il est actuellement Vice-Ministre des Finances en charge du Trésor public.

Il est titulaire d'une licence en assurance et en mathématiques, d'un M.Phil en assurance, et d'un Masters et d'un PhD en actuariat. M. Mohamed Ahmed MAAIT est professeur invité dans plusieurs universités en Egypte. Il est également Président du GAD (Egypte), membre de plusieurs commissions gouvernementales, et membre des conseils d'administration de nombreuses sociétés en Egypte.

**M. Frédéric FLEJOU**

Administrateur et membre du Comité d'Audit et des Finances

Nationalité :
Français**Circonscription :**
AXA**Le mandat en cours s'achève en :**
Juin 2018

Il est actuellement Directeur à AXA, chargé du développement de nouveaux marchés, Région de la Méditerranée et de l'Amérique latine.

Il a étudié à l'École centrale de Paris, à l'Institut des actuaires français et au DESCF ; il est titulaire de diplômes d'ingénieur, d'actuaire et de comptable.

**M. Béné Boèvi LAWSON**

Administrateur et membre du Comité des Ressources Humaines et de la Rémunération

Nationalité :
Togolais**Circonscription :**
Etats et compagnies de l'Afrique occidentale et centrale francophone**Le mandat en cours s'achève en :**
Juin 2018

Il est titulaire d'un diplôme post-universitaire en assurances délivré par l'Ecole Nationale des Assurances de Paris et d'une maîtrise en droit délivrée par l'Université de Rouen (France).

Il a été Directeur du Bureau Régional d'Africa Re à Abidjan et Directeur Général du Groupe NSIA (Côte d'Ivoire). Il a été également membre du Comité exécutif de l'Organisation des Assurances Africaines et du Bureau Exécutif de la Fédération des compagnies de droit national africaines (FANAF).

**M. Kamel MARAMI**

Administrateur

Nationalité :
Algérien**Circonscription :**
Algérie (Etat et 4 compagnies)**Le mandat en cours s'achève en :**
Juin 2018

M. Marami est actuellement Directeur des Assurances et également, membre de la Commission de Supervision des Assurances, au Ministère des Finances de l'Algérie.

Il est un assureur agréé et est titulaire de diplômes dans les domaines de l'économie et des finances. Il est titulaire, également, d'un diplôme de 3ème cycle Spécialisé en Assurances.



M. Karanja KABAGE

Administrateur et Président du Comité des Ressources Humaines et de la Rémunération

Nationalité :
Kenyan

Circonscription :
Afrique de l'Ouest anglophone (Compagnies et 4 Etats) et Afrique de l'Est et australe (compagnies)

Le mandat en cours s'achève en :
Juin 2017

M. Kabage est actuellement Président du Groupe Pacific Insurance Brokers (EA) Ltd and First Reinsurance Brokers Ltd.

Il est titulaire d'une licence et d'un Masters en gestion des entreprises et en droit ; il est actuellement doctorant en droit.

M. Kabage a été Président de la Federation of Kenya Employers (le patronat kenyan), de Kenya Business Council et de Kenya Private Sector Alliance.



M. Jean CLOUTIER

Administrateur et Président du Comité de Gestion des Risques et de la Gouvernance Informatique

Nationalité :
Canadien

Administrateur représentant :
FAIRFAX

Le mandat en cours s'achève en :
Juin 2018

Il est actuellement président de Fairfax International, membre du Comité exécutif de Fairfax Financial Holdings Limited et vice-président des Opérations internationales.

Il est titulaire d'une licence en sciences actuarielles délivrée par le Laval University de Quebec City.

Il est membre du Canadian Institute of Actuaries (FCIA), du Casualty Actuarial Society (FCAS), du Singapore Actuarial Society et du Society of Actuaries of Thailand.



M. Samuel MIVEDOR

Administrateur et membre du Comité d'Audit et des Finances

Nationalité :
Togolais

Administrateur représentant :
Banque africaine de développement (BAD)

Le mandat en cours s'achève en :
Juin 2018

Il est chef de la Division à la BAD chargé de la Tunisie et de la Côte-d'Ivoire.

Il a étudié à l'Institut national de génie civil de Lyon (France) d'où il est sorti nanti d'un diplôme d'ingénieur en génie mécanique et est titulaire d'un MBA délivré par le State University of New York à Buffalo, Buffalo NY.

Il a siégé au conseil d'administration de plusieurs institutions telles que PTA Bank, Shelter Afrique, Pan-African Infrastructure Development Fund, etc



M. Almehti Altahir AGNAIA

Administrateur et membre du Comité des Ressources Humaines et de la Rémunération

Nationalité :
Libyen

Circonscription :
LLibye, Mauritanie et Tunisie: Etats et compagnies

Le mandat en cours s'achève en :
Juin 2018

Il est actuellement professeur à la faculté des sciences économiques de l'Université de Tripoli et président du conseil d'administration de Libya Insurance Company.

Il est titulaire d'une licence, d'une maîtrise et d'un doctorat en gestion. Il a été ministre de la Planification et président de plusieurs conseils d'administration.



M. Mohammed KARI

Administrateur et membre du Comité de Gestion des Risques et de la Gouvernance Informatique

Nationalité :
Nigérian

Circonscription :
Nigeria: Etat et compagnies

Le mandat en cours s'achève en :
Juillet 2019

Il est actuellement Commissioner for Insurance and Chief Executive Officer (directeur général) de la National Insurance Commission (NAICOM), autorité de contrôle des assurances au Nigeria.

Il est un expert en assurance, avec 36 ans d'expérience professionnelle en assurance et en gestion dans les secteurs public et privé où il a géré certaines des plus grandes institutions de réassurance au Nigeria.

En avril 2014, il avait été désigné Directeur Général Adjoint de la NAICOM, en charge des opérations techniques, poste qu'il a occupé jusqu'au 31 juillet 2015, date à laquelle il a accédé à ses fonctions actuelles.

Administrateurs Suppléants

Mme Hayat MOUSSAFIR

M. Aguinaldo JAIME

M. Mohamed OULD NATY

M. Jérôme DROECH

M. Ashraf BADR

M. Sahnoune SOFIANE

M. Eteffa YEWONDWONSSSEN

M. Kennedy ODONDI

M. Mamadou SY

M. Oye HASSAN-ODUKALE

DIRECTION GENERALE

**M. Corneille KAREKEZI**

Directeur Général du Groupe

Après avoir siégé au Conseil d'administration d'Africa Re de 2003 à 2005, il est devenu Directeur Général Adjoint de cette même institution en juillet 2009, puis Directeur Général Adjoint/Chef des Opérations en 2010. Il accède au poste de Directeur Général du Groupe Africa Re en juillet 2011.

M. KAREKEZI a commencé sa carrière à la SOCABU, principale compagnie d'assurances du Burundi, où il a gravi les échelons jusqu'au poste de Chef du département des finances. En 1995, il est recruté par la SONARWA, principale compagnie d'assurance du Rwanda, comme chef adjoint du Département commercial et technique. A partir de 1996, il a géré avec succès toutes les directions techniques (Automobile, Incendie, Accidents & Risques divers, et Vie). Il devient Directeur Général Adjoint de la compagnie en début 2001. En février 2008, M. KAREKEZI est désigné Directeur Général de la SONARWA.

M. KAREKEZI est titulaire d'une Licence en économie (Burundi), de diplômes d'études universitaires supérieures en gestion des entreprises, d'un Master's en gestion et d'un Doctorat Honoris Causa en gestion. Il a fortement contribué au développement de l'industrie des assurances en Afrique.

Il parle couramment l'anglais, le français et le swahili.

Il est Vice-Président du Conseil d'administration d'Africa Re South Africa Ltd. (SA) ; il occupe le même poste dans le Conseil d'administration d'Africa Retakaful Corporation (Egypte). Il est également membre du Conseil d'administration de Shelter Afrique, la plus grande institution panafricaine de financement de l'habitat; il est membre du Comité exécutif de l'Organisation des Assurances Africaines (OAA).

**M. Ken AGHOGHOVIA**

Directeur Général Adjoint/Chef des Opérations

M. Ken AGHOGHOVIA a été recruté à Africa Re en 1985. Depuis, il a occupé différentes fonctions avant d'être nommé tout premier Directeur du Bureau régional de l'Afrique de l'Ouest anglophone en 2009 ; il a fortement contribué au redressement de ce centre de production et des pools Pétrolier & Energie et Aviation africains.

M. AGHOGHOVIA est titulaire du Bachelor's of Science in Insurance (Nigeria) et d'un Master's Degree in Business Administration (Nigeria). Il est membre associé de l'ACII et membre (FCII) du Chartered Insurance Institute (Royaume-Uni).

Il a été membre de diverses commissions professionnelles régionales.

M. AGHOGHOVIA est devenu Directeur Général Adjoint/Chef des opérations d'Africa Re le 1er juillet 2011.

DIRECTEURS CENTRAUX

**M. Séré Mady KABA**

Secrétaire de Société/Directeur, Gestion des Risques et Conformité

Avant d'être recruté à Africa Re en 2003, M. Séré Mady Kaba a travaillé pendant 22 ans à la Banque centrale de Guinée où il a occupé diverses fonctions dont celles de directeur de l'Audit interne et directeur des Assurances.

M. Kaba est inspecteur des services financiers, auditeur interne certifié et membre de l'Institut des auditeurs internes (IIA en anglais). Il est titulaire d'un D.E.S. en comptabilité et gestion financière (mention remarquable) délivré par l'Université de Conakry. M. Kaba a siégé au Conseil d'administration d'Africa Re entre 1995 et 1998 en sa qualité de directeur des assurances à la Banque centrale de Guinée ; il a également été

administrateur suppléant de la Société entre 2000 et 2003 et membre de la Sous-commission Comptabilité de l'Association Internationale des Contrôleurs d'Assurance –IAIS- (1999-2003). Avant d'être promu à son poste actuel, M. Kaba a occupé les fonctions de Directeur adjoint de l'Audit interne chargé des bureaux régionaux de Nairobi et de Maurice ainsi que d'ARCSA (2003-2010), puis de Directeur de l'Inspection technique et de la Gestion intégrée du risque/Responsable principal du risque (2010-2014).

M. Kaba a été désigné Secrétaire de Société/ Directeur de la Gestion des risques et de la Conformité en avril 2014.

**M. Seydou KONE**

Directeur, Finances et Comptabilité

M. Seydou Kone a été recruté en 2010 en tant que directeur des Finances et de la Comptabilité ; il totalisait alors 15 ans d'expérience pertinente dans le secteur des assurances. M. Kone a commencé sa carrière à Deloitte comme auditeur de compagnies d'assurances et de réassurance. Il a par la suite travaillé à NSIA Assurance où il a occupé diverses fonctions dont celles de directeur de l'Audit interne. En tant que directeur de l'Audit interne de ce groupe, M. Kone était en charge de la

consolidation des comptes de son employeur.

Dans ses fonctions actuelles, M. Kone est chargé de la supervision des opérations de la Société relatives aux finances, à l'investissement et aux dividendes ; il doit également veiller à ce que les comptes du Groupe soient consolidés dans le respect des normes IFRS.

M. KONE est titulaire d'une licence en gestion et d'une maîtrise en finance et comptabilité délivrés par l'Université de Côte d'Ivoire.

**Mme Marie-Agnès SANON**

Directrice, Opérations Centrales et Risques Spéciaux

Avant d'intégrer Africa Re en 2007 au poste Souscriptrice Principale Traités et Facultatifs au Bureau Régional de Nairobi, Mme Sanon a été en poste à la Direction des Assurances du Burkina Faso à Ouagadougou de 1984 à 1988, puis à Allianz Burkina Faso de 1988 à 2000 en qualité de Chef du Département de la Réassurance, des Affaires Maritimes et des Risques d'entreprise. Elle a également travaillé à CICA-Re en tant que Souscriptrice de Traités pour l'Afrique de l'Ouest francophone.

En juillet 2010, elle a été nommée Directrice Régionale du Bureau d'Africa Re à Maurice ; le 19 décembre 2017, elle est entrée en fonctions au Siège à Lagos en qualité de Directrice des Opérations Centrales et des Risques Spéciaux.

Mme Sanon est titulaire du Diplôme d'Etudes Supérieures Spécialisées en Assurance délivré par l'Institut International des Assurances (IIA) de Yaoundé, Cameroun ; elle a également une maîtrise en économie et d'une licence en sociologie.

DIRECTEURS REGIONAUX
ET REPRESENTANT LOCAL**M. Raphael Uhunoma OBASOGIE**

Directeur, Ressources Humaines et Administration

M. Raphael Obasogie a commencé sa carrière professionnelle en 1985 à la raffinerie de Port Harcourt où il a été recruté pour un contrat à court terme après y avoir effectué son service national obligatoire.

M. OBASOGIE a été administrateur RH désigné à Elder Dempster Nigeria, chef du département des ressources humaines par intérim à Nestlé Nigeria, chargé des relations professionnelles et de la communication avec le personnel à Shell Petroleum Nigeria et responsable des Ressources Humaines à Addax Petroleum Nigeria.

M. Obasogie est titulaire d'une licence en psychologie du travail et d'un MBA. Il est membre du *Chartered Institute of Personnel Management* du Nigeria, membre associé du *Chartered Institute of Personnel Development* (Royaume-Uni), et membre du *National Labour Advisory Council* du Nigeria.

M. OBASOGIE a pris le service à Africa Re en tant que Directeur des Ressources Humaines et de l'Administration en novembre 2013.

**M. Aly Dia SEYDI**

Directeur, Technologies de l'Information et de la Communication

Depuis qu'il a été recruté en mars 2014, M. Aly D. Seydi participe à la réalisation de divers projets novateurs définis dans le plan stratégique de la Société pour la période 2014-2018.

Avant d'être recruté à Arica Re, M. SEYDI a travaillé aux Etats-Unis comme informaticien dans les services bancaires et financiers à UBS et Merrill Lynch et dans le secteur des télécommunications à (AT&T).

M. Seydi est titulaire d'un Master of Science in Engineering and Computer Science obtenu aux Etats-Unis d'Amérique. Il est informaticien certifié Lean & Six Sigma (Etats-Unis d'Amérique) et membre du Project Management Institute de New Jersey (Etats-Unis d'Amérique).

**M. David MUCHAI**

Directeur, Audit Interne

M. David Muchai a intégré la Société en octobre 2016 en qualité de Directeur de l'Audit Interne. Il était auparavant Senior Finance Manager au Département de Réassurance du groupe Aviva Plc ; il était en poste au siège de cette institution à Londres. Il a également été Comptable pour la région Europe d'ACE Life (filiale d'ACE Group) avec compétence sur le Royaume-Uni et 7 agences dans l'Union européenne. M. Muchai a occupé les fonctions d'Auditeur Principal à Ernst & Young à Londres,

où il était chargé de la gestion de patrimoine et des compagnies d'assurance (y compris la Society of Lloyds et les sociétés d'assurance captives).

M. Muchai est expert-comptable et membre de l'Institute of Certified Public Accountants of Kenya. Il est titulaire d'un Master's Degree en économie financière, obtenu à Kingston University (Royaume-Uni).

**Mme Eunice Wairimu MBOGO**

Directrice Régionale, Nairobi

Mme Eunice Mbogo a été recrutée à Africa Re en 2010 en tant que directrice du bureau régional de Nairobi. Elle a commencé sa carrière en 1989 en tant qu'assistante de marketing et comptable à ALICO Kenya Limited (aujourd'hui AIG Kenya) où elle a été promue au poste de responsable adjointe du marketing et de la formation en 1993. En 1998, Mme Mbogo a été recrutée à *British American Insurance Company Limited* (aujourd'hui BRITAM) en qualité de responsable du marketing. Elle a été promue au poste de directrice adjointe en 2000 et à celui de directeur en 2007, année

au cours de laquelle elle a été recrutée comme Directrice Générale de Kenya Re, poste qu'elle a occupé jusqu'en 2010.

Mme Mbogo est titulaire d'une licence en commerce délivrée par l'Université de Nairobi en 1998 et d'un MBA délivré par l'ESAMI en 2005. Elle est membre de l'ACII et du *Chartered Insurance Institute* de Londres et justifie d'une expérience professionnelle de plus de 28 ans.

**M. Mohamed Larbi NALI**

Directeur Régional, Casablanca

M. Mohamed Larbi NALI a rejoint Africa Re en juillet 2016 et a effectué tout son parcours professionnel dans le domaine de l'Assurance et de la Réassurance. Il débute sa carrière en 1993 en tant que Directeur du Département Vie auprès de la Société Centrale de Réassurance (SCR). Entre 1997 et 2012, il a occupé successivement plusieurs responsabilités en sa qualité de Directeur de l'Actuariat, Directeur Délégué en charge de pôle Marchés et Technique. En 2012, il est nommé Directeur Général de la Société Centrale de Réassurance (SCR).

Il est fondateur de l'Association Marocaine des Actuaire et en a été le président entre 2010 et 2013. Il a été également Président du Centre Africain pour le Risque Catastrophique (ACCR), Vice-Président de l'Organisation Africaine des Assurances (AIO) et Vice-Président de la Fédération des Assurances Arabes (GAIF).

Il est titulaire d'un Diplôme d'études supérieures en sciences mathématiques obtenu à l'Université catholique de Louvain en Belgique et également d'une Maîtrise en Sciences Actuarielles de l'école de Commerce de l'université catholique de Louvain Belgique.

**M. Sory DIOMANDE**

Directeur régional, Afrique de l'Ouest anglophone

M. Sory Diomande a été nommé directeur du Bureau régional d'Africa Re pour l'Afrique de l'Ouest anglophone le 1er juin 2012.

Il a commencé sa carrière à Allianz Côte-d'Ivoire en tant qu'actuaire Vie avant d'être recruté par Swiss Re en 2002 en qualité de souscripteur traités et facultatives Non-Vie à Johannesburg, à Paris et à Singapour. M. Diomande a occupé ensuite le poste de Senior Manager chargé du Japon, de l'Indonésie, de la Thaïlande, du Vietnam et du Laos à Allianz Re Asie et Pacifique avant de rejoindre Willis Re Singapour et Londres en tant

qu'analyste financier. Avant d'être recruté à Africa Re, M. Diomande était directeur général d'une captive en réassurance à Casablanca.

M. Diomande est titulaire d'un diplôme d'actuariat (Bac+5) obtenu à l'INP-HB/HEA en Côte-d'Ivoire et d'un MBA délivré par l'Instituto de Empresa (IE Business School) Madrid, Espagne. Il représente Africa Re dans diverses commissions exécutives professionnelles régionales.



M. Léonidas BARAGUNZWA

Directeur Régional, Maurice

Depuis qu'il est entré dans le secteur des assurances en 1987, M. Léonidas Baragunzwa a occupé différents postes dans diverses compagnies. Il a été souscripteur, quantificateur et responsable à la Société d'assurances du Burundi, actuaire stagiaire au département Vie et Pension à Aon Belgique, actuaire à AG Insurance (Belgique), chef actuaire et sous-directeur de la Souscription et des Risques spéciaux avant d'être promu au poste de Directeur des Opérations centrales et des Risques spéciaux à Africa Re en janvier 2014 ; le 1er janvier 2017, a été désigné Directeur Régional du Bureau de Maurice.

M. Baragunzwa est titulaire d'une maîtrise en génie civil et d'une maîtrise en sciences actuarielles obtenues en Belgique. Il est membre de l'Institut des actuaires de Belgique.



M. Omar GOUDA

Directeur Régional du Bureau du Caire et Directeur Général de la filiale Africa Retakaful

Après avoir achevé ses études universitaires en mai 1982, M. Omar Gouda a commencé sa carrière professionnelle à l'Autorité égyptienne de contrôle des assurances (EFSA). Il a occupé des postes techniques dans diverses compagnies d'assurances en Egypte et ailleurs et a été membre de nombreux comités et commissions techniques de compagnie et d'autres institutions.

Il a été responsable des affaires techniques de la plus vieille compagnie d'assurances de la région, à savoir la *National Insurance Company (NIC)* d'Egypte. M. Gouda a également été directeur général d'*AlAhlia Insurance Company* en Arabie saoudite jusqu'en 2003,

date à laquelle il a été recruté à ESIH, compagnie égyptienne, toujours en tant que directeur général.

En octobre 2003, M. Gouda a été recruté à Africa Re en qualité de représentant local au Bureau du Caire dont il est devenu le premier Directeur régional en mai 2005, après avoir contribué à la signature de l'Accord de Siège du Bureau régional du Caire avec les Autorités égyptiennes.

En 2010, après l'ouverture de la filiale Africa Retakaful Company, M. Gouda en est devenu le tout premier Directeur Général, poste qu'il cumule avec ses fonctions de Directeur du Bureau régional du Caire.



M. Olivier N'GUESSAN-AMON

Directeur Régional, Abidjan

Après 7 ans à la tête de la section de production Vie et Non-Vie de compagnies d'assurances en Côte-d'Ivoire, M. Olivier Nguessan a dirigé le bureau de SCOR pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre francophone. Il a également été directeur général de la Compagnie Nationale d'Assurances pendant 3 ans avant d'être recruté à Africa Re en 2005 en tant que souscripteur principal. Il a été directeur adjoint du Bureau régional d'Abidjan de janvier 2008 à mars 2011, date à laquelle il a été promu au poste de directeur de ce bureau régional.

M. N'GUESSAN est titulaire d'une Maîtrise en Economie d'Entreprise (Université Nationale de Côte d'Ivoire-Abidjan Cocody) et du Diplôme d'Etudes Supérieures Spécialisées en Assurance délivré par l'Institut International des Assurances (IIA) de Yaoundé, Cameroun.



M. Daryl De VOS

Directeur Général de la filiale African Reinsurance Corporation South Africa (ARCSA)

Après près de 2 décennies de carrière au cours desquelles il s'est imposé comme un acteur essentiel du secteur des assurances en Afrique du Sud, Daryl fut recruté à l'issue d'une procédure de recherche de têtes en 2003 pour faire partie de l'équipe de direction pionnière qui a transformé le bureau de représentation de la Société en Afrique du Sud en une filiale à 100%. Son recrutement s'est avéré payant dans la mesure où il a contribué de manière décisive à la rapide croissance de la Société sur le marché hautement concurrentiel de l'Afrique du Sud.

M. Daryl De Vos a commencé sa carrière à Africa Re en tant que responsable de la souscription et du marketing avant d'être promu Directeur Général délégué adjoint en

2007 et Directeur Général en 2011. Il a non seulement dirigé avec efficacité la fonction souscription et marketing, mais a aussi régulièrement participé et contribué à l'évaluation de la Société par les agences de notation et à l'élaboration de ses programmes de rétrocession.

Daryl a assumé et continue d'assumer des responsabilités dans diverses associations professionnelles telles que le *South African Insurance Association* (Association des assureurs d'Afrique du sud) dont il est membre du Conseil d'administration depuis 2013 et l'*Insurance Institute of the Cape of Good Hope* (Institut des assurances du Cap de Bonne Espérance) dont il a été le président en 2003. Il a suivi plusieurs programmes de formation professionnelle dont le programme international de formation de cadres de l'Ecole de commerce de Wits. Il siège aux Conseils d'administration du *South African Insurance Association* et de l'*Insurance Institute of South Africa* en qualité d'administrateur ne participant pas à la gestion.



M. Shimelis BELAY

Représentant Local /Consultant Bureau Local d'Addis-Abeba

M. Shimelis Belay a fait ses premiers pas dans le secteur des assurances en 1977 et a occupé diverses fonctions avant d'être promu au poste de chef du Département de la gestion du risque de la Compagnie éthiopienne des assurances (EIC). En 1994, il s'établit au Kenya où il travaille comme directeur général dans diverses compagnies de gestion du risque et d'expertise-sinistre. En 2004, il est recruté comme souscripteur principal à Africa Re où il est promu sous-directeur des opérations au Kenya avant d'être affecté en Ethiopie en 2011 comme premier représentant local au Bureau local d'Addis-Abeba.

M. Shimelis Belay est titulaire d'une licence en génie mécanique. Il est membre de l'ACII et du Chartered Insurance Institute de Londres. Il est également membre du Chartered Institute of Arbitrators du Royaume-Uni et membre associé de l'Institut des experts-sinistres d'Afrique du Sud.

M. Shimelis est représentant local et consultant d'Africa Re au bureau local d'Addis-Abeba depuis 2013.



M H BOUBRIK
Président

Déclaration du Président

J'ai le plaisir de présenter le 39^{ème} Rapport annuel du Conseil d'administration de la Société Africaine de Réassurance, y compris les états financiers pour l'exercice 2016. Le document présente également l'environnement commercial de la Société, le Rapport du Commissaire aux comptes, ainsi que les rapports sur la gestion du capital, la gouvernance d'entreprise, la gestion intégrée des risques, et les ressources humaines.

Performance de la Société

L'exercice 2016 a été difficile pour la plupart des pays africains, qui constituent le principal marché de la Société. La croissance du PIB en termes réels du continent s'est établie à 1,3%, contre une estimation de 5,2%. Cette baisse est principalement due à l'effondrement des cours des matières premières. L'industrie de l'assurance a subi l'impact de la baisse de la prime brute souscrite en dollars américains.

Les primes brutes souscrites ont chuté, passant de 689,29 millions \$EU à 642,02 millions \$EU, soit une chute de 6,86%. La Société a été négativement affectée par la dépréciation continue de la plupart des monnaies africaines dans lesquelles elle effectue ses opérations par rapport au dollar américain, monnaie de présentation de ses états financiers.

La persistance du cycle baissier reste un obstacle pour la croissance de la prime. En outre, la Société a poursuivi l'assainissement de son portefeuille par l'annulation de certaines affaires fortement déficitaires pour garantir un résultat net satisfaisant. Enfin, les changements dans l'achat de la réassurance et les rétentions plus élevées des assureurs ont également contribué à la baisse de la croissance de la prime de réassurance.

La prime brute acquise, après ajustement pour variation de la provision pour primes non acquises, s'est établie à 653,66 millions \$EU (2015: 692,18 millions \$EU), soit une baisse de 5,56% par rapport à l'exercice précédent.

Un montant total de 86,13 millions \$EU a été cédé aux récessionnaires au cours de l'exercice, contre 101,35 millions \$EU en 2015. La politique de récession de la Société est restée inchangée au cours de l'exercice. Africa Re a continué de recourir principalement à un programme en excédent de sinistres pour les risques conventionnels et à des couvertures spéciales pour les risques pétroliers et pétrochimiques majeurs. Le coût total de la récession a légèrement chuté en raison du cycle baissier du marché international.

Les sinistres bruts payés au cours de l'exercice ont enregistré une baisse de 9,37%, passant de 346,18 millions \$EU en 2015 à 313,73 millions \$EU en 2016. Toutefois, le ratio de sinistres bruts s'est détérioré, s'établissant à 52,52%, contre 48,93% au cours de l'exercice précédent. Le ratio de sinistres net a atteint 55,69% en 2016, contre 52,67% en 2015, à cause de deux sinistres importants survenus dans la région de l'Afrique de l'Ouest anglophone.

Au cours de l'exercice, les frais d'exploitation et les dépenses d'investissement ont été maintenus dans les limites des prévisions sont restées conformes, dans la mesure du possible, au volume d'affaires de la Société, aux conditions économiques et commerciales et à la stratégie et aux perspectives commerciales de la Société. Les frais de gestion se sont accrus de 3,19%, pour s'établir à 41,35 millions \$EU. Cet accroissement est imputable à l'inflation, au besoin d'assurer la compétitivité des salaires et avantages du personnel et aux investissements destinés à améliorer la plate-forme informatique de la Société. Le ratio de frais de gestion, y compris la provision pour créances douteuses, a enregistré une hausse, se situant à 7,29% (2015: 6,78%), en grande partie à cause de la réduction de la prime nette acquise qui a été négativement affectée par la forte dépréciation des principales monnaies de transaction africaines.

Le bénéfice technique de la Société a chuté de 27,82%, se situant à 56,04 millions \$EU en 2016, contre 77,64 millions \$EU l'exercice précédent. Cette baisse est due aux sinistres importants survenus dans la région de l'Afrique de l'Ouest anglophone et en Afrique du Sud, ainsi aux fortes réductions des tarifs dans toutes les branches.

Le rendement des placements a été excellent. En effet, les produits de placements et revenus d'autres sources ont connu une hausse de

72,69%, s'établissant à 46,2 millions \$EU, contre 26,75 millions \$EU en 2015. Ce bon résultat a été rendu possible par la performance des marchés des actions et des valeurs à rendement fixe.

Malgré une baisse de 3,32%, le bénéfice total net a atteint 100,2 millions \$EU. Au 31 décembre 2016, les fonds propres s'élevaient à 812,31 millions \$EU, contre 782,6 millions \$EU en 2015, ce qui représente une augmentation de 4,13%, en grande partie due au montant élevé des bénéfices non distribués de la période considérée.

Stratégie et Initiatives de la Société

Au cours de la période considérée, la Société est restée à la pointe du développement, de la transformation et du renforcement du secteur des assurances et de la réassurance en Afrique. Africa Re a activement participé à la sensibilisation sur le rôle des assurances, ainsi qu'au renforcement des capacités des acteurs de l'assurance en Afrique, en collaboration avec différents organismes régionaux et continentaux. Conformément à sa mission de promotion du développement des marchés africains des assurances et de développement économique de l'Afrique, la Société a pu, grâce à ses compétences avérées en matière de renforcement des capacités, contribuer à l'amélioration des connaissances techniques en assurance par le biais de formations, séminaires et conférences en interne, nationaux et régionaux, organisés pour les marchés d'assurance locaux. En outre, Africa Re a assuré la formation de nombreux professionnels en gestion des risques par le biais de programmes adaptés aux besoins et de détachements en interne.

Après la publication du premier ouvrage sur la législation et la réglementation de l'assurance en Afrique en mai 2015, la Société a lancé et financé une nouvelle publication appelée African Reinsurance Pulse, qui présente les acteurs et les données sur la réassurance en Afrique.

Le Fonds spécial pour les activités de responsabilité sociale d'entreprise (RSE), financé par la Société à hauteur d'un maximum de 2% de son bénéfice net annuel, a continué à promouvoir des initiatives en consultation avec les partenaires de la Société, à savoir les cédantes, les marchés d'assurance, les associations nationales d'assureurs, les instituts régionaux des assurances et les autorités de contrôle. En 2016, le Fonds spécial RSE a soutenu financièrement une campagne de sensibilisation à l'assurance au Nigeria et de nombreuses autres initiatives au Kenya et en Ethiopie. Les efforts destinés à la création d'une plate-forme en ligne pour la formation de jeunes professionnels africains des assurances ont été poursuivis. Le partenariat

établi avec le Programme Impact Insurance de l'OIT pour financer des initiatives visant à augmenter la capacité en micro-assurance en Afrique a été maintenu.

En mai 2016, au cours de la deuxième cérémonie de remise des Prix dans les Assurances en Afrique organisée à Marrakech (Maroc), des distinctions ont été remises pour le directeur général de compagnie d'assurance de l'année, la meilleure innovation de l'année et la compagnie d'assurance de l'année. Ces prix permettent de célébrer le professionnalisme, l'excellence et l'innovation chez les acteurs des assurances en Afrique.

Africa Re a continué à recevoir des distinctions décernées par les acteurs de l'industrie. En effet, la Société a été lauréate du "Best Regional Takaful Company" (meilleure compagnie Takaful régionale) et du "Best African Takaful Company of the Decade" (meilleure compagnie Takaful de la décennie en Afrique), décernés lors de l'International Takaful Summit à Londres.

En interne, un accent particulier a été mis sur le renforcement de la capacité technique en gestion intégrée des risques (GIR) pour améliorer les services et la sécurité de la Société, et faire ainsi passer son évaluation de la gestion intégrée des risques par les agences de notation de « Bonne » à « Bonne avec de fortes améliorations ». Africa Re a continué d'améliorer ses outils de tarification et de modélisation. La filiale de la Société en Afrique du Sud a poursuivi avec succès la mise en œuvre du nouveau Solvency Assessment and Management –évaluation et gestion de la solvabilité- (SAM), équivalent du Solvency II –Solvabilité II- européen.

Les capacités techniques du personnel dans le domaine des risques spéciaux tels que les risques agricoles ou les risques Pétrole & Energie ont été renforcées par le biais de détachements hors du continent dans les services de nos partenaires.

La Société a poursuivi la mise en œuvre des autres initiatives stratégiques en 2016, parmi lesquelles la mise en place d'une plate-forme informatique de très haut niveau et l'amélioration de l'expertise dans les risques spéciaux. Un nouveau système de planification des ressources en entreprise (ERP) est devenu opérationnel pour rendre plus efficaces les fonctions d'appui et de contrôle non essentielles. La centralisation des infrastructures a été réalisée avec deux centres de récupération des données en cas de catastrophe (un centre principal et un centre secondaire) installés dans deux grandes villes africaines.

Gouvernance

Le Conseil d'Administration a tenu ses quatre réunions ordinaires en 2016. Il a ainsi pu prendre des décisions importantes et donner des orientations à la Direction. En plus de son rôle traditionnel de supervision de la mise en œuvre de la stratégie et d'orientation par rapport à des questions opérationnelles vitales, le Conseil a adopté le programme de rétrocession et approuvé des projets d'investissement relatifs aux bureaux administratifs et aux prises de participation. Le Cadre GIR a été révisé et des politiques connexes ont été adoptées, à avoir les politiques de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

Le Conseil d'administration a engagé une révision exhaustive de la gouvernance d'entreprise en mettant les documents statutaires et la Charte du Conseil en conformité avec les réalités actuelles et les meilleurs pratiques dans l'industrie.

Au cours de l'exercice, le Conseil et la Direction ont géré avec succès la sortie du capital de la Société de Proparco, qui a exercé son option de vente contractuelle 5 ans après avoir réintégré l'actionariat de la Société.

Sur une note plus positive, Africa Re a célébré officiellement et avec faste son 40^{ème} Anniversaire en marge de la 38^{ème} Réunion de l'Assemblée Générale qui s'est tenue en juin 2016 à Kigali (Rwanda). Dans le cadre de cette célébration un symposium a été organisé sur un thème qui suscite la réflexion: « L'Afrique peut-elle montrer la voie au reste du monde ? » ; le symposium a connu la participation de dirigeants et de hauts cadres de l'industrie. D'autres célébrations ont eu lieu dans tous les Bureaux Régionaux de la Société sur le continent.

Gestion intégrée des risques

A.M. Best a amélioré la note de la Société, la faisant passer de A- à A avec des perspectives stables en 2016. Standard & Poor's a aussi réaffirmé la note « A- » d'Africa Re, avec des perspectives stables. La Société a ainsi franchi un nouveau cap avec cette amélioration de sa notation par A.M. Best et maintient une position concurrentielle unique sur le continent. Africa Re a pleinement conscience de l'importance de ces performances renouvelées dans un environnement volatile et en mutation rapide, et s'engage à maintenir et améliorer la sécurité financière qu'elle offre à ses clients.

Remarques finales

Bien que l'exercice 2016 ait été difficile, la Société a pu afficher un excellent bénéfice, ce qui va certainement renforcer son capital grâce aux bénéfices non distribués, après la distribution de dividendes substantiels aux actionnaires. Le Conseil d'administration et la Direction ne ménageront aucun effort pour assurer la protection et la croissance du portefeuille des affaires de la Société grâce à des services de qualité aux cédantes et à des partenariats. En dépit des difficultés auxquelles sont confrontées les économies africaines depuis le début de 2017, nous gardons espoir que l'exercice en cours sera légèrement meilleur que le précédent pour la Société en termes de croissance et de bénéfice, à moins que se produise une dépréciation supplémentaire des principales monnaies africaines. L'optimisme de la Société se justifie par la stabilité de son portefeuille dans ses principaux marchés, sa diversification géographique, ainsi que ses forces internes et compétences distinctives avérées depuis des années.

Au nom du Conseil d'Administration, je tiens à remercier tous ceux qui ont contribué à la réalisation de cette performance, notamment le personnel en poste dans les 8 centres de production de la Société, ainsi que l'équipe de direction conduite par M. Corneille KAREKEZI, pour leur dévouement et leur ardeur au travail en 2016.

Je remercie également nos cédantes, nos courtiers et nos partenaires d'affaires pour leur soutien et leur confiance réaffirmés.

Bonne lecture.

Hassan Boubrik

Président du Conseil d'administration et de l'Assemblée générale



M. Corneille KAREKEZI
Directeur général du Groupe

RAPPORT DE LA DIRECTION

I. L'ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET COMMERCIAL EN 2016

L'économie mondiale: un paysage économique en mutation

L'année 2016 n'a pas commencé sous les meilleurs auspices. Sur les places financières, les investisseurs se sont débarrassés des actifs à risque, le cours du pétrole brut a fortement chuté, descendant jusqu'à 28 \$EU le baril tandis que les investisseurs redoutaient une éventuelle dévaluation du yuan par les autorités chinoises. L'OPEP a décidé de réduire la production de pétrole à la fin de novembre pour faire remonter les cours.

A la surprise générale, les Britanniques ont voté pour la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne, poussant ainsi le Premier Ministre David Cameron à la démission. La démission de Cameron fut suivie de celle de son homologue italien Matteo Renzi en décembre, et la Banque centrale européenne (BCE) a prorogé les mesures d'allègement quantitatif jusqu'en 2017.

Les pays émergents n'ont pas été épargnés par ce tumulte politique et économique. La Présidente brésilienne, Dilma Rousseff, a été destituée et a quitté ses fonctions, ce qui a renforcé la confiance des investisseurs.

Aux Etats-Unis d'Amérique, Donald Trump a remporté l'élection présidentielle à la surprise générale, et la Réserve fédérale a relevé les taux d'intérêt en décembre.

L'économie américaine a affiché une croissance de 1,6%, taux le plus faible depuis 2011 (2015 : 2,6%). Le dollar américain a montré des signes de fléchissement après pondération selon les échanges dans les premiers mois de 2016 avant de se ressaisir pour clôturer l'année à 1,7%. Si la performance des

titres du Trésor américain a été mauvaise, d'autres obligations d'Etat ont affiché un rendement satisfaisant. Malgré les prévisions de ramollissement du marché des actions, l'élection de Donald Trump a plutôt entraîné une remontée extraordinaire des actifs à risque, la performance des marchés des pays développés ayant été particulièrement bonne. Le rendement des obligations s'est amélioré, les courbes de rendement se sont relevées, et les secteurs cycliques ont repris ; autant de signaux d'une croissance plus vigoureuse.

L'année s'est clôturée sous des auspices passables pour les places financières. Elle entrera néanmoins dans les annales comme étant l'année du Brexit, de Trump et de Renzi, en partie à cause du caractère inattendu de certains des résultats obtenus et de leurs conséquences possibles.

Sur le plan politique, notamment dans l'Union européenne, l'année 2016 a commencé comme la précédente s'est clôturée, à savoir avec la crise des réfugiés. Sur le plan économique cependant, pour la première fois depuis 2008, année où la crise financière atteignit son apogée, la croissance a été plus forte dans la zone euro qu'aux Etats-Unis, avec un chiffre de 1,7%, ce qui a poussé certains Etats membres à inviter la BCE à envisager de resserrer sa politique monétaire. En décembre, la zone euro a enregistré son taux de chômage le plus faible depuis mai 2009 (9,6% contre 10,5% en 2015).

A 1%, la croissance a été plus lente que prévu au Japon en 2016 (2015 : 1,2%). Toutefois, la demande extérieure a été vigoureuse, tirant la croissance vers la fin de l'année.

A 4,1% contre 4,2% en 2015, la croissance dans les pays émergents et en développement s'est établie à son niveau le plus faible depuis la crise de 2008/2009. En Chine, la croissance a freiné à 6,7% en 2016, reflétant essentiellement un ralentissement de la croissance de l'investissement dans un contexte marqué par un rééquilibrage économique qui se poursuit. L'Inde et les autres pays émergents d'Asie ont continué de croître à un rythme fort, certains pays devant faire face à des vents contraires déclenchés par le rééquilibrage économique en Chine.

Bien que nombre de pays d'Amérique latine aient enregistré une croissance marginale, le PIB global dans la région s'est contracté en 2016, encore qu'à un rythme moindre qu'en 2015. Cette évolution est une conséquence de la récession au Brésil et dans d'autres pays en proie à des difficultés économiques.

Les économies africaines: le potentiel de croissance de l'Afrique se dément-il ?

Le PIB des pays de l'Afrique subsaharienne s'est contracté de manière significative en 2016, s'établissant à 1,4% (2015 : 3,4%), soit son niveau le plus bas en 16 ans. Le faiblesse du cours des matières premières et la hausse des coûts d'emprunt ont réduit les prévisions de croissance au cours des derniers mois et engendré des difficultés budgétaires, en particulier dans les pays exportateurs de pétrole. Le ralentissement de la croissance et l'amenuisement

de l'appétence du risque se traduisent par la dépréciation de monnaies et la réduction des flux de capitaux pour nombre de pays en développement. Les incertitudes au sujet de la politique monétaire des pays développés, notamment les conséquences de taux d'intérêt réels négatifs, ont contribué à la volatilité de l'économie mondiale.

En conséquence, 2016 a été une des années les plus difficiles dans l'histoire récente des économies de l'Afrique subsaharienne à cause d'un environnement extérieur défavorable, en particulier pour les pays exportateurs de matières premières. Les mesures insuffisantes et lentes prises par de grands exportateurs de matières premières tels que le Nigeria ont ajouté aux difficultés économiques des pays de la région. Inversement, les pays importateurs de matières premières ont tiré parti de la chute des cours du pétrole, de l'amélioration de l'environnement commercial et de l'investissement massif dans les infrastructures. La croissance a donc été inégale dans la région, nombre de pays importateurs de pétrole affichant des résultats raisonnablement meilleurs.

Le PIB du Nigeria a décliné pour s'établir à -1,5% en 2016 dans un contexte de grave crise de devises causée par une chute brutale du cours du pétrole. L'Afrique du Sud a enregistré en 2016 son plus faible taux de croissance depuis 2009 (0,3% seulement). Les secteurs manufacturier et minier se sont détériorés au cours de l'année. L'investissement dans le secteur minier restera faible en 2017 à cause de fortes incertitudes au sujet de la législation minière dans le pays.

Les perspectives à court et moyen termes de la région demeurent encourageantes, bien que nombre de pays doivent urgemment ajuster leurs politiques pour insuffler un nouvel élan à la croissance et réaliser leur potentiel. Pour ce faire, les pays doivent ajuster leurs politiques budgétaires et, pour ceux qui ne sont pas membres d'une union monétaire, adopter des politiques de taux de change souples dans le cadre d'une politique globale. A moyen terme, des politiques orientées vers la diversification et le développement du secteur financier pourraient également contribuer à rendre les économies plus souples et à doper la croissance.

La réassurance mondiale: Un bénéfice qui reste illusoire dans un contexte de capacité sans précédent et d'augmentation du nombre de catastrophes naturelles

La demande de réassurance dans le monde est restée faible en 2016 malgré l'augmentation du nombre de sinistres catastrophiques. Au total, la demande a crû légèrement, et cette croissance s'est limitée à quelques régions et à quelques branches. On n'a pas observé de croissance significative de la demande de capacité de réassurance dans les branches traditionnelles vers la fin de l'année malgré tous les efforts du marché. Seules des branches nouvelles telles que les prêts hypothécaires et la cybercriminalité émergent en tant que source de croissance future. Des preuves supplémentaires de

l'appétit des assureurs pour la croissance tant organique qu'inorganique apparaissent sous forme d'investissement dans des technologies innovantes.

Si le déclin des taux de réassurance semble s'être ralenti, le bénéfice reste d'autant plus illusoire que l'abondance de capital de type classique et moderne ne cesse d'obérer le secteur de la réassurance, secteur où on a observé un regain d'activité des catastrophes naturelles. Le capital de réassurance classique s'est accru de 4,7% en 2016 contre 9,6% seulement pour les formes de capital nouvelles, soit le taux de croissance le plus faible de celles-ci en 5 ans.

Le secteur a enregistré une autre année décente du point de vue du ratio combiné moyen, ce dernier devant s'établir à 91% environ pour 2016 contre 88,4% en 2015. Le rendement des capitaux propres a reculé à 9,1% (2015 : 10,2%) malgré les gains latents sur les placements et les libérations de réserves de l'exercice précédent.

Les pertes catastrophiques assurées se sont élevées à 53 milliards \$EU à la fin de l'année, chiffre légèrement supérieur à la moyenne des 10 dernières années pour la 1ère fois depuis 2012. L'activité catastrophique de 2016 est également la 6ème la plus importante de ces 25 dernières années.

Les catastrophes naturelles ont été les principales causes des pertes économiques et des pertes assurées en 2016, les tremblements de terre et les inondations ayant occupé le haut du pavé, selon des rapports du secteur et les premières estimations. La part des catastrophes naturelles dans les pertes économiques dans le monde a été de 150 milliards \$EU en 2016 (2015 : 28 milliards \$EU) contre 53 milliards \$EU pour les pertes assurées. Les catastrophes anthropiques ont causé des sinistres d'un montant supplémentaire de 7 milliards \$EU pour les réassureurs, chiffre en baisse par rapport aux 9 milliards \$EU enregistrés en 2015.

Selon les analystes du secteur, les sinistres causés par les tremblements de terre mettent en évidence un certain paradoxe. En effet, on observe, d'une part, un grand déficit de protection et, d'autre part, des possibilités d'affaires pour les compagnies d'assurances et de réassurance. Des événements tels que ceux qui sont survenus au Japon, à Taiwan, en Equateur, en Italie et en Nouvelle-Zélande mettent au jour la disparité entre les pertes économiques et les pertes assurées d'une part, et le besoin d'une couverture accrue contre les risques liés aux tremblements de terre d'autre part. L'énorme déficit de protection a été mis à nu en 2016 par les tremblements de terre au Japon, événement le plus significatif de l'année dont le coût économique a été de quelque 20 milliards \$EU. Cette triste réalité a été confirmée par le tremblement de terre en Italie et les inondations en Louisiane et dans le Mississippi.

Après 9 premiers mois de relative atonie, les fusions et acquisitions sur les marchés de l'assurance et de la réassurance des risques spécialisés ont repris en toute force au dernier trimestre de l'année. Le secteur devrait se consolider davantage en 2017 si l'on s'en tient à la dynamique actuelle du marché.

Enfin, les évolutions réglementaires demeurent une question d'importance pour toutes les compagnies. En effet, nombre de compagnies ont dû s'adapter à de nouvelles réglementations en 2016, telles que Solvabilité II, C-ROSS et ORSA (Own Risk Solvency assessment) aux Etats-Unis. Dans toutes les régions, les régulateurs ne cessent de durcir les exigences en matière de capital en augmentant le capital minimum, en affinant les modèles de capital, en réévaluant l'exposition aux risques catastrophiques et en élargissant la portée des contrôles à la gestion du risque. Ces mesures rétrécissent l'écart entre les exigences des agences de notation et le capital réglementaire. De l'avis de plus d'un analyste, le renforcement des exigences réglementaires se traduira par une augmentation de la demande de réassurance dans un avenir proche.

Africa Re en 2016: Un bénéfice net stable malgré un environnement commercial et des conditions macroéconomiques défavorables

Pour la 2ème année consécutive, les primes brutes souscrites de la Société ont été inférieures à leur niveau de l'exercice précédent à cause surtout du renforcement du dollar des Etats-Unis par rapport à nombre de monnaies africaines dans lesquelles la Société souscrit les affaires. Les primes souscrites de la Société auraient été supérieures à leur niveau de l'année précédente de 46,81 millions \$EU si les taux de change étaient restés inchangés.

La contraction des primes souscrites de la Société est aussi attribuable, entre autres choses, à l'annulation de traités non performants, à la réduction des dépenses d'infrastructures et à la baisse des primes en Pétrole & Energie.

La Société a néanmoins pu dégager un bénéfice de souscription décent de 56,04 millions \$EU, bien que ce chiffre soit inférieur de 28% à son niveau de l'exercice précédent à cause de résultats techniques décevants en Afrique de l'Ouest anglophone, à Maurice et en Afrique du Sud. Toutefois, le résultat de la Société s'est le plus ressenti de 2 sinistres importants survenus au Ghana (Pétrole & Energie) et au Nigeria, le sinistre du Ghana étant sans doute le plus important jamais survenu sur le continent.

Les produits de placements ont rebondi pour se situer presque à leur niveau de 2014, avec un chiffre de 46,20 millions \$EU, soit une augmentation de 72,67% par rapport à l'exercice précédent.

En conséquence, le bénéfice net de la Société s'est établi à 100,2 millions \$EU en 2016 contre 103,6 millions \$EU en 2015. Cette stabilité du bénéfice de la Société dans un contexte de ralentissement de la croissance du chiffre d'affaires, témoigne de la qualité de la stratégie de la Société dont les piliers sont la priorité au bénéfice grâce à une souscription prudente, une approche conservatrice en matière de placements et la diversification du portefeuille.

Le rendement des capitaux propres moyen enregistré en 2016 est resté solide à 12,59% (2015 : 13,67%) et supérieur à la moyenne mondiale estimée entre 9% et 10% pour l'année.

Par conséquent, les fonds propres de la Société se sont accrus en 2016 grâce à des bénéfices non distribués importants. Ils se sont ainsi établis à 812,31 millions \$EU à la clôture de l'exercice, en hausse de 4,13% par rapport aux 780,07 millions \$EU enregistrés en 2015.

PERSPECTIVES POUR 2017

Un probable léger rebond de l'encaissement de primes et un bénéfice stable

La croissance économique a reculé légèrement à 3,1% en 2016 (2015: 3,4%), avec des résultats inégaux entre les principales régions et les principaux pays. La croissance pourrait revenir en 2017 et en 2018, avec des taux de croissance prévisionnels de 3,5% et 3,6% respectivement. Cette légère reprise de l'économie devrait être tirée par les pays émergents.

Déjà limitée à 3,4% en 2015, la croissance en Afrique subsaharienne a chuté à 1,4% en 2016, les 2/3 des pays de la région ayant connu un ralentissement. La croissance devrait repartir à 2,6% en 2017, puis à 3,5% en 2018. Ce léger regain devrait résulter, entre autres choses, de l'augmentation de la production de pétrole au Nigeria, de la fin de la sécheresse en Afrique australe, de la poussée des dépenses publiques en Angola à cause des élections et du relèvement du cours des matières premières.

Les marchés des assurances africains continueront de croître en monnaies locales. Et pour cause, le potentiel de croissance y est énorme malgré une base de prime étroite. En effet, la faiblesse du taux de pénétration des assurances sur ces marchés incite à l'optimisme. Nombre de pays de la région présentent une densité inférieure à celle du Vietnam, pays d'Asie relativement sous-développé qui s'adapte encore au capitalisme. Le potentiel de croissance est énorme dans des pays tels que la Tanzanie, le Nigeria, le Ghana ou la Zambie. De plus, les marchés des assurances devraient tirer parti de l'énorme déficit d'infrastructures sur le continent ainsi que des mutations sociales, démographiques et technologiques qui s'y opèrent.

S'agissant de la réassurance, l'Afrique n'est pas touchée de plein fouet par les difficultés et les pressions que connaît actuellement le marché mondial. Cet état de choses s'explique sans doute par le peu de sophistication des produits de réassurance sur le continent, la prééminence de traités élémentaires stables sur les facultatives, une faible demande de couvertures contre les risques catastrophiques, une forte croissance du chiffre d'affaires et le niveau de capitalisation relativement faible de nombre d'assureurs.

Le marché de la réassurance en Afrique continuera de croître au rythme du marché des assurances sur le continent. Toutefois, le rythme de cette croissance dépendra de beaucoup de facteurs difficiles à évaluer aujourd'hui. Au nombre de ces facteurs, on peut citer les évolutions réglementaires dans la mesure où certains régulateurs des assurances font pression pour un régime de capitalisation basé sur le risque

et d'autres pour une rétention plus importante de la prime de réassurance par les marchés locaux. Pour Africa Re, ces évolutions sont d'autant plus salutaires qu'elles sont conformes à sa philosophie et à sa mission.

Sur les principaux marchés de la Société, la concurrence devrait rester âpre, voire s'intensifier, à cause d'une capitalisation croissante des assureurs et réassureurs africains. Des marchés tels que l'Afrique du Sud, Maurice ou l'Égypte, devraient rester très concurrentiels. Toutefois, on s'attend à ce que les taux de réassurance et les termes et conditions demeurent appropriés d'une manière générale, comme on l'a vu aux renouvellements de décembre 2016.

Enfin, rien ne porte à croire que la sinistralité se détériorera de manière significative. Une bonne partie de l'Afrique n'étant guère exposée à des catastrophes naturelles majeures, la sinistralité en

réassurance sur le continent devrait être dominée par des sinistres importants.

Les monnaies africaines se sont dépréciées par rapport au dollar des États-Unis en 2016, ce qui a eu des effets néfastes sur le chiffre d'affaires de la Société. On s'attend à ce que nombre de ces monnaies regagnent du terrain et que les conséquences de la conversion de monnaies sur le chiffre d'affaires soient moindres, du moins pour la livre égyptienne, le naira et la livre soudanaise qui ont reculé fortement en 2016.

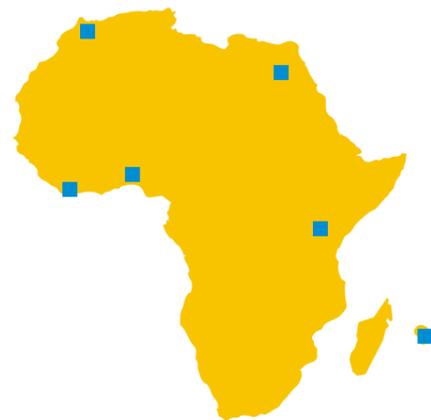
La Direction escompte une certaine reprise de la croissance du chiffre d'affaire de la Société en dollar des États-Unis si le taux de change des monnaies africaines venait à se stabiliser.

Par ailleurs, la Direction ne doute pas que les objectifs fixés en matière de ratio combiné (89%-95%) et de rendement des capitaux moyen (11%-16%) seront encore largement atteints en 2017.

II. OPERATIONS TECHNIQUES

Cette section présente les résultats de l'exercice 2016 et les compare à ceux de l'exercice 2015.

Africa Re a un réseau de bureaux implantés dans 8 régions stratégiques du continent. Chaque bureau couvre des marchés spécifiques dans une région, ce qui permet à la Société de fournir un service de qualité aux marchés des assurances du continent.



Six bureaux régionaux:

- Lagos, Nigeria: Afrique de l'Ouest anglophone et Pools;
- Abidjan, Côte d'Ivoire: Afrique francophone (Ouest et Centre);
- Casablanca, Maroc: Maghreb;
- Le Caire, Égypte: Afrique du Nord-Est et Moyen-Orient;
- Nairobi, Kenya: Afrique de l'Est et une partie de l'Afrique australe;
- Ebène, Maurice: Îles africaines de l'océan Indien, pays lusophones du continent, Asie et Brésil.

Deux filiales à 100%:

- Johannesburg, Afrique du Sud: African Reinsurance Corporation South Africa Limited – ARCSA-, qui couvre l'Afrique du Sud et les marchés environnants;
- Le Caire, Égypte: Africa Takaful Reinsurance Company Limited, qui couvre les marchés Retakaful d'Afrique, d'Asie et du Moyen-Orient.

Un bureau local:

▪ Addis-Abeba, Éthiopie.
Le portefeuille de risques acceptés par la Société se répartit globalement comme suit:

- Incendie & Ingénierie
- Accident & Automobile
- Pétrole & Énergie
- Affaires Maritimes & Aviation
- Vie

Le tableau ci-dessous présente un résumé de la performance de la Société.

Description (en milliers \$EU)	2016			2015		
	Brut	Rétro	Net	Brut	Rétro	Net
Production						
Primes (nettes d'annulations)	642 024	-85 029	556 995	689 291	-95 818	593 473
Variation de la provision pour primes non acquises	11 640	-1 103	10 537	2 888	-5 540	-2 653
Primes acquises	653 664	-86 132	567 532	692 179	-101 359	590 820
Debours						
Sinistres payés	313 733	-10 328	303 405	346 177	-31 434	314 743
Variation de la provision pour sinistres à payer (y compris les IBNR)	29 549	-16 990	12 559	-7 474	3 941	-3 533
Charge de sinistres	343 282	-27 318	315 964	338 703	-27 493	311 210

Production

En 2016, la prime brute souscrite de la Société s'est établie à 642,02 millions \$EU, soit une baisse de 6,86% par rapport à 2015 (689,29 millions \$EU).

L'impact négatif de la fluctuation des taux de change sur la production s'est traduit par une perte de 46,81 millions \$EU ; cette perte est en grande partie due à la dépréciation de la quasi-totalité des monnaies africaines par rapport au dollar américain.

Dans son rapport d'octobre 2016, le Fonds Monétaire International (FMI) affirme qu'en 2016, l'économie de l'Afrique subsaharienne devrait tomber à son niveau le plus bas depuis plus de 20 ans, à cause de l'environnement extérieur défavorable.

En raison de la baisse des prix des matières premières et d'une conjoncture économique moins favorable, la croissance moyenne de la région devrait fortement chuter, passant de 3,4% en 2015 à 1,4% en 2016. Sur le plan local, l'instabilité politique, les mauvaises conditions climatiques et les pénuries d'eau et d'électricité ont été un obstacle à la croissance.

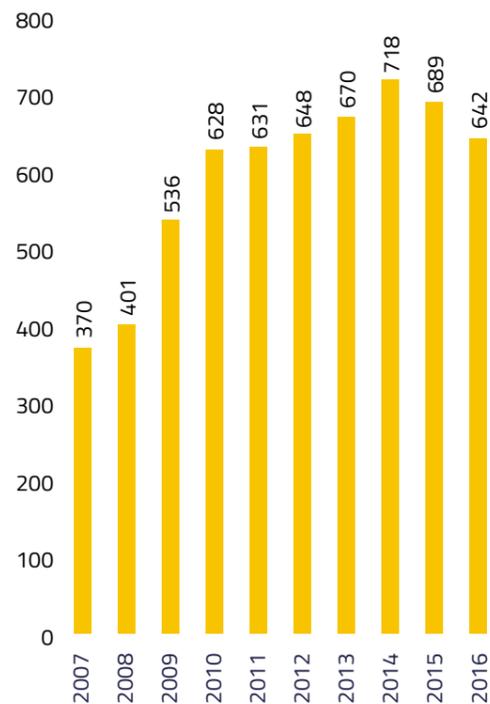
La croissance du PIB de l'Égypte est estimée à 3,8% en 2016, et selon les prévisions elle se situera à 4% en 2017 (2015: 4,2%). L'économie algérienne a globalement subi un ralentissement en 2016 à cause de la forte chute des cours du pétrole, avec pour conséquence la baisse à 3,6% du PIB de ce pays en 2016.

Après une bonne performance en 2015 (+4,5%), l'économie marocaine a connu un ralentissement en 2016 (+1,8%), mais devrait de nouveau afficher une croissance solide (4,8%) en 2017. Le PIB de l'économie tunisienne devrait enregistrer une légère hausse de 2% en 2016, catalysée par l'augmentation de la consommation.

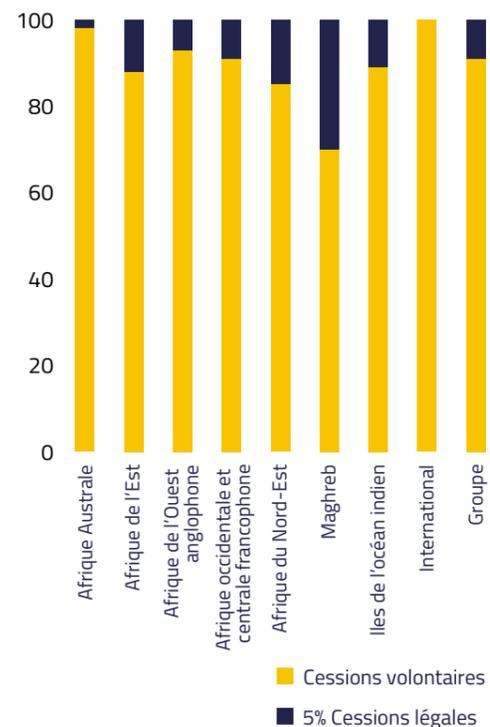
L'industrie africaine des assurances devrait continuer de contribuer à la croissance des économies africaines.

Africa Re, qui est le réassureur de choix sur le continent, conforté par ses notations A et A- par AM Best et Standard & Poor's respectivement, continuera à renforcer son expertise dans les risques spéciaux afin de fournir aux marchés d'assurance la capacité et l'assistance technique pour les branches habituelles, tout en recherchant les moyens de maintenir/augmenter ses branches actuelles de son portefeuille dans les années à venir.

Evolution de la prime brute (en millions \$EU)



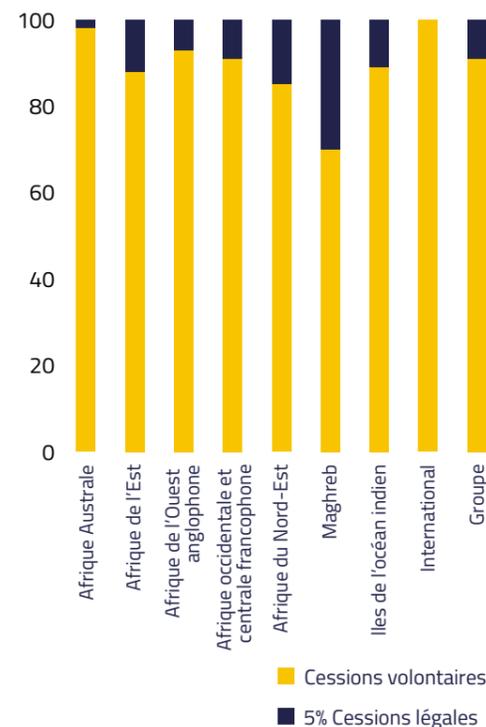
Exercice 2016



Cessions légales (obligatoires)

L'insertion du présent paragraphe est une incursion dans l'histoire de la Société. En 1976, Africa Re a été créée par 36 Etats, décision prise pour réduire l'exode des primes hors de l'Afrique facilité par des réassureurs étrangers bien implantés sur le continent. Pour permettre à Africa Re de survivre au milieu de ces réassureurs de grande notoriété et de plus grande taille, il avait été décidé que 5% de chaque traité de réassurance conclu dans l'un des Etats membres (aujourd'hui 41) devaient lui être attribués. Cette mesure très importante pendant les premières années d'existence de la Société lui a permis de retenir une petite partie des primes de réassurance africaines. Aujourd'hui, les cessions légales ne représentent plus que 10,5% du chiffre d'affaires de la Société.

Exercice 2015



Répartition de la production par région

La Société, qui accepte des affaires de partout en Afrique, de quelques pays d'Asie et du Moyen-Orient, ainsi que du Brésil, opère par le biais de son réseau de six bureaux régionaux, deux filiales et un bureau local.

Afrique australe

Depuis le transfert des marchés du Mozambique et de l'Angola au Bureau Régional de Maurice, avec prise d'effet le 1er janvier 2016, l'African Reinsurance Corporation South Africa Ltd (ARCSA), dont le siège est à Johannesburg, opère au Botswana et dans la zone rand. C'est le centre de production qui contribue le plus à la production de la Société (24,6% en 2016). Les primes brutes souscrites par ARCSA se sont élevées à 157,91 millions \$EU, soit une baisse de 2,44 millions \$EU (1,5%) par rapport aux 160,35 millions \$EU de l'exercice précédent. Cette légère chute de la production est due à l'impact défavorable de la fluctuation du taux de change, soit une perte de 9,5 millions \$EU (bien que le rand se soit apprécié sur l'ensemble de l'exercice), malgré la hausse de 5,27% du chiffre d'affaires en rand.

Afrique de l'Est

La production de cette région a connu une forte baisse (-17,75%) en 2016, se situant à 131,45 millions \$EU (2015: 159,82 millions \$EU). Ce chiffre représente 20,47% du chiffre d'affaires total du Groupe. Cette mauvaise performance par rapport à l'exercice précédent s'explique en grande partie par l'annulation de certaines affaires, par les problèmes économiques, la concurrence féroce et la guerre civile au Sud Soudan. La fluctuation défavorable des taux de change a quant à elle causé une perte de 10,3 millions \$EU.

Afrique de l'Ouest anglophone

La production de cette région a été de 75,27 millions \$EU (2015: 98,43 millions \$EU), soit 11,72% du chiffre d'affaires de la Société. Pour une large part, cette baisse de 23,5% par rapport à 2015 a été causée par la réduction de la prime générée par les affaires pétrolières due à la récession économique du Nigeria ; la baisse de la production est également due à la perte de parts de marché au Ghana. La dépréciation des monnaies de transaction a entraîné des pertes d'un montant de 13,28 millions \$EU.

Maghreb

Le montant des primes souscrites au Maghreb s'est établi à 62,06 millions \$EU en 2016, soit 2,7 millions de moins que le chiffre de l'exercice précédent. Cette mauvaise performance est surtout due à la situation politique en Libye et en Tunisie. La fluctuation des taux de change a eu pour conséquence une perte de 1,6 million \$EU. Les primes souscrites au Maghreb constituent 9,67% de la production du Groupe.

Afrique du Nord-est

Les primes générées par le Bureau Régional du Caire se sont élevées à 41,12 millions \$EU en 2016 (2015: 41,81 millions \$EU). Les primes souscrites en Afrique du Nord-Est représentent 6,4% du chiffre d'affaires du Groupe. La fluctuation des taux de change a eu pour conséquence une perte de 3,9 millions \$EU.

Afrique de l'Ouest et Afrique Centrale francophones

Le Bureau d'Abidjan couvre la région majoritairement francophone qui comprend l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale francophone. Le chiffre d'affaires du Bureau Régional d'Abidjan s'est tassé de 1,4% en 2016, s'établissant à 60,44 millions \$EU (61,3 millions \$EU en 2015). Les causes de cette baisse sont les suivantes: baisse des primes générées par les affaires pétrolières (-9 millions \$EU) et légère dépréciation du franc CFA, avec pour conséquence une perte de 0,05 million \$EU. Les primes souscrites dans cette région représentent 9,41% du chiffre d'affaires du Groupe.

Iles africaines de l'océan Indien

Les primes souscrites dans les Iles africaines de l'océan Indien ont fortement baissé, passant de 23,76 millions \$EU en 2015 à 13,18 millions \$EU. La hausse de la production en 2015 par rapport aux exercices précédents était due à la réception tardive des comptes relatifs à des affaires importantes. Le chiffre d'affaires de Maurice représente 2,05% du chiffre d'affaires de la Société.

Africa Retakaful

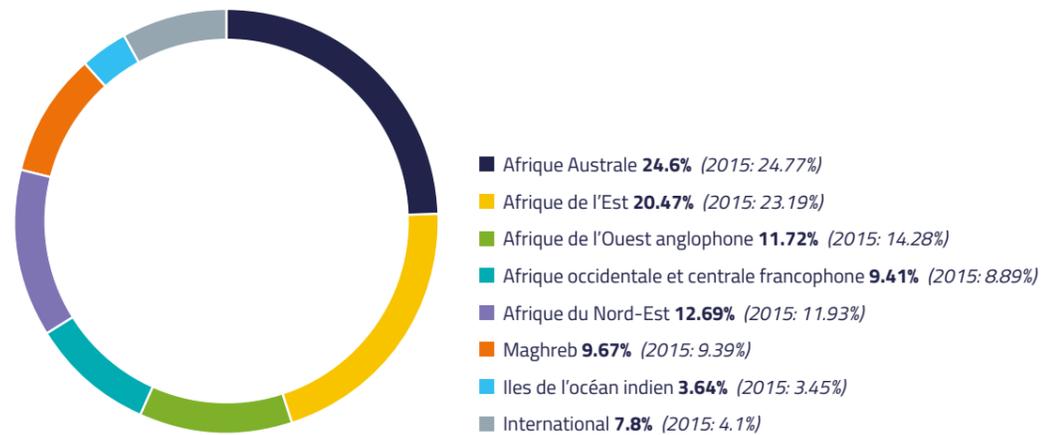
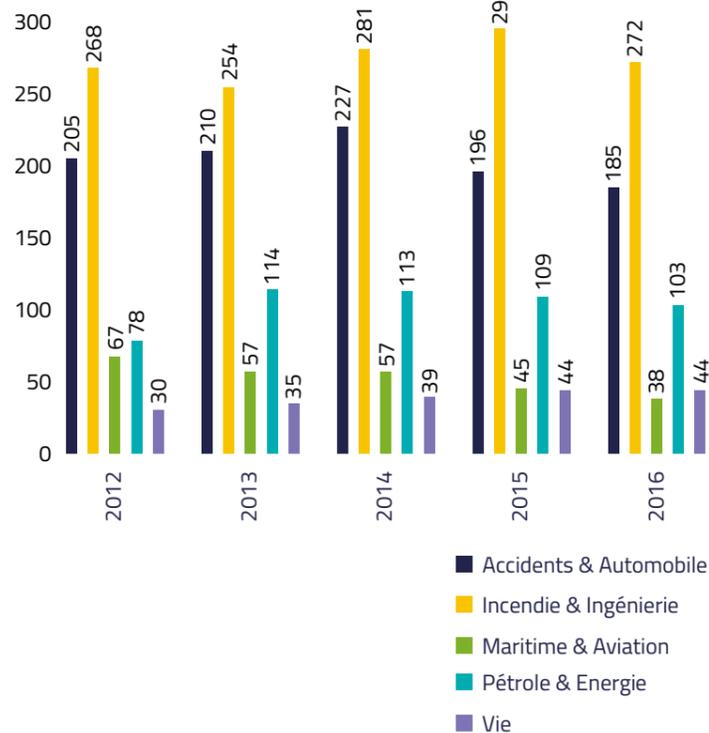
La production d'Africa Retakaful est restée stable, passant de 40,43 millions \$EU en 2015 à 40,34 millions \$EU en 2016, malgré la forte dépréciation de la monnaie locale à la fin de l'exercice.

Affaires internationales & Pools africains

Les primes générées par les affaires internationales ont augmenté, passant de 28,23 millions \$EU en 2015 à 50,08 millions \$EU en 2016. La production du Moyen-Orient s'est établie à 35,67 millions \$EU (2015: 15,44 millions \$EU). Les primes souscrites en Asie se sont accrues, passant de 8,54 millions en 2015 à 10,19 millions en 2016. La production générée au Brésil est restée stable, passant de 3,51 millions \$EU en 2015 à 3,61 millions \$EU en 2016.

Le chiffre d'affaires des Pools africains (Aviation et Pétrole & Energie) s'est rétréci de 18,42% passant de 0,74 million \$EU en 2015 à 0,60 million \$EU.

Répartition de La prime brute par région

Production par branche
(en millions \$eu)Répartition de la production par
branche

Au cours de l'exercice considéré, les branches Incendie et Ingénierie ont continué de dominer la production totale de la Société à laquelle elles ont contribué à hauteur de 271,52 millions \$EU, soit 42,3%, contre 295,15 millions \$EU (42,8%) en 2015. Elles sont suivies par les branches Accident et Automobile qui ont produit 185,47 millions \$EU, soit 28,9% de la prime totale d'Africa Re (2015: 196,3 millions \$EU, soit 28,5%).

Les branches Pétrole & Energie viennent en troisième position avec une production de 103,24 millions \$EU, soit 16,1% du chiffre d'affaires de la Société (2015: 108,67 millions \$EU, soit 15,8%).

La branche Vie occupe le quatrième rang, avec 44,16 millions \$EU, soit 6,9% (2015: 43,81 millions \$EU, soit 6,4%). Viennent enfin les branches Maritime et Aviation, avec 37,63 millions \$EU, soit 5,9% du chiffre d'affaires total d'Africa Re (2015: 45,36 millions \$EU, soit 6,6%).

La production des Pools Pétrole & Energie et Aviation africains gérés par la Société a baissé, passant de 738 771 \$EU en 2015 à 602 659 \$EU en 2016.

Charges techniques

Sinistres

Le chiffre total des sinistres payés a baissé, passant de 346,2 millions \$EU en 2015 à 313,7 millions \$EU en 2016. Le ratio des sinistres payés s'est également rétréci, passant de 50,2% en 2015 à 48,9% en 2016. La charge de sinistres, qui comprend les provisions pour variation des sinistres à payer

(29,6 millions \$EU, contre -7,5 millions \$EU en 2015), s'est chiffrée à 343,3 millions \$EU en 2016 (338,7 millions \$EU en 2015).

Le tableau ci-dessous fournit des informations plus détaillées sur les indicateurs mentionnés ci-dessus.

Ratio de sinistres bruts par branche en 2016 (en millions \$eu)

Branche	Affaires Regionales			Affaires Internationales			Total Société		
	Charge de sinistres	Primes acquises	Ratio de sinistres %	Charge de sinistres	Primes acquises	Ratio de sinistres %	Charge de sinistres	Primes acquises	Ratio de sinistres %
Incendie & Ingénierie	135,62	256,78	52,81%	10,77	15,60	69,05%	146,39	272,38	53,74%
Accidents & Automobile	106,73	179,14	59,58%	9,46	12,51	75,57%	116,19	191,65	60,63%
Pétrole & Energie	38,88	97,66	39,81%	4,25	9,29	45,74%	43,13	106,95	40,33%
Maritime & Aviation	12,24	37,89	32,31%	1,55	3,25	47,66%	13,79	41,14	33,52%
Vie	22,16	39,81	55,67%	1,62	1,73	93,46%	23,78	41,54	57,25%
Total	315,64	611,28	51,64%	27,65	42,39	65,22%	343,28	653,66	52,52%

Sinistralité par région

Bien qu'il soit resté élevé, le ratio de sinistres brut de la filiale sud-africaine (ARCSA) a baissé, passant de 71,7% en 2015 à 70,4% en 2016. Le ratio de sinistres net a également baissé, passant de 73,5% à 71,9% pendant la même période.

Le ratio de sinistres du Bureau régional de l'Afrique de l'Ouest anglophone a augmenté, passant de 43% en 2015 à 77% en 2016, à cause de deux sinistres importants, à savoir le sinistre pétrolier Tullow au Ghana (33,1 millions \$EU) et celui de l'usine Ranona au Nigeria (11 millions \$EU). Le ratio de sinistres net a également enregistré une hausse, passant de 36,3% en 2015 à 74,9% en 2016.

Les ratios de sinistres brut et net de l'Afrique de l'Est ont baissé, passant de 48,4% et 50,2% respectivement en 2015 à 46,1% et 47,5% en 2016.

Les ratios de sinistres brut et net du Maghreb ont augmenté, passant de 44,8% et 43,5% respectivement en 2015 à 50,5% et 52,6% en 2016.

Les ratios de sinistres de l'Afrique du Nord-Est ont baissé, se situant à 12% (net: 15,5%), contre 24,1% (net: 39%) en 2015, grâce à l'amélioration de la sinistralité dans les branches Incendie, Maritime et Automobile.

Les ratios de sinistres brut et net de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique centrale francophones ont connu une hausse de 25,5%, se hissant à 19,8% (net: 31,8%) en 2016, contre 15,7% (net: 25%) en 2015.

Le ratio de sinistres brut des Iles africaines de l'océan Indien a augmenté de 43,2%, s'établissant à 70,3% (net: 63,2%) en 2016, contre 49,1% (net: 48,9%) en 2015.

Les ratios de sinistres brut et net d'Africa Retakaful ont chuté à 37,18% et 37,22% respectivement en 2016, par rapport aux 55,3% et 55,4% de 2015.

Les ratios de sinistres brut et net des affaires internationales ont baissé, passant de 77,5% et 87,5% respectivement en 2015 à 65,2% et 65,5% en 2016.

Commissions et charges

Au cours de la période considérée, les commissions et charges brutes, y compris la provision pour variation des coûts d'acquisition différés, se sont élevées à 164,9 millions \$EU (2015: 179,2 millions \$EU), tandis que les commissions de rétrocession se sont chiffrées à 10,7 millions \$EU (2015: 17,3 millions \$EU). En conséquence, les commissions et charges nettes ont baissé, passant de 161,9 millions \$EU en 2015 à 154,2 millions \$EU en 2016.

III. PRODUITS DE PLACEMENTS

Performance du portefeuille

Bien qu'elle se soit ouverte sur une note baissière, l'année 2016 s'est clôturée sur de bons résultats. L'exercice a été dominé par des événements politiques tels que le Brexit ou l'élection de Donald Trump à la tête des Etats-Unis d'Amérique en novembre ou encore des attaques terroristes dont celles de Bruxelles en mars, d'Istanbul ou de Nice en juillet. L'année a également été marquée par des événements économiques majeurs à l'exemple de la réduction des réserves obligatoires en Chine et du relèvement des taux d'intérêt par la Réserve fédérale aux Etats-Unis en décembre. En conséquence, le FMI estime que la croissance mondiale sera de 3,1% en 2016 contre 3,2% en 2015.

Le cours des matières premières s'est relevé de manière significative en 2016 : 52,4% pour le brut de Brent (2015: -35%), 8,6% pour l'or (2015:-10,6%), et 9,3% pour l'indice CRB (2015:-23,4%).

Par ailleurs, nombre de places financières ont affiché des rendements positifs au cours de l'année, les meilleurs rendements ayant été observés sur les places américaines. Les résultats ont été les suivants pour les principaux indices mondiaux : 3,7% pour le TOPIX, 0,7% pour le DJ Euro Stoxx, 12% pour le S&P 500, 11,6% pour le MSCI EM et 1,5% pour le MSCI EAFE.

Le marché des instruments à taux fixe a lui aussi affiché des rendements positifs par rapport à 2015. Les performances des indices des principales obligations ont été les suivantes : 0,7% pour les bons du Trésor de 2 ans, -0,2% pour les bons du Trésor de 10 ans, 4,8% pour les titres du Trésor protégés contre l'inflation (TIPS), et 1,4% pour les actions privilégiées.

L'évolution sur les places africaines n'a pas été la même que dans les pays développés. Le Nigeria All Shares Index (ASI), le Nairobi NSE 20 et le South Africa Top40 ont affiché des performances respectives de -6,2%, 21,1% et -1,6%.

Exception faite du rand sud-africain, toutes les monnaies de transaction de la Société se sont dépréciées contre le dollar des Etats-Unis au cours de l'exercice. Le Nigeria et l'Egypte ont dévalué leur monnaie en 2016. A la fin de l'année, la livre égyptienne avait perdu 56,81% de sa valeur par rapport au dollar des Etats-Unis contre 34,62% pour le naira. La livre sterling aussi a reculé par rapport à la devise américaine (-16,82%).

Le portefeuille de placements de la Société a gonflé pour s'établir à 1,08 milliards de \$EU contre 1,05 milliards de \$EU en 2015 grâce à des rendements satisfaisants. Les placements et d'autres sources de revenu ont affiché un rendement décent de 4,33% (2015 : 2,52%) grâce à un meilleur rendement de toutes les classes d'actif (actions, obligations et dépôts).

La Direction continue de gérer prudemment l'actif de la Société conformément aux Directives en matière de placements.

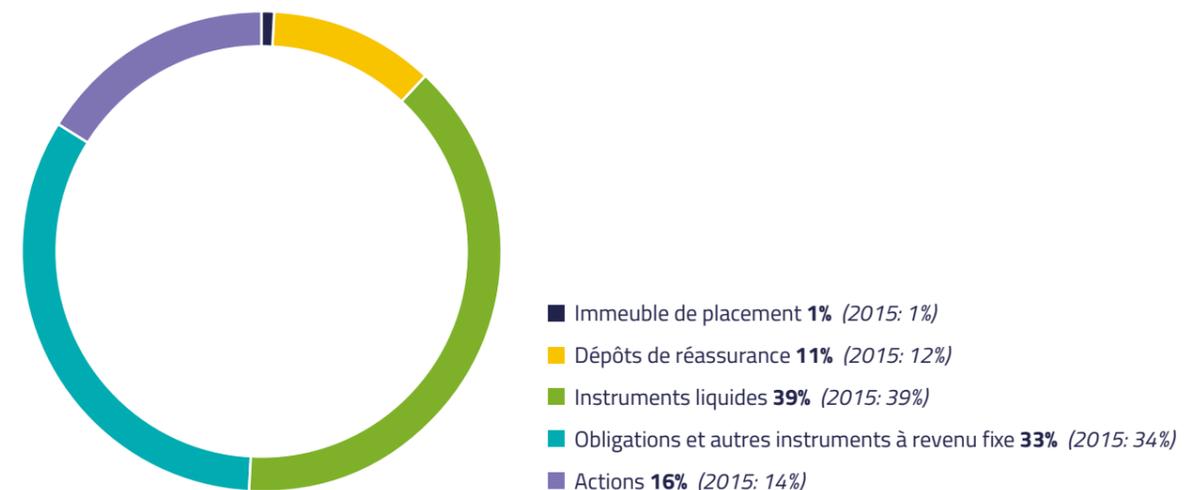
Produits de placements par classe d'actif



Structure de l'actif

A la clôture de l'exercice, la valeur du portefeuille de placements de la Société, y compris les dépôts auprès des cédantes et les immeubles de placement, s'était accrue de 3,12% par rapport à son niveau de l'exercice précédent, passant ainsi de 1 048,60 millions \$EU à 1 081,29 millions \$EU. La conversion de monnaies continue d'avoir des effets défavorables sur le portefeuille de placements. En effet, les pertes de conversion subies par la Société en 2016 se sont élevées à 32,86 millions \$EU contre 45,01 millions \$EU en 2015.

Le graphique ci-dessous présente la structure du portefeuille par classe d'actif au 31 décembre 2016.



Placements à long terme

La Société continue de soutenir le développement socio-économique du continent, notamment en destinant ses placements à long terme à des organismes africains ou à d'autres qui contribuent directement ou indirectement à la croissance économique de l'Afrique. Au cours de l'exercice, la Société a accru de 5 millions \$EU son engagement dans chacune des 3 institutions suivantes: Emerging Capital Partners (ECP Fund IV), - Capital Alliance Private Equity IV (CAPE IV), et Advanced Finance & Investment Group (AFIG Fund II).

Au 31 décembre 2016, le montant total du capital-investissement s'élevait à 48,18 millions \$EU. Dix-huit (18) entreprises sont ainsi concernées, à savoir:

Les instruments liquides dominent toujours le portefeuille de la Société, avec une part de 39%. Ainsi qu'il a été dit plus haut, l'objectif de la Société est de parvenir à une structure de l'actif qui permette d'améliorer le rendement du portefeuille de placements tout en minimisant les risques.

Les obligations représentent 33% du portefeuille de placements de la Société (2015 : 34%) contre 16% pour les actions (2015 : 14%) et 1% pour les immeubles de placement.

Les dépôts auprès des cédantes s'élevaient à 115,86 millions \$EU à la clôture de l'exercice contre 123,63 millions en 2015.

- 3 institutions de financement du développement, en l'occurrence Shelter Afrique, PTA Bank et Afreximbank ;
- 2 compagnies d'assurances : Allianz Vie (Cameroun) et ATI Agency (Kenya) ;
- 1 projet d'hôpital à Lagos (Trust Hospital) ;
- 1 société de gestion de fonds de pension au Nigeria (ARM PFA) ;
- 11 fonds de capital-investissement (CAPE II, CAPE III, CAPE IV, AFIG I, AFIG II, ECP Africa Fund III, ECP IV, Adlevo Capital, PAHF, Carlyle Africa Fund et AAF SME Fund).

Les revenus locatifs générés par les trois immeubles de la Société à Lagos, à Nairobi et à Casablanca se sont tassés de 26,23% pour s'établir à 1,35 millions \$EU contre 1,83 millions \$EU en 2015. Cette évolution est due à ce que certains espaces à louer dans les immeubles ne sont pas occupés et à la dépréciation des monnaies locales.

Actions

Les marchés américain et sud-africain dont les instruments représentent respectivement 48% et 23% du portefeuille d'actions de la Société ont grandement contribué à la bonne performance de ce portefeuille.

A la clôture de l'exercice, 11 grands gestionnaires de fonds s'occupaient de l'actif de la Société, à savoir Merrill Lynch, UBS US, UBS UK, Syzbank, Pinebridge, Amana capital, Nabo capital, Prudential Managers, Harvard House, ARM and Old Mutual).



Tous les gestionnaires de fonds ont atteint leur objectif de référence. Les gestionnaires de fonds africains, notamment nigériens, kenyans et sud-africains, ont excédé leurs objectifs respectifs.

La valeur du portefeuille d'actions (cotées et non cotées) s'est accrue, passant de 146,01 millions \$EU en décembre 2015 à 176,48 millions à la même période de 2016. Pour une large part, cet accroissement est une conséquence de l'appréciation du capital des portefeuilles aux Etats-Unis et en Afrique du Sud ainsi que des placements dans de nouveaux fonds de capital-investissement (ECP IV, AFIG II, CAPE IV).

Structure du portefeuille d'actions par monnaie

- Dollar EU **59%** (2015: 48%)
- Euro **11%** (2015: 10%)
- Rand Sudafricain **28%** (2015: 20%)
- Naira Nigérien **1%** (2015: 3%)
- Shilling Kenya **1%** (2015: 1%)

liquidités. Le portefeuille total de la Société est resté très diversifié, aussi bien du point de vue des secteurs d'activité que de celui des gestionnaires, en passant par les types d'actif, les échéances ou les marchés. L'échéance moyenne des titres est restée inchangée à moins de 5 ans, tandis que la notation moyenne pondérée demeure A+. La Société continue de classer les titres du Trésor américain dans la catégorie des instruments notés AA suite à la dégradation desdits titres par Standard & Poor's en 2011.

En conséquence, le portefeuille d'obligations était composé ainsi qu'il suit à la clôture de l'exercice: AAA (8%), AA (21%) et A (25%). Ces proportions étaient de 8%, 17% et 24% respectivement à la fin de 2015. Les titres notés « B » sont en général des émissions d'Etat et de sociétés africaines que la Société détient conformément à sa mission de promotion du développement du continent. La Direction ne cessera de s'employer à maximiser le rendement du portefeuille tout en mettant l'accent sur la qualité des instruments.

Obligations et autres instruments à taux fixe

Le portefeuille d'obligations est composé comme suit:

- obligations gérées par les gestionnaires de fonds ;
- obligations à taux fixe payables à échéance ; et
- obligations à taux flottant.

La valeur du portefeuille d'obligations a augmenté, passant de 359,13 millions \$EU en décembre 2015 à 361,95 millions \$EU à la même période de 2016 grâce surtout aux intérêts reçus. Le capital à investir dans les obligations et autres instruments à taux fixe n'a connu aucune augmentation au cours de l'exercice. Toutefois, l'amélioration de l'évaluation a contribué à l'augmentation de la valeur totale du portefeuille.

Compte tenu de la volatilité actuelle du marché financier mondial, la Société continue d'accorder la priorité à la qualité des instruments et aux



Structure du portefeuille d'obligations par qualité des instruments

- AAA **8%** (2015: 8%)
- AA **21%** (2015: 17%)
- A **25%** (2015: 24%)
- BBB **30%** (2015: 26%)
- BB **3%** (2015: 3%)
- B **12%** (2015: 19%)
- C or D **0%** (2015: 3%)
- NR **1%** (2015: 0%)

Instruments liquides et quasi-liquides

La Réserve fédérale américaine a relevé les taux d'intérêt de 25 points de base au dernier trimestre de l'exercice, les faisant passer de 0,50% à 0,75%. Ce relèvement avait été anticipé par les marchés qui ont réagi positivement malgré une légère dépression du marché des obligations.

A 15,68 millions \$EU, le produit des obligations et autres instruments à taux fixe a légèrement excédé son niveau de l'exercice précédent (15,33 millions \$EU) du fait principalement du relèvement des taux d'intérêt sur les dépôts en dollar des Etats-Unis.

Autres revenus d'exploitation

Pour une large part, les autres revenus sont constitués des commissions au titre de la gestion des Pools africains des risques Pétrole & Energie et Aviation. Ces commissions se sont chiffrées à 1,10 million \$EU, chiffre légèrement supérieur au résultat de 2015 (0,97 million \$EU), conformément à la performance des Pools.

IV. RESULTAT DE L'EXERCICE 2016

Les primes brutes souscrites de la Société ont baissé de 6,86%, passant de 689,29 millions \$EU en 2015 à 642,02 millions \$EU en 2016 à cause de la dépréciation de nombre de monnaies africaines dans lesquelles la Société souscrit ses affaires.

La politique de rétrocession de la Société continue de s'appuyer sur des programmes XL pour protéger ses acceptations traditionnelles, tout en optant pour des couvertures supplémentaires pour les risques pétroliers et pétrochimiques majeurs et d'autres risques spéciaux. Les primes nettes rétrocédées se sont contractées de 15,02%, passant ainsi de 101,36 millions \$EU en 2015 à 86,13 millions \$EU en 2016, soit un ratio de rétention net de 86,82%.

La variation des provisions pour risques en cours, déduction faite de la part des rétrocessionnaires, a produit une prime nette acquise de 567,53 millions \$EU (2015: 590,82 millions \$EU).

Le montant des sinistres bruts payés en 2016 s'est établi à 313,73 millions \$EU, contre 346,18 millions \$EU en 2015, soit une baisse de 9,37%. Sur le total des sinistres payés, 10,33 millions \$EU (2015: 31,43 millions \$EU) ont été recouverts auprès des rétrocessionnaires, ce qui donne un montant de sinistres nets payés de 303,41 millions \$EU, contre 314,74 millions \$EU en 2015. Si l'on tient compte de la variation des provisions pour sinistres en suspens (y compris les IBNR), la charge de sinistres nette s'établit à 315,96 millions \$EU, contre 311,21 millions \$EU en 2015, soit un ratio de sinistres de 55,67% (2015: 52,67%).

Les frais de gestion se sont élevés à 41,35 millions \$EU, en hausse de 3,19% par rapport aux 40,07 millions \$EU de 2015. Cette hausse s'explique par la nécessité de préserver la compétitivité de la rémunération du personnel, par l'investissement dans la modernisation de la plate-forme informatique de la Société ainsi que par l'examen en cours des soldes dus de longue date par les cédantes. Aussi le ratio des frais de gestion a-t-il progressé, se situant à 7,29% contre 6,78% en 2015.

Les produits de placements et revenus d'autres sources, y compris les intérêts sur les dépôts de réassurance et les commissions, ont progressé de 72,69%, s'établissant ainsi à 46,20 millions \$EU, contre 26,75 millions \$EU en 2015 grâce à de meilleurs rendements les marchés des obligations et des actions.

Le bénéfice après impôt s'est élevé à 100,20 millions \$EU contre 103,64 millions \$EU en 2015, soit un repli de 3,32%.

V. AFFECTATION DU RESULTAT

Soucieux de toujours consolider l'assise financière de la Société tout en rémunérant le capital libéré par les actionnaires, le Conseil recommande de répartir le résultat net comme suit :

- 50 101 114 \$EU à la réserve générale, conformément à la résolution No 4/1992;
- 17 108 430 \$EU pour le paiement des dividendes au taux de 6 \$EU par action souscrite et libérée d'une valeur de 100 \$EU (2015 : 6 \$EU) ;
- 8 000 000 \$EU à la réserve pour fluctuation de sinistres US\$;
- 1 002 022 \$EU au Fonds de responsabilité sociale des entreprises ; et le solde, soit :
- 23 990 661 \$EU en report à nouveau.

VI. GESTION DU CAPITAL

Africa Re tient à ce que sa solvabilité et ses flux de trésorerie soient suffisants pour faire face à ses obligations existantes, soutenir sa croissance future et maximiser le bénéfice déclaré. Pour ce faire, Africa Re s'efforce de gérer son capital grâce à un modèle de capital fondé sur le risque où le capital de la Société reflète tous les risques majeurs auxquels celle-ci est exposée.

Il convient de relever que la 4ème augmentation de capital bouclée en 2013 a permis d'améliorer la solvabilité de la Société. Cette amélioration s'est poursuivie en 2016, exercice au cours duquel la capitalisation de la Société est restée forte.

Les besoins en capital de la Société sont évalués à l'aide d'un modèle de capital fondé sur le risque interne et de modèles externes exclusifs. Le but de l'évaluation du capital est de s'assurer que le capital disponible de la Société est supérieur en tout temps au capital requis.

Evaluation de la solidité financière et adéquation du capital

En tant qu'institution supranationale, Africa Re n'est tenue d'obéir à aucune réglementation nationale. Toutefois, sa filiale sud-africaine, African Reinsurance Corporation South Africa Ltd (ARCSA), est contrôlée par l'autorité de contrôle sud-africaine, en l'occurrence le Financial Services Board (FSB). ARCSA collabore avec d'autres acteurs du secteur à l'élaboration d'un nouveau cadre réglementaire en Afrique du Sud, du nom de Solvency Assessment and Management (SAM), cadre semblable à Solvabilité II en Europe et qui se fonde sur des principes économiques en matière d'évaluation de l'actif et du passif. SAM définit des normes dans les domaines de la gouvernance, de la gestion des risques, du contrôle, de l'information financière et de la transparence. Africa Re continue de suivre toute évolution relative à SAM pour se conformer aux nouvelles exigences en Afrique du Sud et adopter les meilleures pratiques pour les opérations du Groupe.

Standard & Poor's et A.M. Best attribuent une note de solidité financière, une note de contrepartie et une note de crédit d'émetteur à Africa Re depuis 1998 et 2003 respectivement.

L'évaluation des 2 agences de notation se fonde sur une série d'éléments dont l'adéquation du capital de la Société. Standard & Poor's et A.M. Best exigent une probabilité de solvabilité annuelle de 99,6%, ce qui suppose un capital élevé qui permette à la Société de faire face à des sinistres exceptionnels une fois tous les 250 ans.

La capitalisation de la Société est forte, que l'on applique le modèle d'évaluation de l'une ou de l'autre agence de notation. La solidité financière est évaluée ainsi qu'il suit selon le modèle considéré :

A.M. Best a amélioré la note de solidité financière d'Africa Re, la faisant passer de « A- » (Excellent) à « A » (Excellent). Quant à la note de crédit d'émetteur, elle a été portée de « a- » à « a ». L'agence de notation a fait passer les perspectives de la Société de « positives » à « stables » dans les deux cas. Selon A.M. Best, les notes attribuées à Africa Re reflètent son excellente capitalisation ajustée par le risque, la qualité de ses résultats techniques au fil des ans et sa place sur le marché de la réassurance africain de plus en plus concurrentiel.

Pour sa part, Standard & Poor's a reconduit la note de solidité financière et de crédit d'émetteur d'Africa Re le 18 mai 2016. La note de l'agence de Standard & Poor's tient compte des points ci-dessous en rapport avec le profil de risque de la Société:

« Nous pensons que le profil du risque opérationnel d'Africa Re est satisfaisant ; il conforte la bonne position concurrentielle de la Société. »

« Le caractère diversifié de son portefeuille de risques pallie les difficultés liées à la fragilité de certains environnements économiques et aux risques importants dans certains environnements opérationnels. De plus, le statut particulier de la Société est un atout pour sa position concurrentielle et favorise la diversification de son portefeuille. Pour tout cela, nous réitérons notre satisfaction quant au profil de risques d'Africa Re ».

« A notre avis, le profil du risque financier d'Africa Re est bon; il découle de sa très bonne capitalisation et de ses revenus très satisfaisants, ainsi que de son appétit modéré pour le risque et de sa grande souplesse financière ».

Adéquation du capital interne

Le capital d'Africa Re est géré de manière à permettre à la Société de poursuivre ses activités même en cas de pertes techniques et de difficultés sur les places financières. Avec le modèle interne, le capital requis est évalué grâce à une simulation stochastique de pertes extrêmes que la Société pourrait subir du fait de son exposition aux risques d'assurance et d'investissement.

Au 31 décembre 2016, les fonds propres (capital disponible) d'Africa Re s'élevaient à 815 millions \$EU tandis que le capital requis est estimé à 250 millions \$EU, soit un ratio d'adéquation du capital interne de 326%.

Evaluation de la solidité financière

Agence de notation	Evaluation de solidité financière	Evaluation de contrepartie/de crédit d'émetteur	Perspectives	Date du dernier communiqué de presse/rapport
A.M. Best	A	a	Stables	10 juin 2016
Standard & Poor's	A-	A-	Stables	18 mai 2016

VII. GESTION INTEGREE DES RISQUES (GIR)

Africa Re a adopté une procédure de gestion intégrée du risque qui lui permet d'identifier et de gérer efficacement ses risques connus et émergents.

La fonction de gestion intégrée des risques est créatrice de valeur en ce sens qu'elle permet à la Direction de faire face efficacement à des événements potentiels porteurs d'incertitudes et d'atténuer les conséquences néfastes de ces événements, tout en maximisant les effets bénéfiques. Elle permet à la Société de disposer d'une approche intégrée en matière de gestion des risques actuels et futurs. Grâce à la gestion intégrée des risques, Africa Re dispose d'un mécanisme qui doit se montrer plus anticipatif et plus efficace en matière d'évaluation et de gestion des incertitudes à mesure que la Société s'efforce de créer de la valeur pour ses actionnaires.

Gouvernance des risques

Consciente de l'impérieuse nécessité de doter officiellement la Société d'une fonction de gestion intégrée des risques, la Direction a créé en 2010 un département de la Gestion intégrée des risques et de la Conformité dirigé par un directeur central qui est aussi le responsable principal des risques. Le responsable principal des risques œuvre pour une acceptation de risques gérables et définit la vision et l'orientation de la fonction de gestion des risques à l'échelle de la Société.

Il existe également au sein de la Direction exécutive un comité de gestion des risques dirigé par le Directeur général adjoint/Chef des Opérations et qui regroupe tous les directeurs centraux. Le Comité se réunit une fois par trimestre.

Avec la structure actuelle de la gouvernance des risques, la Société reconnaît l'importance d'une approche intégrée en confiant la responsabilité de la gestion des risques de l'ensemble du Groupe aux **cadres supérieurs** qui rendent compte de leurs activités à la Commission d'audit et des risques du Conseil.

Principaux organes et fonctions de gestion des risques

Conseil d'administration			
Commission de gestion des risques et de gouvernance informatique du Conseil d'administration			
Direction exécutive			
Comité de gestion des risques	Comité d'investissement	Comité de pilotage informatique	Comité de risques spéciaux
Responsable principal des risques			
Fonction de gestion des risques			

Africa Re a également adopté un « **cadre de gouvernance à trois lignes de défense** » qui fonctionne ainsi qu'il suit :

- **La gestion quotidienne et le contrôle de gestion** où la Direction et le personnel sont directement en charge de la gestion et du contrôle des risques ;
- **La supervision, les politiques et stratégies** où le personnel concerné coordonne, facilite et supervise les activités de gestion des risques pour en assurer l'efficacité et l'intégrité ; et
- **Le contrôle où les départements de contrôle** (Audit interne et Inspection technique) et le commissaire aux comptes donnent des assurances indépendantes quant à l'intégrité et à l'efficacité du cadre de gestion des risques pour toutes les fonctions au sein de la Société.

Les rôles et responsabilités de chacune des fonctions et parties associées à la gestion des risques sont décrits dans le détail dans le Document de politique de gestion des risques du Groupe.

Profil des risques

Le profil de risques d'Africa Re comprend les risques liés aux activités principales de la Société et d'autres risques regroupés et définis ainsi qu'il suit :

Groupe 1 - Risque d'assurance : Risque de perte lié à des incertitudes inhérentes au montant et à l'échéance des engagements d'assurance ;

Groupe 2 - Risque de crédit : Risque de perte lié à l'incapacité d'une contrepartie d'honorer ses engagements ou de le faire en temps voulu ;

Groupe 3 - Risque de marché : Risque lié à la fluctuation de la valeur ou du rendement des éléments d'actif ou à la variation des taux d'intérêt ou de change.

Groupe 4 - Risque de taux de change : Risque de pertes qui pourraient découler de la fluctuation des taux de change des monnaies de transaction de la Société.

Groupe 5 - Risque de liquidité : Risque de ne pas disposer de liquidités suffisantes pour faire face à ses obligations échues ;

Groupe 6 - Risque de stratégie : risque lié à un échec ou d'inefficacité de la stratégie adoptée par la Société ;

Groupe 7 - Risque de réputation : risque de pertes pouvant découler d'une dégradation de la réputation de la Société et qui pourrait engendrer des pertes commerciales ou d'avantage concurrentiel ;

Groupe 8 - Risque réglementaire ou de conformité : Risque lié au non-respect de la réglementation, des dispositions de l'accord entre actionnaires ou des normes ou politiques internationales pouvant donner lieu à des amendes, à des sanctions ou à des interventions et, à terme, au retrait de l'agrément.

Groupe 9 - Risque opérationnel : Risque de perte lié aux insuffisances des procédures, des hommes, des systèmes et à des événements externes.

Pour chacun de ces groupes, la Société définit et évalue les menaces et les opportunités grâce à une approche systématique qui comprend l'identification et l'évaluation des risques qui ont une incidence directe sur la réalisation de ses objectifs stratégiques et commerciaux.

Procédures de gestion des risques

La gestion des risques au niveau opérationnel comprend diverses étapes telles que l'identification, la mesure, l'analyse, l'évaluation, le reporting, l'atténuation et le suivi des risques ; ces étapes permettent à la Société de suivre de près les risques majeurs dans chaque groupe.

Risque financier

Les risques d'assurance, de crédit, de liquidité et de marché ont été considérés comme des risques financiers. Ces risques sont abordés sous le titre « Gestion des risques d'assurance et financiers » (pp. 78-83).

Risque opérationnel

Ainsi qu'il a été mentionné plus haut, le risque opérationnel renvoie à des pertes ou à une détérioration de réputation potentielles liées aux insuffisances des procédures internes, des hommes, des systèmes ou à des événements externes.

Les risques opérationnels auxquels Africa Re doit faire face peuvent être rangés en six (06) sous-catégories selon qu'ils sont liés aux hommes, aux procédures, aux systèmes, à des événements externes ou à l'adéquation du capital. D'autres risques tels que le risque de réputation, le risque de stratégie ou le risque réglementaire ou de conformité ont été identifiés. La classification des risques est présentée dans le détail dans le Document de politique de gestion des risques et dans le Registre des risques de la Société.

Africa Re entend résolument atténuer et gérer efficacement ses risques opérationnels et non financiers. Le modèle de gestion du risque opérationnel comprend les volets suivants : identification, évaluation, réponse et contrôles, reporting et suivi. Dans les centres de production, des employés (champions des risques) sont chargés de superviser la gestion des risques opérationnels qui se posent dans leurs structures respectives. La Société a adopté une approche coordonnée pour identifier et évaluer les risques à l'aide d'un logiciel de gestion des risques opérationnels efficace appelé ARC Logics (Sword).

Le logiciel de gestion des risques opérationnels facilite l'utilisation des outils et techniques énoncés dans le Document de politique de gestion des risques opérationnels de la Société, à savoir le logiciel d'auto-évaluation des risques et des contrôles, le logiciel de saisie de données relatives aux sinistres, les principaux indicateurs de risque, les tests de stress et de scénario, etc. Le logiciel de gestion des risques opérationnels est utilisé au Siège et dans les centres de production. Les modules installés comprennent la plate-forme, l'évaluation des risques et des contrôles, la saisie des données relatives aux sinistres et aux incidents, l'assurance de contrôle et le reporting d'entreprise.

Des contrôles et plans d'urgence tels que le plan de continuité et le plan de reprise après sinistre sont donc en place pour atténuer considérablement les risques opérationnels de la Société.

Les risques émergents

Les risques émergents sont des risques naissants ou connus mais qui demeurent incertains et ambigus et partant, sont difficiles à quantifier à l'aide de techniques d'évaluation de risques classiques.

Un risque émergent peut être soit un avatar d'un risque existant et connu, soit un nouveau type de risque. Les risques émergents se caractérisent couramment par un niveau d'incertitude élevé.

Des stratégies efficaces sont mises en place pour définir rapidement les risques émergents car ils ont un impact direct sur la définition de la stratégie et la stabilité de la Société et présentent également des opportunités.

Africa Re scrute l'horizon, procède à des analyses de scénarios plausibles et extrêmes et recourt à des indicateurs et paramètres de stress pour identifier les risques émergents. L'approche de la Société en matière de gestion de risques émergents se fonde sur les structures et outils de gestion de ses risques connus ou classiques. La Société veille à ce que son cadre de gestion des risques soit solide pour prendre en charge les risques connus et émergents changeants auxquels elle est exposée.

Modélisation du risque

Modélisation financière

Les assureurs du monde entier ont élaboré des modèles d'analyse financière dynamique pour répondre aux exigences des régulateurs et des agences de notation. Africa Re a été l'un des premiers réassureurs africains à utiliser des modèles internes à des fins d'évaluation du capital et de gestion des risques.

La Société a acquis une licence d'utilisation de ReMetrica, logiciel de modélisation financière mis au point par Aon Benfield pour les compagnies d'assurances et de réassurance. Le logiciel est utilisé pour la modélisation des risques de souscription, de provisionnement, d'investissement et de crédit.

Africa Re utilise ReMetrica à différentes fins, notamment pour évaluer ses besoins en capital, optimiser le programme de rétrocession et prendre des décisions stratégiques.

Le logiciel a été acquis principalement pour évaluer le niveau des fonds propres en comparaison des risques, conformément aux exigences du Financial Services Board (FSB) en Afrique du Sud et des agences de notation (A.M. Best et Standard & Poor's).

ReMetrica permet à Africa Re de choisir une structure optimale de son programme de rétrocession en tenant compte de son incidence financière. Le logiciel permet en outre à la Société de construire différents modèles pour chaque stratégie commerciale. En comparant le résultat de différentes stratégies commerciales, on peut arriver à améliorer le portefeuille d'affaires. A ce sujet, ReMetrica a aidé Africa Re à développer un portefeuille d'affaires bien équilibré.

Modélisation des risques catastrophiques

La modélisation des risques catastrophiques permet d'obtenir des estimations de limites annuelles des sinistres causés par des événements catastrophiques. Les estimations peuvent être utiles pour l'élaboration de stratégies dans les domaines suivants :

- suivi des accumulations et la tarification du risque originel ;
- achat de couvertures de rétrocession, notamment la définition de limites et de rétentions, en fonction de l'appétit du risque ;
- respect des exigences du FSB et des agences de notation.

Africa Re évalue chaque année son exposition dans les pays africains sujets aux événements naturels tels que l'Afrique du Sud, Maurice et le Kenya. Généralement, Willis et Aon Benfield offrent une assistance à la Société en matière de modélisation des risques catastrophiques par le biais de licences d'utilisation ou de modèles propres.

Evaluation de la gestion intégrée des risques par les agences de notation

En 2016, deux agences de notation internationales de renom, en l'occurrence A.M. Best et Standard & Poor's, ont évalué la gestion intégrée des risques d'Africa Re. Nous donnons ci-après un extrait du rapport d'évaluation de chacune des 2 agences de notation :

A.M. Best: Appropriée

« *Le cadre de gestion intégrée du risque (GIR) d'Africa Re reste solide et ne cesse d'évoluer ; il demeure conforme au profil de risques de la Société. Celle-ci compte en son sein un département de gestion intégrée du risque dirigé par un responsable principal du risque qui supervise la fonction GIR à l'échelle du Groupe. A.M. Best pense que l'amélioration du cadre de GIR d'Africa Re contribue à rehausser les résultats techniques de la Société au fil des ans.* »

Le système de gestion du risque d'Africa Re intègre les 3 lignes de défense, à savoir la gestion quotidienne du risque, le contrôle de l'efficacité des politiques en place et les contrôles indépendants. Les responsabilités sont clairement définies pour chacune de ces fonctions. La culture du risque ne cesse de se renforcer à l'échelle du Groupe, notamment avec des inspections techniques annuelles obligatoires dans les différents centres de production, des comités de direction qui se penchent régulièrement sur les risques identifiés et la mise à jour trimestrielle des registres du risque dans les centres de production et à l'échelle du Groupe. ARCSA aussi a mis en place un cadre de gestion des risques conforme aux exigences du « Solvency Assessment and management » en vigueur en Afrique du Sud, renforçant ainsi la culture du risque au sein du Groupe.

Par ailleurs, Africa Re s'est doté d'un logiciel de gestion des risques opérationnels. Le logiciel est une plate-forme centralisée qui identifie et évalue les risques opérationnels à l'échelle du Groupe et des centres de production.

Standard & Poor's: Appropriée

« *Nous pensons que le cadre de gestion du risque et les contrôles d'Africa Re se sont améliorés à tous les niveaux. La Société a ainsi une meilleure compréhension des risques auxquels elle est exposée et est en mesure de les contrôler et de les gérer plus efficacement. Nous restons d'avis que de nouvelles améliorations interviendront à mesure que le cadre de gestion des risques se consolidera et évoluera. Nous relevons également, non sans nous en réjouir, la participation active de la Direction exécutive au renforcement du cadre de gestion des risques ainsi qu'à l'ancrage de la culture du risque au sein du Groupe.* »

VIII. GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

Informations générales

L'organisation et le fonctionnement d'Africa Re sont définis dans l'Accord portant création de la Société et d'autres documents statutaires énumérés plus bas.

Divers textes sont en vigueur dans la Société en matière de gouvernance d'entreprise ; ils s'inspirent tous des meilleures pratiques internationales. La filiale sud-africaine est une entité de droit local qui se conforme aux codes de gouvernance en vigueur en Afrique du Sud, à l'exemple du Rapport King III.

Le Conseil d'administration et la Direction sont chargés de veiller au respect des meilleures pratiques en matière de gouvernance d'entreprise.

Cadre de gouvernance d'entreprise

Les principes et procédures d'Africa Re sont définis dans une série de documents statutaires. Il s'agit notamment de :

- L'Accord portant création de la Société africaine de réassurance ;
- La procédure relative à la proposition et à l'adoption d'amendements à l'Accord ;
- Le Règlement de la Société qui définit les règles de procédure de l'Assemblée générale ;
- Le Règlement du Conseil d'administration ;
- Le Règlement régissant l'élection d'administrateurs ;
- La Charte du Conseil d'administration et de ses commissions qui définit les devoirs et responsabilités de ces organes ;
- Le Code de déontologie qui énonce les comportements et les attitudes que doivent adopter les employés et les membres élus de la Direction dans l'accomplissement de leurs missions ou lorsqu'ils agissent au nom de la Société.

Le cadre de gouvernance de la Société est révisé de temps en temps pour tenir compte de l'évolution des opérations de la Société, des meilleures pratiques dans les domaines pertinents, ainsi que de la stratégie et de l'appétit du risque de la Société, entre autres choses.

La dernière révision du cadre de gouvernance de la Société intervenue en 2013 a abouti aux décisions ci-après :

- L'adoption d'une nouvelle charte du Conseil d'administration qui tient compte des évolutions les plus récentes des meilleures pratiques relatives au fonctionnement des conseils d'administration ;
- La création de commissions distinctes au sein du Conseil d'administration pour les fonctions de supervision suivantes :
 - Audit et finances; et
 - Gestion des risques et gouvernance informatique
- L'élargissement du champ de compétence de la Commission de rémunération, qui définit désormais le système de rémunération des membres de la Direction, à toutes les autres questions liées à la gestion des ressources humaines. D'où la nouvelle appellation de Commission de ressources humaines et de rémunération.
- L'instauration d'un système d'évaluation régulière et formelle du Conseil ;
- La réaffirmation de la politique de déclaration de conflit d'intérêts pour les administrateurs ;
- La nomination d'un secrétaire de Société.

Par ailleurs, les mesures nécessaires ont été prises pour que la filiale sud-africaine se conforme aux nouvelles normes locales en matière de gouvernance d'entreprise, notamment le nouveau code SAM et la nouvelle Loi sur les entreprises.

Actionnariat et Conseil d'administration

Structure de l'actionnariat au 31 décembre 2016

Actionnaire	Nombre d'actions	Pourcentage
41 Etats membres	986 627	34,60
La Banque africaine de développement (BAD)	240 000	8,42
111 compagnies d'assurances et de réassurance africaines	964 778	33,83
3 investisseurs non africains (FAIRFAX, AXA et IRB BRASIL-Re)	660 000	23,15

Capital social autorisé / libéré et évolutions récentes de l'actionnariat

Le capital autorisé de la Société est de 500 millions \$EU au 31 décembre 2016, pour un capital entièrement libéré de 285 140 500 \$EU. Le capital est divisé en 2 851 405 actions d'une valeur nominale de 100 \$EU chacune.

L'Assemblée générale des actionnaires et le Conseil d'administration ont approuvé la 4ème augmentation de capital pour permettre à la Société de saisir les possibilités d'affaires qui ne manqueront pas de naître des facteurs ci-après :

- La croissance rapide de ses principaux marchés;
- Le retour tant attendu du cycle haussier sur le marché de la réassurance après le long cycle baissier actuel ; et
- La note financière régulièrement bonne de la Société, note du reste unique sur le marché africain.

La Société entend faire croître régulièrement son capital grâce au bénéfice non distribué et à l'augmentation des parts des actionnaires et de quelques investisseurs potentiels. Ainsi, alors que son capital-actions autorisé était de 100 millions \$EU en 2010, la Société a appelé la 1ère tranche du capital additionnel approuvé dans le cadre de la 4ème augmentation de capital en émettant 1 million d'actions nouvelles et en distribuant 1 million d'actions gratuites aux actionnaires d'alors. Le capital autorisé de la Société s'établit donc actuellement à 300 millions \$EU.

Conseil d'administration – Composition

Le Conseil d'administration de la Société est présidé actuellement par M. Hassan BOUBRIK; il est composé de 12 membres titulaires. Les membres du Conseil d'administration sont élus pour un mandat de 3 ans ; ils peuvent être réélus et restent en fonction jusqu'à l'élection de leurs successeurs respectifs.

Le tableau ci-après présente les membres actuels du Conseil d'administration :

Nom & nationalité	Circonscription	Date d'expiration du mandat
M. Hassan BOUBRIK Marocain	Maroc: Etat et compagnies	Juin 2017
M. Woldemichael ZERU Erythréen	Etats de l'Afrique de l'Afrique orientale et australe et du Soudan (12 Etats)	Juin 2017
Dr Mohamed Ahmed MAAIT Egyptien	Egypte: Etat et compagnies	Juin 2018
M. Béné B. LAWSON Togolais	Afrique occidentale et centrale francophone (Etats et compagnies)	Juin 2018
M. Kamel MARAMI Algérien	Algérie: Etat et 4 compagnies	Juin 2018
M. Karanja KABAGE Kenyan	Afrique occidentale anglophone (4 Etats et compagnies) et Afrique orientale et australe (compagnies)	Juin 2017
Dr Almehti A. AGNAIA Libyen	Libye, Mauritanie et Tunisie (Etats et compagnies)	Juin 2018
M. Mohammed KARI Nigerien	Nigeria: Etat et compagnies	Juin 2019
M. Samuel EKUE MIVEDOR Togolais	Banque africaine de développement (BAD)	Juin 2018
M. Frédéric FLEJOU Français	AXA	Juin 2018
M. Jean CLOUTIER Canadien	FAIRFAX	Juin 2018

Les sièges au Conseil d'administration sont répartis entre actionnaires ou groupes d'actionnaires en fonction de leur pouvoir de vote. Le Conseil d'administration est composé actuellement comme suit :

- Neuf (09) sièges pour les actionnaires de la catégorie A qui comprend 41 Etats africains membres, la BAD et 111 compagnies d'assurances et de réassurance africaines, la BAD disposant d'un (01) siège permanent ; et
- Trois (03) sièges pour les actionnaires de la catégorie B (03 investisseurs non africains).

Le Conseil d'administration compte actuellement trois (03) commissions permanentes, à savoir la Commission d'audit et de finances, la Commission de ressources humaines et de rémunération et la Commission de gestion du risque et de gouvernance informatique.

Conseil d'administration – Commissions

La Commission d'audit et de finances assiste le Conseil d'administration dans l'accomplissement de ses missions de supervision en tant que celles-ci ont trait à l'intégrité des états financiers de la Société. La Commission veille aussi à la qualité de l'information financière et à l'efficacité des contrôles internes. En outre, elle évalue le commissaire aux comptes, approuve les plans d'audit interne ainsi que les conclusions de l'inspection technique et du commissaire aux comptes. La Commission se réunit au moins deux (02) fois par an.

Ses membres actuels sont:

- Dr Mohamed Ahmed MAAIT (président)
- M. Frédéric FLEJOU (membre)
- M. Samuel Ekue MIVEDOR (membre)

La Commission des ressources humaines et de la rémunération propose au Conseil les principes qui guident la rémunération des membres élus de la Direction ainsi que les critères d'évaluation de leur performance. Elle examine également chaque année les conditions de service des membres élus de la Direction. Pour ce faire, elle se fonde principalement sur les politiques des meilleurs employeurs en tenant compte des pratiques des compagnies de rang et de standing comparables aussi bien que des moyens financiers de la Société. La Commission se réunit au moins deux (02) fois par an.

Ses membres actuels sont :

- M. Karanja KABAGE (président)
- M. Béné B. LAWSON (membre)
- Dr Almehti A. AGNAIA (membre)

La Commission de gestion du risque et de gouvernance informatique aide le Conseil d'administration à enraciner la gestion du risque dans la Société et passe en revue l'adéquation, l'efficacité et l'efficience des systèmes informatiques en place. Elle veille en outre à ce que la Société adopte une solide culture de respect des normes et de ses engagements.

La Commission se réunit au moins deux (02) fois par an.

Ses membres actuels sont:

- M. Jean CLOUTIER (président)
- M. Woldemichael ZERU (membre)
- M. Mohammed KARI (membre)

Evaluation et formation du Conseil

Une des recommandations du consultant recruté pour procéder à la dernière évaluation du cadre de gouvernance de la Société était que la performance du Conseil soit évaluée. Aussi le Conseil a-t-il décidé de s'auto-évaluer désormais. C'est ainsi que des critères de performance ont été définis et des formulaires d'auto-évaluation élaborés.

S'agissant de la formation, les nouveaux administrateurs reçoivent une abondante documentation destinée à les aider à s'imprégner du fonctionnement et des missions du Conseil et de ses commissions.

Conseil d'administration – Activités en 2016

Le Conseil d'administration s'est réuni 4 fois en 2016. La 1^{ère} réunion s'est tenue en avril à Casablanca (Maroc), les 2^{ème} et 3^{ème} en juin à Kigali (Rwanda) et la 4^{ème} en novembre à Abuja (Nigeria). Le taux de participation moyen des administrateurs était de 100%.

Direction exécutive

La Direction exécutive de la Société était composée ainsi qu'il suit au 31 décembre 2016:

Nom	Nationalité	Fonctions
M. Corneille KAREKEZI	Rwandais	Directeur général du Groupe
M. Ken AGHOGHOVIA	Nigérian	Directeur général adjoint du Groupe / Chef des Opérations

Assemblée générale**Réunions de l'Assemblée générale**

L'Assemblée générale se réunit au moins une fois par an dans un pays membre, d'ordinaire en juin.

Droit de vote et représentation

Aux termes de l'Accord portant création de la Société africaine de réassurance, chaque actionnaire dispose d'une voix par action qu'il possède et dont tout montant appelé a été acquitté. Chaque représentant dispose du nombre de voix de l'actionnaire ou des actionnaires qu'il représente. Toutes les questions dont l'Assemblée générale est appelée à connaître sont tranchées à la majorité des voix des actionnaires représentés à la réunion.

Quorums statutaires

Le quorum à toute réunion de l'Assemblée générale est constitué par soixante pour cent (60%) du total des voix des actionnaires. Lorsque le quorum n'est pas atteint, une seconde réunion a lieu vingt-un (21) jours après la première pour les assemblées ordinaires et sept (07) jours pour les assemblées extraordinaires. Dans le second cas, la notification est faite dans les sept (07) jours qui suivent la première réunion. Les actionnaires présents à cette réunion peuvent valablement délibérer, quel que soit le nombre d'actions qu'ils représentent.

Convocation et ordre du jour des réunions de l'Assemblée générale

Les notifications de convocation de réunion ordinaire de l'Assemblée générale sont adressées sous pli fermé recommandé « par avion » à tous les actionnaires six (06) semaines au plus tard avant la date fixée. Les notifications contiennent l'ordre du jour de la réunion convoquée.

Dans le cas des réunions extraordinaires, la notification se fait par cablogramme ou par tout autre moyen de communication écrite approprié sept (07) jours avant la date fixée.

IX. CONFORMITE

Les fonctions de contrôle ont été instituées à Africa Re pour assurer l'efficacité de la gestion du risque et des contrôles internes. Elles comprennent la gestion du risque, les services actuariels, l'audit interne et la conformité. La fonction de conformité a été mise en place récemment. Africa Re dispose donc désormais des 4 piliers essentiels de la gestion intégrée du risque.

La fonction de conformité renforce la gouvernance, améliore le système de poids et contre-poids et appuie le conseil d'administration dans ses fonctions de supervision.

Bien que la société mère ne doive obéir à aucune réglementation, sa filiale sud-africaine, African Reinsurance Corporation South Africa (ARCSA), doit se conformer à toutes les normes réglementaires en vigueur en Afrique du Sud. La fonction de conformité du Groupe passe en revue toutes les normes réglementaires applicables dans le but d'évaluer les problèmes de conformité, déceler les éventuels problèmes et rendre compte à la Direction et au Conseil.

Elle est donc l'outil par lequel la Société évalue et assure la conformité pour toutes les questions pour lesquelles Africa Re a contracté des obligations.

La fonction de conformité est indépendante de l'audit interne. Aucun effort n'est ménagé pour éviter tout conflit avec d'autres fonctions de contrôle. Africa Re se conforme donc aux règles minimales de bonne gouvernance et aux bonnes pratiques en matière de contrôle.

Nous présentons ci-après les faits et activités marquants de la fonction Conformité en 2016 :

- Le champ de la fonction Conformité a été étendu au « Foreign Accounts Tax Compliance Act » (FATCA), loi de l'Internal Revenue Service (IRS) des Etats-Unis d'Amérique. Un rapport sur le degré de conformité avec les exigences de la FATCA a été examiné et mis en œuvre.
- Un document sur les Directives en matière de lutte contre le blanchiment d'argent/ financement du Terrorisme a été préparé et approuvé par le Conseil.
- Des accords de niveau de service et leur procédure de mise en œuvre ont été approuvés par la Direction générale tandis que l'application de la politique de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme a commencé.
- La Société s'est dotée d'un outil de vérification de la conformité qui permettra de passer tous les clients au peigne fin.

Les efforts déployés par la Société pour lutter contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme sont une contribution très importante à la réalisation de l'objectif d'une société stable et sans corruption. D'où l'adoption des recommandations du « Financial Actions Task Force » (FATF) et du document d'orientation de l'Association internationale des superviseurs d'assurance (IAIS) sur le sujet.

La politique de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme fait partie du Programme de gestion des risques de la Société africaine de réassurance et donne corps à l'approche adoptée pour lutter contre le blanchiment d'argent et le terrorisme.

Bien que la Société ne soit soumise à aucune réglementation sur le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, elle a adopté les recommandations de la FATF comme meilleures pratiques en la matière.

Ces directives seront utiles pour :

- définir et communiquer les principes et exigences minimales en matière de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme ;
- procéder à des contrôles supplémentaires des risques opérationnels, juridiques et de réputation de la Société ;
- veiller à la conformité aux meilleures pratiques internationales en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le terrorisme ;

- fournir des orientations et éliminer le risque que la Société participe à des activités de blanchiment d'argent et de terrorisme ;
- formaliser les procédures du Know « Your Customer » (KYC) – connaître son client- et du Customer Due Diligence (CDD) – vigilance à l'égard du client – au sein de la Société.

X. RESPONSABILITE SOCIALE D'ENTREPRISE (RSE)

Africa Re se veut une entreprise d'excellence qui remplit promptement ses obligations vis-à-vis de ses partenaires.

En conséquence, pour s'acquitter de sa responsabilité sociale des entreprises sur les marchés où elle opère, la Société a formulé des stratégies qui visent à satisfaire toutes les attentes de ses partenaires, y compris les Etats membres. Ainsi, en plus des nombreuses activités sociales et de développement menées jusqu'ici, le Conseil d'administration a décidé, en novembre 2013, d'affecter désormais 2% du bénéfice après impôt d'Africa Re à un fonds spécial mis en place pour financer les activités de RSE.

Pour mettre en œuvre cette résolution, le Conseil d'administration a approuvé 2 projets dans le cadre du 5^{ème} Plan stratégique de la Société 2014-2018, à savoir la création des Prix des assurances en Afrique et la formation de jeunes professionnels des assurances.

Ces projets ont été retenus pour remplir l'une des missions d'Africa Re, à savoir promouvoir le développement des activités nationales d'assurance et de réassurance dans les pays africains en tenant particulièrement à ce que les actions de la Société aient des effets immédiats sur le secteur en Afrique.

Activités menées en 2016**Appui aux communautés par le truchement du Réseau Africa Re**

Africa Re, par le truchement de ses bureaux régionaux et de ses filiales, a apporté de l'appui à certains Etats en matière de lutte contre certaines maladies (Ebola en Afrique de l'Ouest et cancer du sein au Soudan). En Afrique du Sud, la Société a fait des dons à des orphelins et parrainé d'autres initiatives.

Programme de formation pour de jeunes cadres des assurances

Le programme consiste en une formation en ligne qui cible de nombreux jeunes cadres à leurs premières années d'expérience dans le secteur des assurances. Un certain nombre de cours seront dispensés en ligne sur une plate-forme développée en collaboration avec des consultants en matière de formation à développer.

Prix des assurances en Afrique

Les Prix des assurances en Afrique récompensent la plus grande innovation, la meilleure gestion d'entreprise, le meilleur leadership et la meilleure gouvernance dans le secteur des assurances sur le continent.

Les trois catégories de prix sont les suivantes :

- Le Prix de la compagnie d'assurance de l'année: Le prix est ouvert à toutes les compagnies d'assurance et de réassurance agréées sur le continent ; il tient principalement compte de la performance affichée au cours des deux derniers exercices;
- Le Prix du directeur général de l'année: Il s'agit d'un prix spécial décerné au directeur général qui s'est distingué par sa contribution au résultat de sa compagnie ou au développement des assurances sur le continent au cours des 12 derniers mois ou plus;
- Le Prix de l'innovation de l'année: Il est décerné à la compagnie d'assurance qui s'est illustrée par son utilisation de la technologie, le lancement d'un produit/service révolutionnaire ou d'un canal ou méthode de distribution nouveau et innovant.

Des prix en argent, des plaques et des attestations sont remis aux lauréats des trois catégories.

Les lauréats de l'édition 2016 ont été révélés au public et primés le 25 mai 2016 à Marrakech (Maroc) au cours de la Conférence de l'Organisation des assurances africaines (OAA).

Cornerstone Insurance Plc du Nigeria a remporté le Prix de l'innovation de l'année, SAHAM Finances du Maroc celui de la Compagnie d'assurances de l'année et M. Jean Kacou Diagou de NSIA celui du directeur général de l'année. Plus de 700 dignitaires des assurances et de la réassurance ont pris part au dîner tandis que 500 autres personnes suivaient en ligne.

Partenariat entre Africa Re et le programme « Impact Insurance » du BIT

Africa Re a renouvelé son accord de partenariat avec l'« Impact Insurance Facility » du Bureau international du travail (BIT) pour une 2ème année (novembre 2016 à octobre 2017).

Des activités mutuellement sélectionnées par le programme « Impact Insurance » de l'OIT et Africa Re, et destinées à renforcer des capacités des assureurs sur le marché africain bénéficieront de l'appui financier du Fonds de responsabilité sociale d'Africa Re. Le réassureur panafricain continuera de soutenir ce type d'initiative en raison de leur capacité à améliorer les conditions de vie des populations victimes d'exclusion financière et à développer de futurs marchés pour les assurances.

Le partenariat vise à aider les ménages à faible revenu, les petites entreprises, les agriculteurs, etc., à accéder à une couverture d'assurance dans leurs activités quotidiennes grâce à des produits et solutions de microassurance.

Le programme « Impact Insurance » est une initiative du BIT qui permet aux compagnies d'assurances, aux Etats et à leurs partenaires de valoriser le potentiel du secteur pour promouvoir le développement social et économique. Le programme a été lancé en 2008 et a ses locaux au Siège de l'OIT à Genève (Suisse).

Partenariat entre Africa Re et African Leadership University

L'African Leadership University (ALU) a innové en matière d'enseignement supérieur en Afrique en proposant des programmes d'enseignement universitaires et post-universitaires accrédités aux candidats. Africa Re a décidé de soutenir cette innovation en devenant un « partenaire Platine » de l'institution.

Campagne de sensibilisation aux assurances au Nigeria

Africa Re a initié une campagne de sensibilisation aux assurances au Nigeria. La campagne vise à mieux informer les populations sur les assurances, en particulier l'assurance Automobile. Elle vient en supplément des efforts que déploient les compagnies d'assurances locales pour résorber le déficit de connaissances des populations en matière d'assurances, déficit de connaissances qui a des conséquences dévastatrices sur le secteur.

La campagne a pris diverses formes telles que des plateformes sur les réseaux sociaux, des entretiens radiophoniques ou des publicités mobiles pour atteindre les populations ciblées. Elle devrait renforcer la confiance que les populations font aux assureurs et partant, améliorer le taux de pénétration.

Programme de parrainage d'Ethiopian Insurance Corporation

Africa Re a établi un partenariat avec l'Ethiopian Insurance Corporation pour soutenir les activités humanitaires en Ethiopie.

Contribution au projet de construction d'un amphithéâtre ultramoderne par le *West African Insurance Institute* en Gambie

Africa Re a fait un don financier au West African Insurance Institute pour aider cette institution à finaliser son projet de construction d'un amphithéâtre ultramoderne en Gambie. Le don rentre dans le cadre des missions statutaires de la Société.

53ème Journée de l'Afrique et aide aux personnes déplacées à l'intérieur des frontières nationales

A l'occasion de la célébration de la 53ème Journée de l'Afrique, Africa Re a soutenu le Groupe des ambassadeurs africains à Abuja (Nigeria) en finançant des articles que le Groupe a distribués à des personnes déplacées à l'intérieur de frontières nationales à Kuchingoro à Abuja.

La Campagne « Beyond Zero »

Africa Re a contribué à la Campagne Beyond Zero en faisant un don de 2 cliniques mobiles aux responsables de l'initiative au Kenya.

XI RESSOURCES HUMAINES ET REMUNERATION**Ressources humaines**

La Société africaine de réassurance est un employeur de premier ordre dans le secteur des assurances et de la réassurance en Afrique en raison de ses conditions d'emploi très attrayantes. Etant donné que les ressources

humaines sont le capital le plus important de la Société, la stratégie de rémunération est régulièrement révisée pour attirer, motiver et retenir des employés hautement qualifiés, afin de réaliser les objectifs stratégiques fixés.

Catégories de personnel

Il existe six (6) catégories de personnel:

Tableau A : Catégories de personnel

Direction générale	<ul style="list-style-type: none"> Directeur général du Groupe Directeur général adjoint/ Chef des Opérations
Directeurs (ES)	<ul style="list-style-type: none"> Directeurs centraux Directeurs régionaux Directeurs généraux des filiales
Cadres supérieurs (PS)	<ul style="list-style-type: none"> Directeurs adjoints Sous-directeurs
Cadres (PS)	<ul style="list-style-type: none"> Managers principaux Managers Managers adjoints
Agents de maîtrise (SS)	Assistants
Agents d'exécution (MS)	Agents

La Direction générale, les Directeurs, les Cadres supérieurs et les Cadres sont considérés comme personnel international, tandis que les Agents de maîtrise et les Agents d'exécution sont considérés comme personnel local dans les différentes localités où la Société est implantée.

Le tableau ci-dessous récapitule la répartition du personnel selon les catégories et lieux d'affectation sur le continent africain.

Tableau B: Effectif au 31 décembre 2016

Siège Centre de production	DIRECTION GENERALE	ES	PS	SS	MS	Total	Temp
DIRECTION GENERALE	2					2	
SIEGE		6	31	28	12	77	12
Bureau régional de Lagos		1	5	11	3	20	3
Bureau régional de Casablanca		2	5	10	3	20	0
Bureau régional du Caire et Africa Retakful		1	4	15	2	22	4
Bureau régional de Nairobi		1	12	17	2	32	5
Bureau régional d'Ebène (Maurice)		1	3	6	4	14	1
Bureau régional d'Abidjan		1	6	10	2	19	0
African Reinsurance Corporation South Africa – Johannesburg (Filiale)		2	11	21	3	37	1
Bureau local d'Addis-Abéba		0	0	1	1	2	1
BUREAUX REGIONAUX		9	46	91	20	166	15
TOTAL SOCIETE	2	15	77	119	32	245	27
%	0,82	6,12	31,43	48,57	13,06	100	

Diversité

Africa Re encourage la diversité et l'inclusion en offrant des opportunités d'emploi à tous les citoyens de ses Etats membres à travers l'Afrique. De même, la répartition de l'effectif entre hommes et femmes illustre à suffisance son option en faveur de l'égalité des chances en matière d'emploi.

Rémunération

Le principe qui sous-tend la politique de rémunération d'Africa Re consiste à payer au moins au 75ème percentile du salaire proposé par les institutions de référence (sociétés de réassurance et autres institutions financières). La rémunération globale de la Société est comparée à celle qui est globalement proposée sur le marché du travail en Afrique, afin de s'assurer que les employés sont suffisamment motivés pour produire d'excellents résultats sans prendre des risques inconsidérés.

La structure de la rémunération est le résultat d'enquêtes de salaires et de la participation à des évaluations par les pairs; elle est complétée par des politiques de gestion de la performance individuelle et collective.

Africa Re a adopté le Tableau de bord prospectif (BSC) comme outil de gestion stratégique de la performance pour fixer des objectifs individuels et collectifs mesurables. Le BSC découle du Plan d'action stratégique de la Société. Il est un ensemble d'objectifs et d'initiatives mesurés par les **principaux indicateurs de performance (PIP)** dans certains **principaux domaines de performance (PDP)** ou **perspectives**. L'objectif primordial visé en 2015 consistait à renforcer le lien entre la rémunération et la performance, avec un accent plus prononcé sur la rémunération variable (prime de rendement/mesures incitatives) que sur la rémunération fixe.

Les composantes de la rémunération de la Société sont les suivantes: rémunération fixe, rémunération variable, indemnités et autres avantages (indemnité pour frais d'étude, Fonds de prévoyance, indemnité de fin de service, assurance maladie, autres couvertures d'assurance, etc.).

Tableau C: Composantes de la rémunération

Type	Composition	Bénéficiaires	Remarque
Rémunération fixe	Salaire de base	-Direction générale -Directeurs -Cadres supérieurs -Cadres -Agents de maîtrise -Agents d'exécution	Salaire de base mensuel payé en \$EU (aux membres de la Direction générale, aux directeurs, aux cadres supérieurs et aux cadres) et en monnaie locale (aux agents de maîtrise et aux agents d'exécution)
	Différentiel de poste (DPD)	-Direction générale -Directeurs -Cadres supérieurs -Cadres	DPD mensuel payé uniquement au personnel international
Rémunération annuelle variable	Prime de rendement individuelle	-Direction générale -Directeurs -Cadres supérieurs -Cadres -Agents de maîtrise -Agents d'exécution	Prime payée une fois par an à toutes les catégories de personnel
	Prime de rendement spéciale pour les centres de production	-Directeurs -Cadres supérieurs -Cadres -Agents de maîtrise -Agents d'exécution	Prime qui récompense tous les employés d'un centre de production ayant atteint des objectifs de performance spécifiques
Indemnités	-Logement -Transport -Personnes à charge	-Directeurs -Cadres supérieurs -Cadres -Agents de maîtrise -Agents d'exécution	Les indemnités mensuelles sont payées en \$EU (aux directeurs, aux cadres supérieurs et aux cadres) et en monnaie locale (aux agents de maîtrise et aux agents d'exécution)

RESPONSABILITE DE LA DIRECTION GENERALE EN MATIERE DE COMMUNICATION D'INFORMATIONS FINANCIERES

Responsabilité de la Direction générale par rapport à l'efficacité du contrôle interne

La Direction générale de la Société africaine de réassurance (Africa Re) est responsable de la préparation, de l'intégrité et de la présentation fidèle et exacte de ses états financiers, ainsi que de toute autre information contenue dans le Rapport annuel. Les états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales en matière d'information financière et à l'Article 37 de l'Accord portant création de la Société africaine de réassurance; par conséquent, les montants y contenus ont été arrêtés sur la base de jugements éclairés et d'estimations faites par la Direction générale.

Les états financiers ont été vérifiés par une firme indépendante qui a eu libre accès à tous les dossiers financiers et informations connexes, y compris les comptes rendus analytiques des réunions du Conseil d'administration et de ses Commissions. La Direction est d'avis que tous les rapports soumis au Commissaire aux comptes indépendant durant la vérification sont valables et appropriés. Le rapport du Commissaire aux comptes indépendant accompagne les états financiers audités.

Les Administrateurs sont responsables de la préparation d'états financiers exacts conformément aux Normes internationales en matière d'information financière et aux dispositions de l'Accord portant création de la Société africaine de réassurance, ainsi que des contrôles internes nécessaires pour la préparation d'états financiers qui ne comportent aucune inexactitude substantielle due à la fraude ou à une erreur.

La Direction estime que les contrôles internes mis en œuvre pour la communication de l'information financière, qui sont passés en revue par la Direction et l'auditeur internes et révisés autant que de besoin, confirment l'intégrité et la fiabilité des états financiers.

Les principales procédures mises en place par la Direction générale, et qui visent à assurer un contrôle financier efficace au sein du Groupe, comprennent la préparation, la revue et l'approbation par le Conseil des plans financiers annuels tels que définis dans les plans stratégiques. Les résultats font l'objet d'un suivi régulier et des rapports périodiques sont préparés

tous les trimestres. Le système de contrôle interne prévoit des politiques et procédures écrites, la délégation d'autorité et l'obligation de rendre compte, en définissant les responsabilités et la séparation des tâches.

Par ailleurs, la Direction est en train de préparer un profil de gestion de risques qui permette de continuer d'assurer la coordination efficace et le suivi, au sein du Groupe, de toutes les politiques et procédures de gestion de risques approuvées par le Conseil d'administration et la Direction, telles que les politiques en matière de souscription et de constitution de réserves, les statut et règlement du personnel, les directives en matière de placement et les procédures comptable et de communication d'informations financières.

Tout système de contrôle interne comporte des limites, dont l'éventualité de l'erreur humaine et la tendance à se soustraire aux contrôles. En conséquence, même le contrôle le plus efficace ne peut donner qu'une assurance raisonnable quant à la préparation des états financiers. L'efficacité du contrôle interne peut varier avec le temps, selon les circonstances.

Le Conseil d'administration de la Société africaine de réassurance a créé une Commission Audit et Finances ainsi qu'une Commission Gestion des Risques et Gouvernance chargées de veiller sur les contrôles internes et les pratiques en matière de gestion des risques au sein du groupe. Elles sont composées d'Administrateurs non employés par la Société et tiennent périodiquement des réunions avec la Direction, le Commissaire aux comptes, les auditeurs internes, le Directeur en charge de la gestion du risque et les inspecteurs techniques afin d'examiner leurs rapports et de s'assurer qu'ils s'acquittent de leurs responsabilités. Le Commissaire aux comptes, les auditeurs internes, le Directeur en charge de la gestion du risque et les inspecteurs techniques peuvent saisir la Commission, en présence ou non de la Direction, pour discuter de l'efficacité du contrôle interne par rapport à la communication d'informations financières et de tout autre sujet qu'ils estiment devoir porter à son attention.



HASSAN BOUBRIK
Président



CORNEILLE KAREKEZI
Directeur général

Deloitte.

Deloitte Côte d'Ivoire
S.A. au capital de 37 500 000 FCFA
Compte contribuable 9104684 A RC Abidjan B 156849
Imm. Alpha 2000 - 14è et 18è Etage
Rue Gourgas - Plateau
01 B.P. 224 Abidjan 01 - Côte d'Ivoire
Tél.: (225) 20.250 250
Fax: (225) 20.250 260 / 20.250 270
www.deloitte.com

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDEPENDANT

Aux actionnaires de la Société Africaine de Réassurance,

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la Société Africaine de Réassurance et de ses filiales (le « groupe »), comprenant l'état de situation financière consolidée au 31 décembre 2016, ainsi que l'état du résultat global consolidé, l'état des variations des capitaux propres consolidés et l'état des flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, et un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

A notre avis, les états financiers consolidés présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Société Africaine de Réassurance et de ses filiales au 31 décembre 2016, ainsi que de leur performance financière et de leurs flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément au *Code de déontologie des professionnels comptables* du Conseil des normes internationales de déontologie comptable (le code de l'IESBA), et nous avons satisfait aux autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Points clés de l'audit

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des états financiers consolidés de la période en cours. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

Évaluation des provisions techniques actuarielles

Les provisions techniques représentent 40% du passif total de la société. Leur évaluation a été significative pour l'audit dans la mesure où cette évaluation fait appel au jugement et est fondée sur des hypothèses actuarielles. Par conséquent, nos procédures d'audit ont inclus entre autres, l'utilisation d'actuaire externes pour l'évaluation des hypothèses et méthodologies utilisées par le Groupe. Nos travaux ont également consisté à évaluer l'effectivité des contrôles relatifs à la correcte détermination et comptabilisation des provisions.

Classification et valorisation des placements

Les informations relatives aux placements de la Société sont présentées à la note 4. Les placements représentent près de 60% de l'actif total. La direction, sur la base de la norme IAS 39, a classé les placements en trois catégories: «Placements détenus jusqu'à leur échéance», «Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat» et «Actifs financiers disponibles à la vente».

Nous avons analysé la classification adoptée par la direction de même que l'évaluation faite à la clôture en fonction des différentes catégories. Nous en avons discuté avec le comité d'audit et concluons que cette classification et cette évaluation sont appropriées.

Nos procédures d'audit ont également inclus, entre autres, la revue des contrôles mis en place par la direction pour s'assurer de la correcte classification des placements, ainsi que la mise en œuvre de procédures de confirmation auprès de tiers.

Responsabilité de la direction et du Conseil d'Administration relative aux états financiers consolidés

La direction est responsable de l'établissement et la présentation sincère des états financiers consolidés conformément aux Normes Internationales d'Information Financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle estime nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration a l'intention de mettre la société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste qui s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'élaboration de l'information financière du groupe.

Responsabilité de l'auditeur relative aux états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités pour l'audit des états financiers consolidés sont décrites de façon plus détaillée dans l'annexe du présent rapport de l'auditeur.

Abidjan, le 12 mai 2017

Deloitte Côte d'Ivoire



Marc WABI
Expert-comptable Diplômé
Associé

ANNEXE AU RAPPORT DE L'AUDITEUR INDEPENDANT

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient cependant amener le groupe à cesser son exploitation ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons à la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit ainsi que nos constatations importantes, y compris toute faiblesse significative du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également à la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes.

Parmi les points communiqués à la gouvernance, nous déterminons quels ont été les plus importants lors de l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport, sauf si la loi ou la réglementation en empêchent la communication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer un point dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de ce point dépassent les avantages qu'elle aurait au regard de l'intérêt public.

Etat consolidé de la situation financière
au 31 décembre 2016

	Notes	2016 US\$'000	2015 US\$'000
Actif			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	24	243 968	151 828
Placements	4	830 113	888 525
Primes à recevoir		62 591	62 332
Frais d'acquisition différés	5	43 644	46 582
Créances nées des opérations de réassurance	6	155 861	139 755
Part des récessionnaires dans les provisions techniques	7	62 569	46 682
Créances diverses		6 919	5 337
Impôts recouvrables	22	800	502
Immeubles de placement	8	7 206	8 249
Immobilisations corporelles	9	29 782	21 288
Immobilisations incorporelles	10	3 846	3 384
Total actif		1 447 299	1 374 464
Passif			
Dettes diverses		35 164	14 121
Dividendes à payer	23	5 033	7 116
Dettes nées des opérations de réassurance	11	53 177	24 114
Passifs d'impôts différés	12	1 900	1 359
Provisions techniques	13	539 714	547 683
Total passif		634 988	594 393
Fonds propres			
Résultats non distribués		199 098	175 657
Autres réserves	14	171 719	154 329
Prime d'émission		156 354	156 354
Capital social	15	285 140	293 731
Total des capitaux propres		812 311	780 071
Total passif et capitaux propres		1 447 299	1 374 464

Les états financiers consolidés de la page 48 à 89 ont été approuvés par le Conseil d'administration de la Société le 10 avril 2017 et signés en son nom par:



HASSAN BOUBRIK
Président



CORNEILLE KAREKEZI
Directeur général du Groupe

Les notes annexées font partie intégrante des présents états financiers.

Etat consolidé du résultat net et des autres éléments du résultat global
au 31 décembre 2016

	Notes	2016 '000 \$EU	2015 '000 \$EU
Primes brutes acquises	16	653 664	692 179
Déduire: Primes rétrocédées	16	(86 132)	(101 359)
Primes nettes acquises	16	567 532	590 820
Produits de placements	17	44 924	25 307
Commissions de récession		10 724	17 316
Autres revenus d'exploitation	18	1 277	1 447
Total produits		624 457	634 890
Charge de sinistres nette	19	(315 964)	(311 210)
Frais d'acquisition	20	(164 906)	(179 216)
Charges administratives	21	(41 350)	(40 071)
Frais financiers – Gain/(perte) de change nets		132	(273)
Résultat avant impôt		102 369	104 120
Impôt sur le résultat	22	(2 167)	(475)
Résultat net de l'exercice		100 202	103 645
Autres éléments du résultat global			
<i>Eléments ne pouvant pas être reclassés ultérieurement dans le compte de résultat net</i>			
Ecart de change résultant de la conversion des activités à l'étranger		(33 003)	(45 307)
Ecart de réévaluation des actifs financiers disponible à la vente		5 270	(264)
Total autres (pertes)/revenus globaux		(27 733)	(45 571)
Total revenu global de l'exercice		72 469	58 074

Les notes annexées font partie intégrante des présents états financiers.

Etat consolidé des variations des capitaux propres pour l'exercice clos le 31 décembre 2016

	Report à nouveau	Réserve de change	Réserve générale	Réserve pour ajustement à la valeur de marché	Réserve pour fluctuation de taux de change	Réserve pour fluctuation de sinistralité	Total autres réserves	Prime d'émission d'actions	Capital social	Total
	'000 \$EU	'000 \$EU	'000 \$EU	'000 \$EU	'000 \$EU	'000 \$EU	'000 \$EU	'000 \$EU	'000 \$EU	'000 \$EU
Au 1^{er} janvier 2016	175 657	(119 757)	228 692	(100)	6 294	39 200	154 329	156 354	293 731	780 071
Résultat global de l'exercice	100 202	(33 003)	-	5 270	-	-	(27 733)	-	-	72 469
Rachat d'actions ordinaires	-	-	(12 978)	-	-	-	(12 978)	-	(8 591)	(21 569)
Dividendes déclarés en 2015	(17 624)	-	-	-	-	-	-	-	-	(17 624)
Fonds RSE	(1 036)	-	-	-	-	-	-	-	-	(1 036)
Transfert aux réserves	(58 101)	-	50 101	-	-	8 000	58 101	-	-	-
Au 31 décembre 2016	199 098	(152 760)	265 815	5 170	6 294	47 200	171 719	156 354	285 140	812 311
Au 1^{er} janvier 2015	149 293	(74 450)	259 993	164	6 294	31 200	223 201	70 700	293 731	736 925
Résultat global de l'exercice	103 645	(45 307)	-	(264)	-	-	(45 571)	-	-	58 074
Rachat d'actions ordinaires	-	-	(83 124)	-	-	-	(83 124)	-	42 000	(41 124)
Emission d'actions ordinaires	-	-	-	-	-	-	-	85 654	(42 000)	43 654
Dividendes déclarés en 2014	(16 155)	-	-	-	-	-	-	-	-	(16 155)
Fonds de Responsabilité sociale d'entreprise (RSE)	(1 303)	-	-	-	-	-	-	-	-	(1 303)
Transfert aux réserves	(59 823)	-	51 823	-	-	8 000	59 823	-	-	-
Au 31 décembre 2015	175 657	(119 757)	228 692	(100)	6 294	39 200	154 329	156 354	293 731	780 071

Les notes annexées font partie intégrante des présents états financiers.

Etat consolidé des flux de trésorerie au 31 décembre 2016

	Notes	2016 '000 \$EU	2015 '000 \$EU
Flux de trésorerie provenant des opérations			
Flux de trésorerie provenant des opérations	24	110 315	50 663
Impôt sur le résultat décaissé	22	(2 105)	(1 480)
Flux de trésorerie nets provenant des opérations		<u>108 210</u>	<u>49 183</u>
Flux de trésorerie provenant des investissements			
Acquisition d'immeubles de placement	8	1 055	(763)
Acquisition d'immobilisations corporelles	9	(10 777)	(5 074)
Acquisition d'immobilisations incorporelles	10	(738)	(213)
Cession de produits d'investissement		63 399	(19 576)
Plus-value sur cession d'immobilisations corporelles			31
Flux de trésorerie nets (utilisés pour)/ provenant des investissements		<u>52 939</u>	<u>(25 595)</u>
Flux de trésorerie provenant des activités de financement			
Emission d'actions ordinaires		-	85 654
Rachat d'actions ordinaires		(21 569)	(83 124)
Dividendes versés	23	(19 707)	(12 733)
Flux de trésorerie nets (utilisés pour) provenant des activités de financement		<u>(41 276)</u>	<u>(10 203)</u>
Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		<u>119 873</u>	<u>13 385</u>
Mouvement de trésorerie et des équivalents de trésorerie			
A l'ouverture de l'exercice		151 828	184 014
Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (Pertes)/Gains de change nets sur actifs liquides		119 873	13 385
		(27 733)	(45 571)
A la clôture de l'exercice	24(b)	<u>243 968</u>	<u>151 828</u>

Les notes annexées font partie intégrante des présents états financiers.

Notes

1. Informations générales

La Société Africaine de Réassurance a été créée en 1976 par des Etats membres de l'Union Africaine (alors dénommée Organisation de l'Unité Africaine) et la Banque africaine de développement en tant qu'institution intergouvernementale ayant pour mission de:

- mobiliser des ressources financières à partir d'opérations d'assurance et de réassurance ;
- placer les fonds ainsi mobilisés en Afrique pour aider à accélérer le développement économique du continent ; et
- promouvoir le développement de l'assurance et de la réassurance en Afrique, en favorisant la croissance des capacités de souscription et de rétention nationales, sous-régionales et régionales.

Le Siège de la Société est à Lagos (Nigeria) à l'adresse suivante:

Plot 1679 Karimu Kotun Street
Victoria Island
PMB 12765
Lagos (Nigeria)

Pour ses opérations de réassurance, la Société dispose d'un réseau de bureaux sis à Abidjan, Le Caire, Casablanca, Lagos, Nairobi, Port- Louis et Johannesburg par l'intermédiaire de sa filiale en Afrique du Sud, African Reinsurance Corporation (South Africa) Limited, une société enregistrée en République sud-africaine et l'African Takaful Reinsurance Company en Egypte, autre filiale à 100%.

2. Principes comptables

Adoption des Normes Internationales d'Information Financière (IFRS) nouvelles et révisées

i) Nouvelles normes et révisions des normes publiées entrant en vigueur au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016

Les normes IFRS nouvelles et révisées suivantes sont entrées en vigueur au cours de l'exercice 2016 et n'ont eu aucune incidence significative sur les états financiers.

Normes	
IFRS 14 Comptes de report réglementaires	IFRS 14 Comptes de report réglementaire permet à une entité dont les activités sont assujetties à la réglementation tarifaire de continuer à appliquer la plupart de ses principes comptables pour les soldes des comptes de report réglementaire à sa première adoption des IFRS. La norme permet à une entité qui adopte pour la première fois les IFRS de continuer à comptabiliser, avec quelques modifications limitées pour les «soldes des comptes de report réglementaires» conformément à ses principes comptables généralement reconnus (ou « GAAP ») antérieurs, à la fois pour l'adoption des IFRS et dans les états financiers subséquents. La norme exige la divulgation de la nature et des risques associés à la réglementation tarifaire de l'entité et des effets de ce règlement sur ses états financiers. La norme ne s'applique pas à ceux qui appliquent déjà les IFRS.
Amendements	
Comptabilisation de la prise de participation dans d'une activité conjointe (amendements à l'IFRS 11)	La modification de la norme IFRS 11 relative aux ententes conjointes exige que l'acquéreur d'une participation dans une opération conjointe dans laquelle l'activité constitue une entreprise (telle que définie dans la norme IFRS 3 Regroupements d'entreprises): -applique tous les principes comptables des regroupements d'entreprises énoncés dans IFRS 3 et dans d'autres IFRS, à l'exception des principes qui entrent en conflit avec les orientations contenues dans l'IFRS 11 -déclare les informations requises par IFRS 3 et les autres IFRS pour les regroupements d'entreprises. Les modifications s'appliquent à la fois à l'acquisition initiale d'une participation dans une opération conjointe et à l'acquisition d'une participation supplémentaire dans une opération conjointe.

Eclaircissement sur les modes d'amortissement et de dépréciation acceptables (amendements à l'IAS 16 et l'IAS 38)	La modification d'IAS 16 Immobilisations corporelles et IAS 38 Immobilisations incorporelles: - précise qu'une méthode d'amortissement fondée sur les revenus générés par une activité qui comprend l'utilisation d'un actif n'est pas appropriée pour les immobilisations corporelles; - introduit une présomption réfutable selon laquelle une méthode d'amortissement fondée sur les revenus générés par une activité qui comprend l'utilisation d'une immobilisation incorporelle est inappropriée et ne peut être surmontée que dans des circonstances limitées où l'actif incorporel est exprimé en tant que mesure du revenu, Ou lorsqu'il peut être démontré que les recettes et la consommation des avantages économiques de l'actif incorporel sont fortement corrélées; - donne des indications selon lesquelles les réductions futures attendues du prix de vente d'un article produit à l'aide d'un actif pourraient indiquer une attente d'obsolescence technologique ou commerciale de l'actif qui, à son tour, pourrait refléter une réduction des avantages économiques futurs atout.
Méthode de la mise en équivalence dans les états financiers individuels (amendements à l'IAS 27)	Cet amendement à la norme IAS 27 États financiers séparés permet de faire en sorte que les participations dans des filiales, coentreprises et entreprises associées soient éventuellement comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence dans des états financiers séparés.
Initiative concernant les informations à fournir (amendements à l'IAS 1)	L'amendement à l'IAS 1 Présentation des états financiers traite des obstacles perçus pour les préparateurs qui exercent leur jugement en présentant leurs rapports financiers en apportant les modifications suivantes: - préciser que l'information ne doit pas être masquée par l'agrégation ou la fourniture d'informations immatérielles, que des considérations de pertinence s'appliquent à toutes les parties des états financiers et même lorsqu'une norme exige une divulgation spécifique; - clarification que la liste des postes à présenter dans ces états peut être désagrégée et agrégée en tant que lignes directrices pertinentes et supplémentaires sur les sous-totaux dans ces déclarations et la clarification que la part d'autres éléments du revenu global d'une entité, des associés comptabilisés en actions et des coentreprises, devrait être présentée globalement en tant qu'éléments d'une ligne selon qu'il sera ultérieurement reclassé en résultat; - des exemples supplémentaires sur les possibilités d'énumérer les notes pour clarifier que la compréhension et la comparabilité devraient être prises en compte dans la détermination de la succession des notes, et de montrer que les notes ne doivent pas être présentées dans l'ordre indiqué au paragraphe 114 d'IAS 1.
Entités d'investissement : application de l'exception à la consolidation (amendements à l'IFRS 10, 12 et à l'IAS 28)	Les modifications apportées aux IFRS 10 États financiers consolidés, IFRS 12 Informations à fournir sur les participations dans d'autres entités et IAS 28 Investissements dans des entreprises associées et co-entreprises (2011) pour clarifier les points suivants relatifs aux questions soulevées lors de l'application de l'exemption de consolidation aux entités de placement : L'exemption de la préparation des états financiers consolidés pour une entité mère intermédiaire est disponible pour une entité mère qui est une filiale d'une entité de placement, même si l'entité de placement évalue toutes ses filiales à la juste valeur. Une filiale qui fournit des services liés aux activités d'investissement de la société mère ne devrait pas être consolidée si la filiale elle-même est une entité de placement. Lorsqu'il applique la méthode de la mise en équivalence à une entreprise associée ou à une coentreprise, un investisseur non membre d'une entité de placement peut conserver l'évaluation de la juste valeur appliquée par l'entreprise associée ou la coentreprise à ses participations dans des filiales. Une entité de placement qui mesure l'ensemble de ses filiales à la juste valeur fournit les informations relatives aux entités de placement requises par IFRS 12.

ii) Incidence des nouvelles normes et des normes révisées et interprétations sur les états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 et les exercices ultérieurs

Nouvelles normes ou normes révisées	Date d'entrée en vigueur
IFRS 9 Instruments financiers	1 ^{ER} janvier 2018
IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients	1 ^{ER} janvier 2018
IFRS 16 Contrats de location	1 ^{ER} janvier 2018
Application de l'IFRS 9 Instruments financiers avec l'IFRS 4 Contrats d'assurance (amendements à l'IFRS 4)	1 ^{ER} janvier 2018
Transfert des immeubles de placement (amendements à l'IAS 40)	1 ^{ER} janvier 2018
Comptabilisation d'actifs d'impôt différé au titre de pertes latentes (amendements de l'IAS 12)	1 ^{ER} janvier 2017

IFRS 9, Instruments financiers

IFRS 9, publiée en novembre 2009, présente de nouvelles exigences de classification et d'évaluation des actifs financiers. IFRS 9 a été modifiée en octobre 2010 pour inclure les exigences en matière de classification et d'évaluation des passifs financiers et de décomptabilisation.

Principales exigences d'IFRS 9 :

Tous les actifs financiers comptabilisés entrant dans le champ d'application d'IAS 39, Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation, sont ultérieurement évalués au coût amorti ou à la juste valeur. Plus précisément, les instruments d'emprunt dont la détention s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de percevoir les flux de trésorerie contractuels, et pour lesquels les flux de trésorerie contractuels correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû, sont généralement évalués au coût amorti à la fin des périodes comptables ultérieures. Tous les autres instruments d'emprunt et instruments de capitaux propres sont évalués à la juste valeur à la fin des périodes comptables ultérieures. En outre, selon IFRS 9, les entités peuvent faire le choix irrévocable de présenter dans les autres éléments du résultat global les variations futures de la juste valeur d'un placement dans un instrument de capitaux propres (qui n'est pas détenu à des fins de transaction), auquel cas seuls les dividendes seront généralement comptabilisés en résultat net.

En ce qui a trait à l'évaluation des passifs financiers qui sont désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, IFRS 9 exige que le montant de la variation de la juste

valeur du passif financier qui est imputable aux changements du risque de crédit de ce passif soit comptabilisé dans les autres éléments du résultat global, sauf si la comptabilisation des effets des changements du risque de crédit du passif dans les autres éléments du résultat global crée ou accroît une non-concordance comptable dans le résultat net. Les variations de la juste valeur imputables au risque de crédit d'un passif financier ne sont pas ultérieurement reclassées en résultat net. En vertu d'IAS 39, l'intégralité du montant de la variation de la juste valeur du passif financier désigné comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net est comptabilisée en résultat net. L'application de cette norme est susceptible d'avoir une incidence sur les montants présentés dans les états financiers de la société. Il est toutefois impossible de fournir une estimation raisonnable de l'incidence d'IFRS 9 tant qu'un examen détaillé n'aura pas été effectué à cet égard.

La mise en œuvre de cette norme aura un impact sur certains soldes des états financiers de la société. Toutefois il semble difficile de fournir une estimation chiffrée de l'effet de l'IFRS 9 sans une analyse totale de son impact.

IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients

Cette norme remplace IAS 11 Contrats de construction, IAS 18 Recettes, IFRIC 13 Programmes de fidélisation des clients, IFRIC 15 Accords pour la construction de biens immobiliers, IFRIC 18 Transfert d'actifs des clients et SIC-31 Revenu - Troc des transactions impliquant des services de publicité.

La norme contient un modèle unique qui s'applique aux contrats avec les clients et deux approches pour la comptabilisation des produits:

à un moment donné ou dans le temps. Le modèle comporte une analyse en cinq étapes basée sur un contrat de transactions pour déterminer si, combien et quand le revenu est reconnu. Les cinq étapes comprennent: identifier le(s) contrat(s) avec un client; identifier les obligations de performance dans le contrat; déterminer le prix de transaction; affecter le prix de transaction aux obligations de performance du contrat et comptabiliser le revenu lorsque (ou au fur et à mesure que) l'entité satisfait à une obligation de performance.

L'application de cette norme est susceptible d'avoir une incidence sur les montants déclarés dans les états financiers de la société. Toutefois, il n'est pas possible de fournir une estimation raisonnable des effets de l'IFRS 15 jusqu'à ce qu'un examen approfondi ait été effectué.

IFRS 16 Contrats de location

IFRS 16 Contrats de location, émis en janvier 2016, remplace IAS 17, IFRIC 4, SIC-15 et SIC-27. L'IFRS 16 énonce les principes de comptabilisation, d'évaluation, de présentation et de divulgation des baux, dans le but de s'assurer que les locataires et les bailleurs fournissent des informations pertinentes qui représentent fidèlement ces opérations.

IFRS 16 introduit un modèle comptable unique pour le preneur et exige que le preneur comptabilise les actifs et les passifs pour tous les baux dont la durée est supérieure à 12 mois, à moins que l'actif sous-jacent soit de faible valeur. Les bailleurs continuent de classer les contrats de location comme étant opérationnels ou financiers, l'approche IFRS 16 en matière de comptabilité du bailleur étant pratiquement inchangée par rapport à son prédécesseur IAS 17.

Application de l'IFRS 9 Instruments financiers avec l'IFRS 4 Contrats d'assurance (amendements à l'IFRS 4)

L'application de l'IFRS 9 Instruments financiers avec l'IFRS 4 Contrat d'assurance, publié en septembre 2016, a modifié plusieurs paragraphes et fourni deux options pour les entités qui émettent des contrats d'assurance dans le cadre de l'IFRS 4:

- une option permettant aux entités de reclasser, du résultat net au résultat global, une partie des revenus ou des dépenses découlant des actifs financiers désignés; c'est l'approche dite superposition;

- une exemption temporaire facultative de l'application de l'IFRS 9 pour les entités dont l'activité prédominante consiste à émettre des contrats dans le cadre d'IFRS 4; c'est ce qui est dit approche différée.

L'application des deux approches est facultative et une entité est autorisée à cesser de les appliquer avant l'application de la nouvelle norme relative aux contrats d'assurance.

L'application de cette norme est susceptible d'avoir une incidence sur les montants déclarés dans les états financiers de la société. Toutefois, il n'est pas possible de fournir une estimation raisonnable des effets des modifications apportées à IFRS 4 jusqu'à ce qu'un examen approfondi ait été effectué.

Transfert des immeubles de placement (amendements à l'IAS 40)

Les transferts des immeubles de placement (Amendements à IAS 40), publiés en décembre 2016, ont modifié les paragraphes 57-58 et ont ajouté les paragraphes 84C-84E.

Le paragraphe 57 stipule maintenant qu'une entité doit transférer un bien à un immeuble de placement ou à partir de celui-ci lorsque, et seulement lorsqu'il y a un changement d'utilisation. Un changement d'usage se produit si la propriété rencontre ou cesse de répondre à la définition de l'immeuble de placement et s'il existe une preuve du changement d'utilisation. Un changement des intentions de la direction quant à l'utilisation d'un bien en soi ne constitue pas une preuve d'un changement d'usage.

La liste non exhaustive d'exemples de preuves d'un changement d'utilisation comprend: le commencement de la propriété-occupation, ou le développement en vue de la possession du propriétaire, pour un transfert d'un bien d'investissement à un bien occupé par le propriétaire; début de développement en vue de la vente, pour le transfert de biens de placement à des stocks; fin de la propriété-occupation, pour un transfert de propriété occupée par le propriétaire à un immeuble de placement et la création d'un bail d'exploitation à une autre partie, pour un transfert de stocks à des immeubles de placement.

L'application de cette norme est susceptible d'avoir une incidence sur les montants déclarés dans les états financiers de la société. Toutefois, il n'est pas possible de fournir une estimation raisonnable des effets des amendements à la norme IAS 40 jusqu'à ce qu'un examen détaillé ait été effectué.

Comptabilisation d'actifs d'impôt différé au titre de pertes latentes (amendements de l'IAS 12)

La comptabilisation de l'actif d'impôt différé pour pertes latentes (amendements à la norme IAS 12) a été publiée en janvier 2016.

La modification apportée à la norme IAS 12 Impôt sur le résultat apporte des éclaircissements sur les aspects suivants:

- Les pertes non réalisées sur les instruments de dette évalués à la juste valeur et évaluées au coût aux fins fiscales donnent lieu à une différence temporaire déductible, que le porteur de l'instrument de dette s'attend à recouvrer la valeur comptable de l'instrument de dette par vente ou utilisation.
- La valeur comptable d'un actif ne limite pas l'estimation de probables futurs bénéfices imposables.
- Les estimations des bénéfices imposables futurs ne comprennent pas les déductions fiscales résultant de l'annulation de différences temporelles déductibles.

iii) Adoption anticipée des normes

La Société n'a pas adopté de façon anticipée de nouvelle norme ou de norme révisée en 2016.

3. Brève description des principes comptables appliqués.

A. Base de préparation

Déclaration de conformité

Les états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'Information Financière (IFRS) et suivant les normes d'interprétation élaborées à ce sujet par l'International Accounting Standards Board – IASB (Comité des normes comptables internationales).

La monnaie de présentation est le dollar des Etats Unis (US\$'000) et les états financiers ont été préparés selon la méthode du coût historique, avec les modifications nécessaires en ce qui concerne la comptabilisation de certains placements financiers à leur valeur actuelle.

Pour obéir aux normes IFRS, la préparation des états financiers nécessite le recours à certaines hypothèses et estimations de base en matière de

comptabilité. En outre, elle exige de la Direction un sens du jugement dans l'application des principes comptables de la Société.

Bien que les estimations reposent sur des informations historiques, des analyses actuarielles ainsi qu'une bonne connaissance des événements d'actualité, les résultats réels ne permettent pas toujours de les corroborer. Les estimations et hypothèses de base font l'objet de révisions périodiques afin de prendre en considération toute donnée nouvelle. Ces révisions sont effectuées dans les comptes de l'exercice auquel elles se rapportent.

B. Méthode de Consolidation

(i) Filiales

Les filiales sont toutes les entités (y compris les entités structurées) sur lesquelles le groupe exerce un contrôle. Le Groupe contrôle une entité lorsque le Groupe est exposé, ou a le droit, à des rendements variables, en raison de ses liens avec l'entité émettrice et a la capacité d'exercer son pouvoir de manière à influencer sur le montant des rendements qu'elle obtient. La Société doit consolider la filiale à compter de la date à laquelle elle en obtient le contrôle et cesser de la consolider lorsqu'elle perd le contrôle de celle-ci.

Les acquisitions d'entreprises sont comptabilisées selon la méthode de l'acquisition. La contrepartie transférée à l'occasion d'un regroupement d'entreprises est évaluée à la juste valeur, qui est calculée comme étant la somme des justes valeurs à la date d'acquisition des actifs transférés par le Groupe, des passifs contractés par le Groupe à l'égard des détenteurs antérieurs de l'entreprise acquise et des parts de capitaux propres émises par le Groupe en échange du contrôle de l'entreprise acquise. La contrepartie transférée comprend la juste valeur de tout actif ou passif résultant d'un accord de contrepartie éventuelle. À la date d'acquisition, les actifs identifiables acquis et les passifs repris sont comptabilisés à leur juste valeur. Le Groupe évalue toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entité acquise au cas par cas, soit à la juste valeur, soit à la quote-part de la participation ne donnant pas le contrôle dans l'actif net identifiable comptabilisé de l'entreprise acquise.

Dans un regroupement d'entreprises réalisé par étapes, le Groupe doit réévaluer la participation qu'il détenait précédemment dans l'entreprise acquise à la juste valeur à la date de son acquisition et comptabiliser l'éventuel profit ou perte en résultat net.

Lorsqu'une contrepartie transférée par le Groupe dans le cadre d'un regroupement d'entreprises inclut des actifs ou des passifs résultant d'un accord de contrepartie éventuelle, la contrepartie éventuelle est évaluée à sa juste valeur à la date d'acquisition et incluse dans la contrepartie transférée en vertu du regroupement d'entreprises. Les variations ultérieures de la juste valeur de la contrepartie éventuelle classée comme un actif ou un passif est réévaluée aux dates de clôture subséquentes et comptabilisées conformément à IAS 39 soit en résultat net, soit comme variation du revenu global. La contrepartie éventuelle classée dans les capitaux propres ne doit pas être réévaluée aux dates de clôture subséquentes, et son règlement ultérieur doit être comptabilisé dans les capitaux propres.

L'excédent de la somme de la contrepartie transférée, du montant des participations ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise et de la juste valeur de la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise (s'il y a lieu) sur le solde net des montants, à la date d'acquisition, des actifs nets identifiables est comptabilisé comme un goodwill. Si la somme de la contrepartie transférée, du montant des participations ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise et de la juste valeur de la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise (s'il y a lieu) est inférieur à la juste valeur des actifs nets de la filiale acquise dans le cadre d'une acquisition à des conditions avantageuses, la différence est immédiatement comptabilisée en résultat net.

Les transactions et soldes inter-compagnies et les profits latents sur les transactions entre sociétés du Groupe sont éliminés. Les pertes latentes sont également éliminées. Lorsque des montants nécessaires reportés par les filiales ont été ajustés pour se conformer aux méthodes comptables du groupe.

Les présents états financiers consolidés comprennent les états financiers de la Société et ses filiales Société Africaine de Réassurance (Afrique du Sud) S.A, Société Africaine de Réassurance Takaful (Egypte) et Sherbone Number Ten Parktown gestionnaire d'actifs (Afrique du Sud) S.A..

(b) Changements dans les participations dans les filiales sans changement de contrôle

Les transactions avec les intérêts minoritaires qui ne se traduisent pas par une perte de contrôle sont comptabilisées comme des transactions en capitaux propres - c'est à dire comme des transactions avec les propriétaires en leur qualité de propriétaires. La différence entre la juste valeur

de la contrepartie versée ou reçue et part acquise de la valeur comptable de l'actif net de la filiale est comptabilisée dans les capitaux propres. Les gains ou pertes sur cessions d'intérêts minoritaires sont également enregistrés en capitaux propres.

(c) Cession de filiale

Lorsque le groupe cesse d'avoir le contrôle d'une filiale, toute participation conservée dans l'entité est réévalué à sa juste valeur à la date de perte de contrôle, le changement de la valeur comptable antérieure des actifs est comptabilisé en résultat net. La juste valeur est la valeur comptable initiale aux fins de comptabilisation ultérieure de la participation conservée comme une entreprise associée, une coentreprise ou un actif financier. De plus, tous les montants antérieurement comptabilisés dans les autres éléments du résultat global relativement à cette filiale sont comptabilisés comme si le Groupe avait directement sorti les actifs ou les passifs connexes de la filiale. Cela peut signifier que les montants antérieurement comptabilisés dans les autres éléments du résultat global sont reclassés en résultat net.

Les participations dans les sociétés filiales inscrites dans les comptes de la Société sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition diminuée des provisions pour dépréciation.

C. Utilisation d'estimations dans la préparation des états financiers

La préparation des états financiers consolidés nécessite, de la part de la Direction, le recours à des estimations et des hypothèses qui affectent les montants de l'actif et du passif à la date de ces états, ainsi que celui des revenus et des dépenses enregistrés au titre de la période sous revue.

L'adéquation de la provision pour sinistres à régler et sinistres encourus mais non déclarés à la date du bilan a été déterminée sur la base du jugement. Le compte de résultat comprend également des estimations de primes, de sinistres et de charges qui n'avaient pas été reçues des cédantes à la date des états financiers.

Ces estimations sont faites sur la base d'informations historiques, d'analyses actuarielles et autres techniques analytiques. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

D. Classification des contrats d'assurance

Sont classés sous cette rubrique les contrats par lesquels le Groupe accepte de tiers (cédantes) des risques d'assurance importants, en s'engageant à les compenser ou à compenser d'autres bénéficiaires en cas de survenance d'un événement spécifique (risque assuré) qui occasionnerait un préjudice au détenteur de la police ou à tout autre bénéficiaire.

E. Comptabilisation et évaluation des contrats d'assurance

Aussi bien les contrats d'assurance à court terme que les contrats à long terme sont comptabilisés sur base annuelle.

(i) Primes d'assurance à court terme

Les primes souscrites au titre de contrats d'assurance à court terme comprennent des soldes portant sur les contrats conclus durant l'année, indépendamment du fait qu'ils se rapportent en tout ou partie à une période comptable ultérieure. Elles incluent également des ajustements aux primes souscrites pour le compte d'exercices précédents ainsi que des estimations de primes en attente de comptabilisation ou n'ayant pas encore fait l'objet d'une notification par l'assuré pour des contrats en vigueur à la fin de la période. Lorsque des états de comptes d'assurance ne sont pas reçus à la clôture de l'exercice, il est procédé à une estimation des primes sur la base des dernières informations disponibles. Des estimations sont effectuées à la date du bilan afin de comptabiliser les ajustements rétrospectifs de primes ou commissions. Les primes se rapportant à la période d'expiration des risques sont considérées comme acquises et comptabilisées au titre des recettes pour la période ; en revanche, celles relatives aux risques en cours sont comptabilisées en tant que provision pour primes non acquises.

Les sorties de portefeuille relatives aux primes acquises sont considérées comme des éléments de dépense, suivant les services de réassurance reçus.

(ii) Provision pour risques en cours sur les contrats d'assurances à court terme

La part de la prime brute souscrite sur des contrats d'assurance à court terme qui devrait être acquise l'année suivante ou plus tard est comptabilisée comme provision pour risque en cours. Pour les traités proportionnels, elle est

déterminée pour chaque contrat à la clôture, et correspond à 50% des primes de l'exercice de souscription en cours pour l'ensemble du groupe à l'exclusion de la filiale d'Afrique du Sud ou elle correspond plutôt au huitième de la prime. Pour les affaires facultatives et non proportionnelles, elle est déterminée au prorata. Lorsque la nature des affaires et du risque ne justifie pas le recours à ces méthodes, la provision pour primes non acquises est calculée selon des bases conformes au profil de risque du contrat d'assurance.

(iii) Sinistres relatifs aux contrats d'assurance à court terme

Les sinistres encourus dans le cadre des contrats d'assurance à court terme s'entendent des sinistres payés et des frais de traitement effectués durant l'exercice financier, y compris les mouvements dans les provisions pour sinistres à payer et les sinistres encourus mais non déclarés (IBNR). Les sinistres à payer comprennent des provisions pour soldes à régler à terme au titre de sinistres survenus mais non encore payés à la date du bilan – qu'ils aient été notifiés ou non – ainsi que des frais de traitement. Ceux survenus à la date du bilan et qui ont été notifiés à la Société par les cédantes sont évalués selon les montants communiqués par ces dernières. En outre, des provisions adéquates sont constituées pour les sinistres survenus mais non déclarés à la date du bilan, ce en s'appuyant sur l'expérience de la sinistralité ainsi que sur les informations les plus fiables disponibles à ce moment. Les provisions pour sinistres à payer sont portées au bilan en tenant compte de leur valeur comptable et ne font l'objet d'une actualisation que lorsqu'un délai particulièrement long s'est écoulé entre la date du sinistre et celle du règlement ; à cette fin, le taux utilisé est celui qui reflète le mieux les estimations les plus récentes de la valeur temporelle de l'argent et des risques y afférents. Les soldes à recouvrer au titre des sinistres sont présentés séparément en tant qu'éléments de l'actif.

(iv) Provision pour risques en cours dans le cadre des contrats d'assurance à court terme

Lorsque la valeur prévue des sinistres et frais imputables aux périodes ultérieures de contrats d'assurance en vigueur à la date du bilan dépasse la provision pour primes non acquises relative à ces contrats, après déduction d'éventuelles charges reportées, une provision est faite pour couvrir les risques en cours à concurrence du montant estimé du dépassement.

(v) Sinistres relatifs aux contrats d'assurance à long terme

Les sinistres encourus dans le cadre des contrats d'assurance à long terme sont constitués par les sinistres survenus durant l'exercice, y compris la provision pour les paiements aux détenteurs de polices. Les sinistres à payer sur des contrats d'assurance à long terme, survenus à la date du bilan et ayant été notifiés à la compagnie par les cédantes, sont enregistrés en fonction des montants indiqués par ces dernières.

Les excédents ou pertes d'exploitation découlant de contrats d'assurance sont déterminés par la méthode d'évaluation actuarielle périodique. Ces montants sont obtenus après comptabilisation du mouvement des engagements actuariels, dans le cadre des polices non échues, des provisions pour les commissions sur les bénéficiaires ainsi que des ajustements aux provisions pour imprévus et autres réserves dans le cadre des engagements envers les détenteurs de polices.

F. Immobilisations Corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique, déduction faite du montant de l'amortissement. Les coûts historiques incluent des dépenses directement imputables à l'acquisition d'éléments d'actif. Les coûts ultérieurs sont soit inclus dans la valeur comptable de l'actif ou comptabilisés séparément, lorsqu'il y a lieu de s'attendre à ce que le Groupe tire un avantage économique de ce bien et que le coût de ce bien peut être évalué de manière fiable. Tous les autres frais de maintenance et réparation sont imputés au compte des résultats de l'exercice financier auquel ils se rapportent.

Les terrains en propriété perpétuelle et libre ne font pas l'objet d'un amortissement. Les amortissements sont calculés sur les autres biens et équipements sur la base linéaire afin de ramener le coût de chaque élément d'actif à sa valeur résiduelle, en fonction de l'estimation de sa durée de vie utile comme suit :

- Biens immobiliers: 2% ou amortissement sur la durée du bail si celle-ci est inférieure à 50 ans
- Mobiliers, installations et équipements: entre 6,67% et 33,33%
- Matériels de transport: 25%

La valeur résiduelle des éléments d'actif ainsi que leur durée de vie utile font l'objet d'une révision à la date d'établissement du bilan et des ajustements sont opérés si nécessaire.

Lorsque la valeur comptable d'un élément d'actif est supérieure au montant recouvrable estimé,

elle est immédiatement réduite au montant recouvrable. Les gains et pertes sur la cession de biens et équipements sont déterminés en comparant les recettes à la valeur comptable des articles.

G. Actifs incorporels

(i) Logiciels

Les licences de logiciels achetées sont capitalisées sur la base des dépenses engagées pour l'achat et la mise en service du logiciel concerné. Ces coûts sont amortis sur la base d'une estimation de la durée de vie utile du logiciel (4 ans).

Les coûts externes, directement liés à la production de logiciels identifiables et contrôlés par le Groupe, et qui sont de nature à générer un avantage économique supérieur aux coûts au-delà d'une année, sont comptabilisés en tant qu'actifs incorporels. Les frais liés au développement de logiciels assimilés à des éléments d'actif, sont amortis sur la base linéaire, en fonction de leur durée de vie utile qui ne doit pas dépasser quatre ans.

(ii) Coûts d'acquisition différés

Les coûts d'acquisition comprennent les commissions d'assurance, de courtage ainsi que d'autres dépenses liées à la conclusion de contrats d'assurance. La part des frais d'acquisition correspondant aux primes non acquises donne lieu à un report et un amortissement sur une base proportionnelle, durant la période du contrat.

H. Immeuble de placement

Les propriétés non occupées par le Groupe et destinées à générer un revenu locatif à long terme, sont assimilées à des biens de placement.

Les biens de placement comprennent les terrains inaliénables et les immeubles. Ils sont comptabilisés à leur coût réel diminué du montant cumulé d'amortissement et d'éventuelles pertes de valeurs.

Les terrains inaliénables ne font pas l'objet d'un amortissement. En ce qui concerne les immeubles, le calcul de l'amortissement se fait sur la base linéaire destinée à ramener le coût de chaque élément à sa valeur résiduelle sur une période de 50 ans ou sur la période résiduelle du bail si celle-ci est inférieure à 50 ans.

I. Placements

i. Actifs financiers – Comptabilisation, classification et Evaluation

Les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Groupe devient une partie aux dispositions contractuelles des instruments. Les placements sont classés dans les catégories ci-après:

i) Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Après l'évaluation initiale au coût, les créances sont ensuite réévaluées à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué de toute perte de valeur. Le coût amorti est calculé en prenant en compte toute décote ou prime lors de l'acquisition et des frais et des coûts qui font partie intégrante du taux d'intérêt effectif.

ii) Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net (FVTPL)

Les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat sont ceux qui ont été soit acquis pour générer un bénéfice sur des fluctuations à court terme des prix ou de la marge du revendeur, ou sont des instruments financiers inclus dans un portefeuille dans lequel un modèle de prise de bénéfice à court terme existe. Les placements classés à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés au coût, puis réévalués à la juste valeur sur la base de cours acheteur ou offres de prix de revendeur, sans déduction des coûts de transaction. Tous les gains et pertes réalisés ou non sont inclus dans le résultat net. Le produit d'intérêt généré sur des placements détenus à des fins de transactions est comptabilisé comme revenu de placement.

iii) Placements détenus jusqu'à échéance

Les placements détenus jusqu'à leur échéance sont des actifs financiers non dérivés, assortis de paiements déterminés ou déterminables et d'une échéance fixe, que le Groupe a l'intention manifeste et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance. Après la comptabilisation initiale, les placements détenus jusqu'à leur échéance sont évalués au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué de toute perte de valeur.

Le coût amorti est calculé en prenant en compte toute décote ou prime lors de l'acquisition et les frais qui font partie intégrante du taux d'intérêt

effectif. L'amortissement et les pertes découlant de la dépréciation de ces placements sont comptabilisés dans le résultat net.

iv) Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs financiers destinés à être détenus pour une durée indéterminée, qui peuvent être vendus pour répondre à des besoins de liquidités, ou des changements dans les taux d'intérêt, taux de change ou des cours des actions sont classifiés comme disponibles à la vente et sont initialement comptabilisés au coût. Les actifs financiers disponibles à la vente sont ensuite réévalués à leur juste valeur, sur la base de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés, ou sur la base de l'actif net issue des derniers états financiers disponibles. Les gains et pertes latents résultant des variations de la juste valeur des actifs financiers classifiés comme disponibles à la vente sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global et cumulée dans la réserve au titre de la réévaluation des placements, à l'exception des pertes de valeur, les intérêts calculés selon la méthode de l'intérêt effectif et des gains et pertes de change sur les actifs monétaires qui sont comptabilisés en résultat net. Lorsque l'investissement est cédé ou est déterminé à être compromise, le gain ou la perte cumulé précédemment accumulé dans la réserve de juste valeur est reclassée en résultat. Lorsqu'un actif financier disponible à la vente est cédé ou considéré comme déprécié, le cumul des gains ou pertes antérieurement comptabilisé dans les autres éléments du résultat global est reclassé en résultat net de la période.

Dépréciation des Actifs financiers

Les actifs financiers font l'objet d'un test de dépréciation à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. Les actifs financiers sont dépréciés s'il existe une indication objective de l'incidence d'un ou de plusieurs événements intervenus après la comptabilisation initiale des actifs financiers sur les flux de trésorerie futurs estimés du placement.

Une indication objective d'une perte de valeur des créances survient en cas de difficultés financières importantes de la contrepartie ou de rupture de contrat telle qu'un défaut de paiement des intérêts ou du principal. Le montant de la perte de valeur comptabilisé correspond à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif financier.

La valeur comptable de l'actif financier est réduite directement du montant de la perte de valeur

pour tous les actifs financiers, à l'exception des créances clients dont la valeur comptable est réduite par l'utilisation d'un compte de provision. Si une créance est considérée irrécouvrable, elle est passée en perte en contrepartie du compte de provision. Tout recouvrement ultérieur des montants précédemment passés en perte est crédité au compte de résultat net de l'exercice. Les variations de la valeur comptable du compte de provisions sont comptabilisées en résultat net.

Décomptabilisation des actifs financiers

La Société décomptabilise un actif financier si les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif expirent ou si elle transfère à une autre entité l'actif financier et la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de cet actif. Si la Société ne transfère ni ne conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété et qu'elle continue de contrôler l'actif cédé, elle comptabilise sa part conservée dans l'actif et un passif connexe pour les montants qu'elle est tenue de payer.

A. Créances sur les opérations de réassurance

Tous les comptes de créances sont initialement comptabilisés à leur juste valeur.

Les montants à recouvrer dans le cadre de contrats de récession sont comptabilisés durant le même exercice que celui du sinistre auquel ils se rapportent et sont présentés en valeurs brutes dans le compte de résultat et l'état de la situation globale.

Ils font l'objet d'une évaluation à la date d'établissement du bilan, afin de déterminer toute dépréciation de leur valeur. Ces actifs sont considérés comme ayant subi une dépréciation lorsqu'il existe des éléments objectifs démontrant qu'à la suite d'un événement intervenu après la première comptabilisation, le Groupe pourrait ne pas recouvrer tous les montants qui lui sont dus, et que ledit événement a un impact mesurable sur les montants à recevoir des récessionnaires.

La valeur comptable de ces actifs est diminuée du montant de la perte de valeur qui est porté dans le résultat net de la période.

B. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Pour les besoins de l'état des flux de trésorerie, la trésorerie et les équivalents de trésorerie, comprennent les actifs à court terme, fortement liquides qui sont facilement convertibles en des montants déterminés de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de taux de change.

C. Conversion de devises

(i) Monnaie fonctionnelle et de présentation

Avec des bureaux répartis à travers le continent africain, Africa Re effectue ses opérations en plusieurs monnaies.

L'environnement économique principal dans lequel une entité exerce ses activités est normalement celui dans lequel est principalement générée et dépensée sa trésorerie. Une entité considère les facteurs suivants pour déterminer quelle est sa monnaie fonctionnelle :

- (a) la monnaie :
 - qui influence le plus les prix de vente des biens et des services
 - ; et du pays dont les forces concurrentielles et la réglementation déterminent le plus les prix de vente de ses biens et services.
- (b) la monnaie qui influence le plus le coût de la main-d'œuvre, des matériaux et les autres coûts relatifs à la fourniture de biens ou de services

Conformément à la norme IAS 21 révisée, le groupe a choisi le Dollar des Etats Unis comme monnaie de présentation.

(ii) Conversion de devises

Les transactions en devises sont converties dans la monnaie fonctionnelle, au taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les écarts de change résultant du règlement d'éléments monétaires ou de la conversion d'éléments monétaires à des cours différents de ceux auxquels ils ont été convertis lors de leur comptabilisation initiale pendant la période ou dans des états financiers antérieurs doivent être comptabilisés en résultat net de la période pendant laquelle ils surviennent. Lorsqu'un profit ou une perte sur un élément non monétaire est comptabilisé dans les autres éléments du résultat global, chaque composante de change de ce profit ou de cette perte doit être comptabilisée dans les autres éléments du résultat global. À l'inverse,

lorsqu'un profit ou une perte sur un élément non monétaire est comptabilisé en résultat net, chaque composante de change de ce profit ou de cette perte doit être comptabilisée en résultat net.

Les résultats et la situation financière de toutes les entités formant le Groupe (dont aucune n'utilise la monnaie d'une économie hyper inflationniste) sont convertis dans la monnaie de compte comme suit :

- a) Les éléments d'actif et de passif de chaque situation financière présentée sont convertis au cours de change en vigueur à la date de ladite situation financière;
- b) Les produits et charges de chaque compte de résultat sont convertis au cours moyen de change sur cette période (toutefois, si cette moyenne ne représente pas une bonne approximation de l'effet cumulé des cours de change en vigueur à la date de transaction, les produits et charges sont convertis à la date des transactions) ;
- c) Les différences de change résultant des opérations sont portées dans la réserve de change en capital.

Conformément à la norme IAS 21 révisée, le groupe considère ses bureaux régionaux comme des établissements à l'étranger et les consolide comme tel.

A. Contrats de location

Les contrats de location dans lesquels une proportion significative des risques et avantages inhérents à la propriété sont conservés par une entité au sein du groupe en tant que locataire, sont classés comme contrats de location simple. Les paiements effectués dans le cadre de location simple sont imputés en produit sur la base linéaire sur la durée du bail.

B. Avantages du personnel

Régime de retraite et avantages assimilés

Le Groupe a mis en place à l'intention de ses employés un régime de retraite à cotisations définies et un régime de gratification de retraite sans capitalisation à prestation déterminées. Dans le cadre du régime à cotisations définies, la Société verse des contributions définies à une entité séparée. Une fois que les contributions ont été payées, le Groupe n'est plus tenu juridiquement ou implicitement, d'effectuer d'autres paiements si les avoirs disponibles

dans le fonds ne permettent pas de financer les prestations découlant du régime de retraite.

Les droits du personnel au régime de retraite dans le cadre de la gratification dépendent des années de service et du salaire de l'individu en fin de carrière.

Les versements effectués par le Groupe au régime à cotisations définies sont inscrits au de compte de résultat de l'exercice auquel ils se rapportent.

Le passif comptabilisé dans la situation financière dans le cadre du régime de gratification de retraite sans capitalisation représente la valeur actuelle de la prestation déterminée à la date du bilan.

Autres avantages du personnel

Le passif monétaire estimé en ce qui concerne le droit au congé annuel des employés à la fin de l'exercice est comptabilisé en tant que charge à payer. Les autres avantages sont comptabilisés lorsqu'ils deviennent exigibles.

C. Impôt sur le revenu

Conformément aux dispositions de l'article 51 de l'Accord Portant Création de la Société Africaine de Réassurance, l'Africa Re n'est pas assujetti à l'impôt dans ses Etats membres. La charge/ (produit) d'impôt comprend par conséquent les impôts courants et différés en Afrique du Sud relatifs à la filiale Sud-Africaine et sont calculés conformément à la législation fiscale Sud-Africaine.

Impôt courant

L'impôt auquel la Société est assujettie actuellement est fondé sur le bénéfice annuel imposable. Le bénéfice imposable est différent du bénéfice tel que présenté dans l'état du revenu global en raison de certains éléments de charge ou produit qui sont imposables ou déductibles d'un exercice à l'autre et d'autres qui ne le sont jamais. Pour déterminer le montant de l'impôt payable par la Société, on utilise les taux d'imposition en vigueur ou pratiquement en vigueur à la clôture de la période de reporting.

Impôt différé

L'impôt différé est comptabilisé sur la base des différences temporelles entre les montants déclarés de l'actif et du passif dans les états financiers et les bases d'imposition

correspondantes utilisées pour calculer le bénéfice imposable. Le passif d'impôt différé est généralement comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables. L'actif d'impôt différé est généralement comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables dans la mesure où il est probable que l'on disposera d'un bénéfice imposable futur auquel ces différences temporelles pourront être imputées. L'actif et le passif d'impôt différé ne sont pas comptabilisés lorsque la différence temporelle naît de bonne foi ou de la comptabilisation initiale (et non d'un regroupement) d'autres actifs ou passifs dans une transaction sans conséquence ni sur le bénéfice imposable ni sur le bénéfice comptable.

Le montant déclaré de l'actif d'impôt différé est révisé à la fin de chaque période comptable et revu à la baisse dans la mesure où il n'est plus probable que le bénéfice imposable soit suffisant pour permettre de recouvrer tout ou partie de l'actif.

Le passif et l'actif d'impôt différé sont évalués aux taux d'imposition qui devraient s'appliquer pendant la période à laquelle la passif est réglé ou l'actif réalisé, ce à la lumière des taux d'imposition en vigueur à la fin de la période de reporting. L'évaluation du passif et de l'actif d'impôt différé reflète les conséquences fiscales qui naîtraient de la manière dont la Société espère recouvrer ou régler le montant déclaré de son actif et de son passif à la clôture de la période de reporting.

Impôt courant et différé pour l'exercice

Les impôts courant et différés sont comptabilisés dans le résultat net, sauf lorsqu'ils se rapportent à des postes comptabilisés dans les autres éléments du revenu global ou directement dans les capitaux propres, auquel cas ils sont comptabilisés dans les autres éléments du revenu global.

D. Dividendes

Les dividendes à payer sont comptabilisés comme dettes de la période de leur approbation par les actionnaires.

E. Chiffres comparatifs

Dans la mesure du possible, les données comparatives ont été ajustées pour tenir compte des changements de présentation adoptée pour l'exercice en cours.

4 Placements

	2016 '000 \$EU	2015 '000 \$EU
i) Placements par catégorie		
Détenus jusqu'à échéance		
Dépôts bancaires	175 824	259 762
Dépôts auprès des cédantes	115 859	123 626
Valeurs à taux fixe conservées à échéance	157 037	158 122
Valeurs à taux flottant au cours du marché	56 430	56 180
	<u>505 150</u>	<u>597 690</u>
A la juste valeur par le compte de résultat		
Valeurs à taux fixe à la valeur de marché	148 485	144 823
Placements en actions cotées à la valeur de marché	135 860	115 510
	<u>284 345</u>	<u>260 333</u>
Disponible à la vente		
Obligations remboursables par anticipation	3,951	4,450
Placements en actions non cotées au coût réel après déduction de la moins-value	36,667	26,052
	<u>40 618</u>	<u>30 502</u>
	<u>830 113</u>	<u>888 525</u>

Les placements détenus à échéance sont reportés dans les états financiers du Groupe à leur coût amorti de 157 037 303 \$EU au 31 décembre 2016 (2015: 158 122 081 \$EU). La valeur de marché des éléments d'actif détenus à échéance au 31 décembre 2016 était de 154 893 604 \$EU (2015: 146 934 805 \$EU).

Des placements en actions non cotées d'un coût de 36 667 123 \$EU (2015: 26 051 792 \$EU) ont été comptabilisés à leur coût historique parce que leur juste valeur ne peut pas être estimée de façon acceptable.

Les engagements du groupe dans les titres non cotés au 31 décembre 2016 s'élevaient à 48 176 000 \$EU (2015 : 33 176 000 \$EU).

ii) Moyenne pondérée des taux d'intérêt effectifs	2016 %	2015 %
Placements productifs d'intérêts libellés en:		
Dollar des Etats-Unis	1,38	1,18
Euro	0,81	0,70
Rand sud-africain	8,89	7,46

iii) Détermination de la juste valeur comptabilisée dans le bilan

Le tableau ci-après offre une analyse des éléments d'actif de la Société évalués à leur juste valeur après la première comptabilisation. Ces éléments sont regroupés par niveau (1 à 3) selon que leur juste valeur est plus ou moins observable

- Niveau 1: La juste valeur est dérivée du prix coté (non ajusté) sur des marchés actifs pour des éléments d'actif ou de passif identiques ;
- Niveau 2: La juste valeur est dérivée de données autres que les prix cotés pris en compte pour les éléments d'actif du niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif ; la juste valeur est déterminée soit directement (c'est-à-dire en tant que prix), soit indirectement (c'est-à-dire en tant que dérivé du prix) ; et
- Niveau 3: La juste valeur est déterminée à l'aide de techniques d'évaluations, qui tiennent compte de données relatives à l'actif ou au passif non fondées sur des informations observables du marché (données inobservables).

	31/12/2016			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	'000 \$EU	'000 \$EU	'000 \$EU	'000 \$EU
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat				
Actifs non dérivés détenus à des fins de transaction	284 345	-	-	284 345
Actifs financiers disponibles à la vente				
Obligations remboursables par anticipation	3 951	-	-	3 951
Total	288 296	-	-	288 296

Ce total représente les valeurs à taux fixe portées au compte de résultat et les placements en actions cotées à la valeur de marché portés au compte de résultat.

	31/12/2015			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	'000 \$EU	'000 \$EU	'000 \$EU	'000 \$EU
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat				
Actifs non dérivés détenus à des fins de transaction	260 333	-	-	260 333
Actifs financiers disponibles à la vente				
Obligations remboursables par anticipation	4 450	-	-	4 450
Total	264 783	-	-	264 783

	2016 US \$'000	2015 US \$'000
5 Frais d'acquisition différés		
Solde au 1er janvier	46 582	47 146
Impact du taux de change sur le solde d'ouverture	300	(787)
	<u>46 882</u>	<u>46 359</u>
Décaissés pendant l'exercice	(46 882)	(46 359)
Différés pendant l'exercice	43 644	46 582
Au 31 décembre	<u>43 644</u>	<u>46 582</u>

	2016 '000 \$EU	2015 '000 \$EU
6 Créances nées des opérations de réassurance		
Créances brutes résultant des accords de réassurance	187 384	167 803
Provision pour perte de valeur	(31 523)	(28 048)
	155 861	139 755
Comprenant :		
Soldes dus au titre de l'exercice considéré	61 154	65 605
Soldes dus au titre de l'exercice précédent	94 707	74 150
	155 861	139 755
7 Part des rétrocessionnaires dans les provisions techniques		
Sinistres à recouvrer	47 164	30 174
Primes de rétrocession différées	15 405	16 508
	62 569	46 682
8 Immeubles de placement		
Coût		
Au 1er janvier	10 563	9 800
Reclassement en Biens immobiliers et terrains	(1 055)	-
Acquisitions	-	763
Au 31 décembre	9 508	10 563
Amortissement		
Au 1er janvier	2 314	2 145
Reclassement en Biens immobiliers et terrains	(287)	-
Dotations de l'exercice	275	169
Au 31 décembre	2 302	2 314
Valeur nette comptable	7 206	8 249
Les montants suivants ont été portés dans l'état de résultat net et du résultat global au titre des immeubles de placement :		
Revenus locatifs nets (Note 17)	1 353	1 827

Les immeubles de placement représentent les espaces à louer dans les immeubles du Siège à Lagos et des Bureaux régionaux de Nairobi et de Casablanca.

Selon Knight Frank, une agence d'experts immobiliers, au 15 janvier 2015, la valeur marchande de l'immeuble abritant le Siège était de 25,424 millions \$EU (valeur comptable nette : 3,00 millions \$EU).

Selon l'agence d'experts immobiliers El Habib Chbani, au 12 avril 2016, la valeur marchande de l'immeuble abritant le Bureau régional de Casablanca était de 11,222 millions \$EU (valeur comptable nette : 2,65 million \$EU).

Selon Knight Frank Kenya, une agence d'experts immobiliers, au 31 décembre 2015, la valeur marchande de l'immeuble abritant le Bureau régional de Nairobi était de 8,148 millions \$EU (valeur comptable nette : 1,56 millions \$EU).

Le détail des immeubles de placement du Groupe et les informations relatives à la hiérarchie de la juste valeur au 31 décembre 2016 sont présentés ainsi qu'il suit :

	Niveau 1 '000 \$EU	Niveau 2 '000 \$EU	Niveau 3 '000 \$EU	Juste valeur au 31/12/2016 '000 \$EU
Immeuble du Siège	-	25 424	-	25 424
Immeuble du Bureau régional de Casablanca	-	11 222	-	11 222
Immeuble du Bureau régional de Nairobi	-	8 148	-	8 148
Il n'y a pas eu de transferts entre les niveaux 1 et 2 au cours de l'exercice.				
	Niveau 1 '000 \$EU	Niveau 2 '000 \$EU	Niveau 3 '000 \$EU	Juste valeur au 31/12/2015 '000 \$EU
Immeuble du Siège	-	38 889	-	38 889
Immeuble du Bureau régional de Casablanca	-	4 831	-	4 831
Immeuble du Bureau régional de Nairobi	-	8 130	-	8 130

Il n'y a pas eu de transferts entre les niveaux 1 et 2 au cours de l'exercice.

9. Immobilisations corporelles

	Immobilisations en cours	Biens immobiliers et terrains	Installations & équipements	Matériel de transport	Total
	'000 \$EU	'000 \$EU	'000 \$EU	'000 \$EU	'000 \$EU
Exercice clos le 31 décembre 2016					
Coût					
Au 1er janvier	2 842	16 663	13 931	1 350	34 786
Acquisitions	7 326	2 843	-	43	10 212
Cessions	-	(560)	(728)	(48)	(1 336)
Reclassements d'immobilisations en cours	(1 333)	1 332	1	-	-
Reclassements en charges	(490)	-	-	-	(490)
Reclassements en immeubles de placement	-	1 055	-	-	1 055
	8 345	21 333	13 204	1 345	44 227
Amortissement					
Au 1er janvier	-	2 723	9 985	790	13 498
Dotations aux amortissements	-	697	759	257	1 713
Reprise sur amortissements	-	(136)	(566)	(64)	(766)
	-	3 284	10 178	983	14 445
Valeur nette comptable	8 345	18 049	3 026	362	29 782
Exercice clos le 31 décembre 2015:					
Coût					
Au 1er janvier	3 457	12 421	12 926	1 424	30 228
Acquisitions	588	3 659	658	169	5 074
Cessions	-	-	(273)	(243)	(516)
Reclassements d'immobilisations en cours	(1 203)	583	620	-	-
	2 842	16 663	13 931	1 350	34 786
Amortissement					
Au 1er janvier	-	2 483	10 013	781	13 277
Dotations aux amortissements	-	240	251	259	750
Reprise sur amortissements	-	-	(279)	(250)	(529)
	-	2 723	9 985	790	13 498
Valeur nette comptable	2 842	13 940	3 946	560	21 288

Sont inclus dans les biens immobiliers et terrains en pleine propriété un montant total de 4 894 088 \$EU (2015: 4 335 817 \$EU) représentant le coût des espaces occupés par le Groupe dans les immeubles du Siège à Lagos, des Bureaux régionaux de Nairobi et Casablanca.

Sont inclus ci-dessus des actifs au coût d'acquisition total de 7 874 382 \$EU (2015: 7 452 989 \$EU) totalement amortis au 31 décembre 2016. La dotation aux amortissements normale pour ces immobilisations se serait élevée à 1 297 372 \$EU (2015: 1 254 767 \$EU).

10. Immobilisations incorporelles

	Logiciels	Logiciels en cours d'acquisition	Total
	'000 \$EU	'000 \$EU	'000 \$EU
Exercice clos le 31 décembre 2016:			
Coût			
Au 1er janvier	2 074	2 566	4 640
Acquisitions	-	738	738
Reclassements	-	-	-
Au 31 décembre	2 074	3 304	5 378
Amortissement			
Au 1er janvier	1 256	-	1 256
Dotations aux amortissements	276	-	276
Au 31 décembre	1 532	-	1 532
Valeur nette comptable	542	3 304	3 846
Exercice clos le 31 décembre 2015:			
Coût			
Au 1er janvier	1 387	3 612	4 999
Acquisitions	1	212	213
Reclassements en immobilisations en cours	686	(686)	-
Reclassements en charges	-	(572)	(572)
Au 31 décembre	2 074	2 566	4 640
Amortissement			
Au 1er janvier	1 075	-	1 075
Dotations aux amortissements	181	-	181
Au 31 décembre	1 256	-	1 256
Valeur nette comptable	818	2 566	3 384

Sont inclus ci-dessus des actifs au coût d'acquisition total de 971 303 \$EU (2015: 971 303 \$EU) totalement amortis au 31 décembre 2016. La dotation aux amortissements normale pour ces immobilisations se serait chiffrée à 194 260 \$EU.

	2016 '000 \$EU	2015 '000 \$EU
11 Dettes nées des opérations de réassurance		
Soldes dus aux compagnies sur des comptes de réassurance	39 981	21 857
Soldes dus aux récessionnaires	13 196	2 257
	53 177	24 114

12 Impôts différés passifs

L'impôt différé est uniquement lié à une filiale, Société Africaine de Réassurance Afrique du Sud S.A (ARCSA), et est calculé selon la méthode du report variable et en appliquant un taux principal de 29%. Ci-après les mouvements sur le compte d'impôt différé:

	2016 '000 \$EU	2015 '000 \$EU
Au 1er janvier	1 359	2 920
Impact des taux de change sur le solde d'ouverture	181	(749)
Charge portée au compte de résultat (Note 22)	360	(812)
Au 31 décembre	1 900	1 359

Les impôts différés actifs et passifs ainsi que la charge/(produit) d'impôt différé dans les états financiers sont dus aux éléments suivants :

	01.01.16 '000 \$EU	Imputé au compte de résultat '000 \$EU	31.12.16 '000 \$EU	31.12.15 '000 \$EU
Amortissements dérogatoires	(60)	(49)	(109)	(75)
Gains non réalisés sur réévaluation des investissements	1 419	409	1 828	2 183
Impact des taux de change sur le solde d'ouverture	181	-	181	(749)
Passif net de l'impôt différé	1 540	360	1 900	1 359

13 Provisions techniques**i) Analyse des soldes en suspens**

	2016 '000 \$EU	2015 '000 \$EU
Provision pour sinistres déclarés	384 361	344 784
Provision pour sinistres survenus mais non déclarés	65 584	66 928
Réserve de conversion cumulée	(91 310)	(55 458)
Total provision pour sinistres	358 635	356 254
Total provision pour risques en cours	181 079	191 429
	539 714	547 683
Comprenant:		
- au titre de l'exercice considéré	308 777	316 840
- au titre d'exercices précédents	230 937	230 843
	539 714	547 683

ii) Analyse de l'évolution de la provision pour sinistres en suspens

Exercice	2006 '000 \$EU	2007 '000 \$EU	2008 '000 \$EU	2009 '000 \$EU	2010 '000 \$EU	2011 '000 \$EU	2012 '000 \$EU	2013 '000 \$EU	2014 '000 \$EU	2015 '000 \$EU	2016 '000 \$EU
Montant brut de la provision pour sinistres à régler	137 391	184 340	179 076	209 347	261 164	273 011	332 025	320 708	377 451	316 840	308 777
Montant brut payé (cumulé):											
Après 1 an	61 065	82 410	121 336	116 271	107 963	91 909	108 649	126 366	122 505	119 797	-
Après 2 ans	92 138	129 566	167 922	152 433	163 498	153 569	154 306	175 595	170 088	-	-
Après 3 ans	108 658	153 827	188 457	169 968	182 869	173 006	167 714	193 265	-	-	-
Après 4 ans	115 327	169 617	197 253	189 701	194 440	182 094	177 689	-	-	-	-
Après 5 ans	120 486	176 689	200 887	193 590	200 507	187 794	-	-	-	-	-
Après 6 ans	121 607	179 563	203 935	198 142	203 127	-	-	-	-	-	-
Après 7 ans	123 010	180 369	208 291	200 213	-	-	-	-	-	-	-
Après 8 ans	125 602	181 935	209 176	-	-	-	-	-	-	-	-
Après 9 ans	126 463	182 718	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Après 10 ans	126 785	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Ré-estimé:											
Exercice clôturé	137 391	184 340	179 076	209 347	261 164	273 011	332 025	320 708	377 451	316 840	308 777
Après 1 an	117 432	174 442	212 563	204 840	130 291	133 668	211 016	151 443	157 228	198 313	
Après 2 ans	137 660	205 816	213 216	193 863	215 433	201 879	207 014	208 432	207 434		
Après 3 ans	143 870	203 417	205 401	212 347	216 229	208 458	202 141	220 067			
Après 4 ans	139 407	192 482	224 140	211 157	218 241	209 562	207 895	-			
Après 5 ans	137 316	192 446	224 929	211 533	217 345	205 796	-	-			
Après 6 ans	135 838	191 527	222 622	211 983	218 897	-	-	-			
Après 7 ans	134 042	190 083	221 348	212 662	-	-	-	-			
Après 8 ans	134 285	189 634	220 850	-	-	-	-	-			
Après 9 ans	134 616	189 610	-	-	-	-	-	-			
Après 10 ans	134 328	-	-	-	-	-	-	-			
Excédent/(Déficit) brut	3 063	(5 270)	(41 774)	(3 315)	42 266	67 214	124 130	100 641	170 017	118 527	

14 Autres Réserves

	2016 '000 \$EU	2015 '000 \$EU
Réserve générale	265 815	228 692
Réserve pour fluctuation de taux de change	6 294	6 294
Réserve pour fluctuation de sinistralité	47 200	39 200
Réserve pour ajustement de la valeur de marché	5 170	(100)
Réserve de conversion	(152 760)	(119 757)
	171 719	154 329

(i) Réserve générale

Conformément à la résolution n° 4/1992 de l'Assemblée Générale, un montant correspondant à 50% du bénéfice net de chaque exercice est porté à la réserve générale.

(ii) Réserve pour fluctuations de taux de change

Il s'agit d'un montant constitué à partir des bénéfices de chaque exercice et servant à atténuer l'impact des fluctuations de change dans les pays où le Groupe mène ses opérations.

(iii) Réserve pour fluctuation de sinistralité

Elle représente un montant tiré des bénéfices de chaque exercice qui, en sus de la provision pour sinistres à régler, permet de réduire les effets des fluctuations de sinistres pouvant survenir ultérieurement.

(iv) Réserve de conversion

Cette réserve est prévue pour pallier les gains ou pertes de changes latents résultant de la conversion dans l'unité de compte de la Société des actifs et passifs libellés dans les différentes monnaies de transaction à la date du bilan.

(v) Réserve pour ajustement de la valeur de marché

La réserve pour ajustement de la valeur de marché est le gain ou la perte latent résultant des variations de la juste valeur des actifs financiers classés comme disponible à la vente.

Les mouvements dans les autres réserves sont présentés dans l'état des variations des capitaux propres à la page 50.

15 Capital social

	2016 Nombre	2015 Nombre
Capital social autorisé	5 000 000	5 000 000
Emis et entièrement libéré	2 851 405	2 937 310
	'000 \$EU	'000 \$EU
Emis et entièrement libéré au 31 décembre	285 140	293 731
Valeur nominale de l'action	100 \$	100 \$
	2016	2015
La variation du capital social entièrement libéré se présente comme suit :	'000' \$EU	'000' \$EU
Au 1er janvier	293 731	293 731
Rachat des actions ordinaires	(8 591)	(42 000)
Actions ordinaires émises et libérées	-	42 000
Solde au 31 décembre	285 140	293 731

16 Prime brute acquise

La production par branche s'analyse comme suit :

	2016			2015		
	Brut '000 \$EU	Rétrocession '000 \$EU	Net '000 \$EU	Brut '000 \$EU	Rétrocession '000 \$EU	Net '000 \$EU
Incendie et accident	512 233	(41 985)	470 248	528 927	(46 936)	481 991
Maritime et aviation	99 889	(43 414)	56 475	119 241	(54 317)	64 924
Vie	41 542	(733)	40 809	44 011	(106)	43 905
	653 664	(86 132)	567 532	692 179	(101 359)	590 820

17 Produits de placements

	2016 '000' \$EU	2015 '000' \$EU
Instruments payables à échéance		
Produit d'intérêt sur dépôts bancaires	15 679	15 334
Produit d'intérêt sur dépôt auprès des cédantes	2 015	2 442
Produit d'intérêt sur titres détenus jusqu'à l'échéance à taux fixe	10 756	3 516
Produit d'intérêt sur titres à taux variable	832	499
	29 282	21 791
Juste valeur par le résultat net		
Produit d'intérêt sur titres à la juste valeur par le résultat net à taux fixe	7 313	7 097
Dividendes des placements en actions cotées à la juste valeur par le résultat net	3 251	3 189
Gains sur la juste valeur des placements en actions cotées	2 255	(4 779)
Gains/ (pertes) sur la juste valeur des obligations cotées	2 820	(6 935)
	15 639	(1 428)
Disponible à la vente		
Dividendes des placements en actions non cotées évalués au cout diminué des pertes de valeur	470	1 237
Revenus locatifs	1 353	1 827
Gains ou pertes réalisées sur portefeuille d'actions	3 744	3 319
Gains ou pertes réalisées sur portefeuille d'obligations	(4 356)	(378)
Frais de gestion sur le portefeuille d'actions	(487)	(526)
Frais de gestion sur le portefeuille d'obligations	(721)	(535)
	(467)	3 707
	44 924	25 307
18 Autres revenus d'exploitation		
Honoraires	1 100	971
(Moins) /plus-value sur cessions d'immobilisations	(169)	44
Revenus divers	346	432
	1 277	1 447

19 Charge de sinistres

Charge de sinistres par branche	2016			2015		
	Brut '000 \$EU	Rétrocession '000 \$EU	Net '000 \$EU	Brut '000 \$EU	Rétrocession '000 \$EU	Net '000 \$EU
Incendie et Accident	269 864	(5 711)	264 153	290 306	(11 109)	279 197
Maritime et Aviation	49 634	(21 432)	28 202	33 132	(16 312)	16 820
Vie	23 784	(175)	23 609	15 265	(72)	15 193
	343 282	(27 318)	315 964	338 703	(27 493)	311 210

20 Frais d'acquisition

	2016 '000 \$EU	2015 '000 \$EU
Commissions payées	142 614	159 073
Charges payées	18 507	19 729
Variation des frais d'acquisition différés	3 785	414
	164 906	179 216

21 Frais généraux

Charges de personnel	22 201	22 472
Honoraires du Commissaire aux comptes	240	226
Dotations aux amortissements des immeubles et matériels	1 916	750
Dotations aux amortissements des immeubles de placement	275	169
Dotations aux amortissements immobilisations incorporelles	276	181
Dépréciation des créances nées des opérations de réassurance	3 275	6 335
Dépréciation des dépôts pour primes et pertes	1 139	-
Frais de location-exploitation	136	313
Frais de réparation et d'entretien	1 299	985
Honoraires de consultants	1 436	656
Frais et indemnités de voyage	1 036	1 023
Réunions de l'Assemblée générale et du Conseil d'administration	1 475	1 323
Electricité et eau	672	528
Assurance	587	646
Frais de communication	383	381
Publicité et frais de représentation	1 414	992
Formations et frais d'abonnements	339	315
Assistance technique	247	232
Frais médicaux	466	539
Outils informatiques et frais connexes	1 465	1 039
Transport et maintenance	144	141
Frais bancaires et autres frais	393	472
Charges diverses de bureau	353	190
Frais juridiques	157	124
Dons	26	39
	41 350	40 071

Sont incluses dans les charges de personnel les prestations de retraite qui s'élèvent à 2 895 231 \$EU (2015: 2 024 104 \$EU).

22 Impôt sur les résultats

Conformément aux dispositions de l'article 51 de l'Accord portant Création de la Société Africaine de Réassurance, l'Africa Re n'est pas assujettie à l'impôt dans ses Etats membres. La charge d'impôt dans les états financiers est relative au bénéfice réalisé par sa filiale et elle est calculée sur la base de la législation fiscale en vigueur en Afrique du Sud.

Le montant inscrit dans les états financiers à titre d'impôt se décompose comme suit :

	2016 '000 \$EU	2015 '000 \$EU
Impôt sur le revenu de l'exercice	1 807	1 287
(Crédit)/Charge d'impôt différé sur le revenu (Note 12)	360	(812)
	2 167	475

La variation d'impôts recouvrables se présente comme suit :

	2016 '000 \$EU	2015 '000 \$EU
Au 1er janvier	502	309
Charge d'impôt de l'exercice	(1 807)	(1 287)
Impôts payés	2 105	1 480
Au 31 décembre	800	502

23 Dividendes

Au cours de la Réunion annuelle de l'Assemblée générale devant se tenir le 20 juin 2017, il est prévu de proposer, à titre de dividende définitif pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, un montant de 6,0 \$EU par action (2015 : 6,0 \$EU) pour un total de 2 851 400 actions, soit au total 17 108 400 \$EU (2015: 17 623 860 \$EU). Les dividendes déclarés lors de l'Assemblée générale du 16 juin 2016 ont été imputés aux capitaux propres dans les présents états financiers. Les dividendes à payer sur les résultats de 2016 seront traités comme une affectation du bénéfice dans les états financiers de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2017.

Le mouvement du compte dividendes à payer est comme suit :

	2016 '000 \$EU	2015 '000 \$EU
Au 1er janvier	7 116	3 694
Dividende final déclaré	17 624	16 155
Dividendes payés	(19 707)	(12 733)
Au 31 décembre	5 033	7 116

24 Notes à l'état consolidé des flux de trésorerie

	Notes	2016	2015
		'000 \$EU	'000 \$EU
a) Rapprochement du résultat avant impôt et des flux de trésorerie provenant des opérations :			
Résultat avant impôt		102 369	104 120
Ajustements au titre de :			
Amortissements des immeubles de placement	8	275	169
Amortissements des immeubles de placement transféré		(287)	-
Amortissements des autres biens et équipements	9	1 713	750
Amortissement des actifs incorporels	10	276	181
(Plus)/Moins-value sur cessions de biens et équipements		169	(44)
Variation de la juste valeur des actifs financiers		(5 076)	11 714
Variations relatives au fonds de roulement :			
- Primes à recevoir		(258)	(5 426)
- Coûts d'acquisition différés		2 938	564
- Créances de réassurance		(16 106)	4 521
- Part des récessionnaires dans les provisions techniques		(15 887)	9 482
- Débiteurs divers		(1 582)	(78)
- Reclassement immobilisations incorporelles		-	572
- Reclassement immobilisations en cours		490	-
- Créiteurs divers		20 006	(3 829)
- Ecart de change relatif au solde d'ouverture de l'impôt différé	12	181	(749)
- Dettes de réassurance		29 063	(12 402)
- Provisions techniques		(7 969)	(58 882)
Flux de trésorerie provenant des opérations		110 315	50 663
b) Trésorerie et équivalents de trésorerie			
Trésorerie et soldes bancaires		71 298	71 664
Comptes à terme auprès des institutions financières avec échéance de 90 jours au plus		172 670	80 164
Trésorerie et équivalents de trésorerie		243 968	151 828

25 Transactions avec les parties liées et soldes

Les transactions entre la Société Africaine de Réassurance et ses filiales non considérées comme parties liées ont été éliminées lors de la consolidation et ne sont donc pas présentées dans les notes.

La Société Africaine de Réassurance a établi un Fonds de prévoyance pour mettre à la disposition du personnel un plan d'épargne à long-terme. Le Fonds de prévoyance est considéré comme partie liée en conformité avec la norme IAS 24. Les contributions au Fonds sont comptabilisées comme charges.

La société Africaine de Réassurance a créé un fonds de fiduciaire pour la responsabilité sociale d'entreprise (RSE) qui financera des projets et des initiatives visant à favoriser le développement de l'industrie de l'assurance et de la réassurance en Afrique.

Le fonds fiduciaire est considéré comme une partie liée conformément à la norme IAS 24. Chaque année, la Société y affecte un montant pouvant aller jusqu'à 2% de son bénéfice net annuel après impôts.

i) Transactions avec les parties liées - Actionnaires

Aucun actionnaire individuel ne détient de participation permettant contrôle de la Société.

	2016	2015
	'000 \$EU	'000 \$EU
ii) Gestion du Fonds de prévoyance		
Contributions versées	1 065	983
iii) Rémunération des Administrateurs non dirigeants		
Jetons de présence des Administrateurs (ne participant pas à la gestion)	665	640
Autres rémunérations (membres élus de la Direction)		
- Salaires et autres indemnités	1 438	1 421
- Indemnités de fin de service	183	164
iv) Administration du fonds fiduciaire RSE		
Fonds alloués au fonds fiduciaire	1 036	1 303

26 Gestion des risques d'assurance**Risques d'assurance**

La Société Africaine de Réassurance offre des couvertures en réassurance pour toutes les branches, notamment: Accident et Maladie, Risques Techniques, Garantie et Cautionnement, Responsabilité Civile, Automobile, Incendie, Maritime, Energie et Aviation, Invalidité et Vie. Pour l'essentiel, ces affaires sont souscrites à court terme.

Le risque couvert par tout contrat d'assurance porte sur la possibilité de survenance de l'événement assuré ainsi que l'incertitude quant au montant à payer dans ce cadre. Du fait de la nature même des contrats d'assurance, ce risque est aléatoire et par conséquent imprévisible.

La Société a élaboré un manuel de souscription détaillé, couvrant entre autres, les critères d'acceptation du risque, les modalités de tarification, le contrôle des cumuls, les niveaux hiérarchiques et la couverture en réassurance. Ce document sert de guide aux souscripteurs qui s'appuient sur les principes de prudence et de professionnalisme, tout en se fixant comme objectif global la diversification des types de risques acceptés. La souscription se fait aussi large que possible, afin de réduire la variabilité du résultat attendu, la préoccupation première étant de veiller au

respect strict des critères de sélection des risques, en insistant sur la compétence et l'expérience des souscriptions. En outre, une structure a été mise en place pour passer en revue les affaires proposées, veillant ainsi à leur qualité et à l'observation des règles de prudence dans l'utilisation des limites, termes et conditions de souscription. Un Département indépendant, chargé de l'Inspection Technique et de la Gestion Intégrée des Risques, vérifie l'application des directives, par le biais d'une revue périodique des opérations de chaque centre de production. Les rapports établis à l'issue de cet exercice sont soumis à la Direction et à la Commission d'Audit et des Risques du Conseil d'Administration.

La Société rétrocède des affaires à des réassureurs de renom, afin de diversifier son portefeuille et de réduire le risque de sinistres catastrophiques sur sa couverture, mais cela ne la dispense pas d'honorer ses obligations vis-à-vis des cédantes. Lors des renouvellements annuels, elle passe en revue la situation financière des récessionnaires qui sont choisis sur la base de leur solvabilité et de leur connaissance de l'industrie. Les contrats de rétrocession en vigueur sont les suivants :

31 décembre 2016

Branche	Limite de couverture '000 \$EU	Rétention nette '000 \$EU
Excédent de sinistre par risque - Dommages aux biens	90 000	15 000
Excédent de sinistre par événement - Dommages aux biens	180 000	25 000
Excédent de sinistre Maritime et Energie	60 000	15 000
Excédent de sinistre Aviation	12 000	3 000

31 décembre 2015

Branche	Limite de couverture ' 000 \$EU	Rétention nette ' 000 \$EU
Excédent de sinistre par risque - Dommages aux biens	90 000	20 000
Excédent de sinistre par événement - Dommages aux biens	220 000	25 000
Excédent de sinistre Maritime et Energie	60 000	15 000
Excédent de sinistre Aviation	15 000	3 000

27 Gestion des risques financiers

Dans le cadre de ses activités normales, la Société a recours à des instruments financiers ordinaires tels que les espèces et quasi-espèces, les obligations, les actions et les créances. De ce fait, elle est exposée à des pertes potentielles liées à divers facteurs inhérents au marché, y compris la variation des taux d'intérêt, des cours des actions et des taux de change des devises. Les activités financières de la Société sont régies par son Règlement Financier et son document de Politique en Matière de Placements, ainsi que son Manuel de Procédures Administratives et Comptables qui contient des directives détaillées. Ces documents définissent un cadre pour les opérations d'investissement et fixent les niveaux d'engagement, de concentration, de risques de crédit, de change, de liquidité et de fluctuation des taux d'intérêts entre autres.

a) Risque de crédit

C'est le risque qu'une des parties à un instrument financier ne soit pas en mesure d'honorer ses obligations, faisant ainsi subir une perte financière à l'autre partie. Africa Re est exposée à un risque de crédit à travers ses actifs financiers qui comprennent des dépôts bancaires à court terme, des valeurs à revenus fixes ainsi que des créances.

Les dépôts bancaires à court terme sont placés auprès d'institutions financières jouissant d'une très bonne cote de solvabilité et judicieusement répartis entre elles afin d'éviter une concentration indue. Le Règlement Financier prescrit une note de solvabilité minimum et un volume maximum de dépôt par banque et par monnaie.

Le portefeuille des valeurs à revenus fixes de la Société est géré par l'application de normes prudentielles de diversification et en tenant compte de critères de qualité de la notation des titres et de leurs émetteurs. Des dispositions spécifiques sont prévues pour fixer un plafond en ce qui concerne le montant des avoirs dans un seul titre émis par une seule et même entité, industrie ou secteur. L'objectif visé est de réduire au

minimum la concentration du risque associé au portefeuille de valeurs à revenus fixes.

Le risque de crédit relatif aux créances est atténué par l'importance du nombre de cédantes et leur dispersion à travers le continent. Nombre de compagnies sur lesquelles nous avons des créances, sont également des actionnaires du Groupe. En outre, l'engagement de la Société en ce qui concerne les sinistres à régler concerne des contrats d'assurance conclus avec les mêmes compagnies. Les créances sont présentées à leur valeur actuelle, nettes de la provision pour dépréciation. Il est procédé à une évaluation périodique des cédantes et des rétrocessionnaires afin de minimiser l'exposition à des sinistres importants pouvant résulter de leur insolvabilité. Les modalités des transactions font également l'objet d'une stricte surveillance afin d'assurer la mise à jour constante des soldes.

b) Risque de liquidité

Ce risque est attaché à la difficulté dans laquelle pourrait se trouver la Société pour mobiliser les fonds lui permettant de remplir ses engagements et ses autres obligations en réassurance. Les directives en matière de placements fixent un niveau plancher pour les actifs financiers pouvant être détenus en espèces ou en instruments liquides. Lesdits instruments comprennent des dépôts bancaires dont la date d'échéance est inférieure à 90 jours. Par ailleurs, les portefeuilles confiés à des gestionnaires de placements font l'objet de transactions sur des marchés extrêmement liquides et sont ainsi de nature à permettre à la Société de faire aisément face à ses besoins de liquidités en cas de déficit.

Le tableau ci-dessous analyse les principaux éléments de l'actif et du passif de la Société, regroupés en fonction de leur échéance, elle-même déterminée sur la base de la période restante au 31 décembre 2016, par rapport à la date antérieure de modification des taux ou de l'échéance du contrat.

27 Gestion des risques financiers (suite)

	Jusqu'à 1 an	1-2 ans	2-3 ans	3-4 ans	4-5 ans	Plus de 5 ans	Total
Au 31 décembre 2016 (en milliers \$EU) ACTIF FINANCIER							
Trésorerie et équivalents de trésorerie	243 968	-	-	-	-	-	243 968
Créances de réassurance	61 154	40 662	25 040	15 871	13 134	-	155 861
Sinistres recouvrables	9 278	19 228	2 071	2 428	7 107	7 052	47 164
Primes de rétrocession différées	15 119	269	-	3	14	-	15 405
	329 519	60 159	27 111	18 302	20 255	7 052	462 398
Placements:							
- Dépôts bancaires	175 824	-	-	-	-	-	178 824
- Dépôts auprès des cédantes	8 600	24 139	14 326	7 855	9 168	51 771	115 859
- Valeurs à taux fixe au coût du marché	19 001	24 951	14 343	13 242	15 580	61 368	148 485
- Valeurs à taux fixe au coût amorti	12 597	9 872	7 511	16 014	32 778	78 265	157 037
- Valeurs à taux flottant au coût du marché	9 922	6 182	19 959	20 367	-	-	56 430
- Placements en actions à la valeur actuelle	135 860	-	-	-	-	-	135 860
- Obligations remboursables	3 951	-	-	-	-	-	3 951
Placements en actions non cotées à la valeur amortie	-	-	-	-	-	36 667	36 667
	365 755	65 144	56 139	57 478	57 526	228 071	830 113
Total	695 274	125 303	83 250	75 780	77 781	235 123	1 292 511
PASSIF							
Soldes de réassurance à payer	28 881	13 415	5 239	2 460	3 183	-	53 178
Sinistres en suspens	131 650	99 944	41 438	26 802	30 207	28 594	358 635
Total	160 531	113 359	46 677	29 262	33 390	28 594	411 813

27 Gestion des risques financiers (suite)

	Jusqu'à 1 an	1-2 ans	2-3 ans	3-4 ans	4-5 ans	Plus de 5 ans	Total
Au 31 décembre 2015 (en milliers \$EU)							
ACTIF FINANCIER							
Trésorerie et équivalents de trésorerie	151 828	-	-	-	-	-	151 828
Créances de réassurance	65 605	29 655	19 250	17 799	7 446	-	139 755
Sinistres recouvrables	6 734	1 621	2 969	5 118	13 732	-	30 174
Primes de rétrocession différées	14 474	1 181	492	-	361	-	16 508
	238 641	32 457	22 711	22 917	21 539	-	338 265
Placements:							
- Dépôts bancaires	259 762	-	-	-	-	-	259 762
- Dépôts auprès des cédantes	9 264	28 527	14 676	10 719	7 524	52 916	123 626
- Valeurs à taux fixe au coût du marché	26 367	17 298	22 395	13 241	11 008	54 514	144 823
- Valeurs à taux fixe au coût amorti	12 646	16 121	17 348	8 981	19 819	83 207	158 122
- Valeurs à taux flottant au coût du marché	506	9 922	5 364	19 960	20 428	-	56 180
Obligations remboursables	115 510	-	-	-	-	-	115 510
Placements en actions à la valeur actuelle	4 450	-	-	-	-	-	4 450
Placements en actions non cotées à la valeur amortie	-	-	-	-	-	26 052	26 052
	428 505	71 868	59 783	52 901	58 779	216 689	888 525
Total	667 146	104 325	82 494	75 818	80 318	216 689	1 226 790
PASSIF							
Soldes de réassurance à payer	15 678	2 672	2 056	1 687	2 021	-	24 114
Sinistres en suspens	129 856	67 989	40 691	34 428	27 468	55 822	356 254
Total	145 534	70 661	42 747	36 115	29 489	55 822	380 368

27 Gestion des risques financiers (suite)

c) Risques de marché

i) Risque de taux d'intérêt

La Société s'expose actuellement aux variations des taux d'intérêt à travers son portefeuille de placements à revenus fixes confié à des gestionnaires, qui est évalué à la juste valeur. Toute variation de taux d'intérêt a un effet immédiat sur le revenu net déclaré et partant, sur les fonds propres. Ce portefeuille vise à générer des revenus et à atténuer la volatilité des prix, raison pour laquelle sa durée moyenne est inférieure à 5 ans.

La Note 4 présente le taux d'intérêt moyen pondéré sur les principaux investissements productifs d'intérêts.

ii) Risque de variation du cours
des actions

Ce risque porte sur la perte potentielle de la juste valeur résultant de variations négatives des prix des actions. La Société détient un portefeuille d'actions confié à des gestionnaires et se trouve de ce fait exposée aux fluctuations du cours des actions. Elle n'a pas recours aux instruments financiers pour la gestion de ce risque, leur préférant le mécanisme de la diversification sous diverses formes, notamment les plafonds aux allocations par action, industrie ou secteur ainsi que la bonne répartition géographique. Les directives en matière de placement prévoient une limite maximale pour les actifs financiers pouvant être détenus sous forme d'actions.

iii) Risque de change

La Société conserve ses actifs et passifs dans plusieurs monnaies, ce qui l'expose aux risques de change découlant des opérations de rapprochement de l'actif et du passif. Elle n'a pas recours aux techniques de couverture pour réduire les risques inhérents à la fluctuation des cours, mais veille à ce que l'engagement net reste dans les limites acceptables, en révisant périodiquement les écarts. L'Africa Re possède des bureaux dans sept régions dont les monnaies, outre son unité de compte, représentent 95% de son volume d'affaires. Les actifs et passifs libellés dans ces monnaies sont répartis selon une clé déterminée par le Groupe.

La Société entretient des relations d'affaires avec des partenaires de pays variés et fait face au risque de change découlant de l'usage de différentes monnaies, principalement en rapport avec l'euro, le rand sud-africain, le shilling kenyan et le naira nigérian. Cependant, la principale exposition est celle liée au rand sud-africain. Le risque de change résulte des opérations de réassurance exécutées dans les monnaies locales, les investissements réalisées dans une devise autre que celle utilisée dans la communication de l'information financière par la Société et qui sont par la suite portées dans les actifs et passifs au titre d'activités à l'étranger.

Les tableaux des pages 82 et 83 montrent les différentes monnaies dans lesquelles étaient libellés l'actif et le passif du Groupe au 31 décembre 2016 et 2015. Les soldes en monnaies autres que le dollar EU montrent la forte exposition aux devises.

27 Gestion des risques financiers (suite)

Risque de change (suite)

Au 31 décembre 2016: (en milliers \$EU)	USD	ZAR	GBP	CFA/EUR	MAD	EGP	NGN	KES	MUR	Autres	TOTAL
ACTIF											
Trésorerie et équivalents de trésorerie	94 878	29 543	6 924	4 162	13 754	6 130	29 139	16 247	1 906	41 285	243 968
Créances de réassurance	61 048	18 399	1 329	16 580	14 638	3 862	8 865	16 038	1 963	13 139	155 861
Sinistres recouvrables	44 589	38	26	732	427	95	104	20	35	1 098	47 164
Primes de rétrocession différées	12 287	1	-	1 403	45	144	8	32	100	1 385	15 405
Placements:											
- Dépôts bancaires	110 907	51 764	219	8 893	-	41	-	-	556	3 444	177 341
- Dépôts auprès des cédantes	14 954	-	634	38 969	26 183	3 673	6	433	(164)	31 171	115 859
- Valeurs à taux fixe au coût du marché	90 287	38 133	2 982	7 933	-	-	6 772	2 378	-	-	148 485
- Valeurs à taux fixe au coût amorti	140 054	9 563	-	5 145	-	-	-	2 275	-	-	157 037
- Valeurs à taux flottant au coût du marché	56 123	-	307	-	-	-	-	-	-	-	56 430
- Obligations remboursables	78 906	39 308	-	14 409	-	-	1 663	1 574	-	-	135 860
- Placements en actions à la valeur actuelle	3 116	-	-	835	-	-	-	-	-	-	3 951
- Placements en actions à la valeur amortie	36 667	-	-	-	-	-	-	-	-	-	36 667
Total	743 816	186 749	12 421	99 061	55 047	13 945	46 557	38 997	4 396	91 522	1 292 511
PASSIF											
Dettes de réassurance	24 885	468	(193)	3 675	(5 598)	(106)	4 747	1 877	(153)	23 576	53 178
Sinistres en suspens	128 531	78 660	1 735	37 658	36 016	7 261	13 477	27 196	5 712	22 389	358 635
Total	153 416	79 128	1 542	41 333	30 418	7 155	18 224	29 073	5 559	45 965	411 813
Situation nette	586 400	107 621	10 879	57 728	24 629	6 790	28 333	9 924	(1 163)	45 557	880 698

Codification des devises

USD - Dollar américain; EGP - Livre égyptienne; ZAR - Rand sud-africain; NGN - Naira nigérien; GBP - Livre britannique;
KES - Shilling kenyan; CFA - Franc CFA; MUR - Roupie mauricienne; EUR - Euro; MAD - Dirham marocain

27 Gestion des risques financiers (suite)

Risque de change (suite)

Au 31 décembre 2015: (en milliers \$EU)	USD	ZAR	GBP	CFA/EUR	MAD	EGP	NGN	KES	MUR	Autres	TOTAL
ACTIF											
Trésorerie et équivalents de trésorerie	47 605	21 177	3 516	9 509	12 603	1 041	31 015	9 951	1 140	14 271	151 828
Créances de réassurance	32 595	14 460	1 596	22 105	16 246	7 826	10 980	14 393	6 317	13 237	139 755
Sinistres recouvrables	25 555	35	22	981	1 488	274	212	37	162	1 408	30 174
Primes de rétrocession différées	11 061	-	38	1 409	-	219	169	47	742	2 823	16 508
Placements:											
- Dépôts bancaires	147 388	55 354	7 390	3 899	11 016	11 016	5 383	2 441	1 152	25 739	259 762
- Dépôts auprès des cédantes	14 179	235	596	35 602	30 585	8 114	10	760	165	33 380	123 626
- Valeurs à taux fixe au coût du marché	85 541	31 485	3 896	8 012	-	-	13 839	2 050	-	-	144 823
- Valeurs à taux fixe au coût amorti	138 396	7 776	-	12 479	-	-	-	3 865	-	-	139 256
- Valeurs à taux flottant au coût du marché	55 808	-	372	-	-	-	-	-	-	-	56 180
- Obligations remboursables	65 808	29 165	-	14 355	-	-	4 039	2 143	-	-	115 510
- Placements en actions à la valeur actuelle	3 590	-	-	860	-	-	-	-	-	-	4 450
- Placements en actions à la valeur amortie	26 052	-	-	-	-	-	-	-	-	-	26 052
Total	653 578	159 687	17 426	105 264	60 922	28 490	65 647	35 240	9 678	90 858	1 226 790
PASSIF											
Dettes de réassurance	581	65	1 224	1 238	-	175	-	-	-	20 831	24 114
Sinistres en suspens	93 564	66 976	1 125	33 288	39 412	16 727	10 108	31 170	6 212	57 672	356 254
Total	94 145	67 041	2 349	34 526	39 412	16 902	10 108	31 170	6 212	78 503	380 368
Situation nette	559 433	92 646	15 077	70 738	21 510	11 588	55 539	4 070	3 466	12 355	846 422

Codification des devises :

USD - Dollar américain EUR - Euro KES - Shilling kenyan
ZAR - Rand sud-africain MAD - Dirham marocain MUR - Roupie mauricienne

28 Participation dans des filiales

Le détail des filiales significatives du Groupe à la fin de la période considérée se présente comme suit :

	Activité principale	Capital social '000 \$EU	Participation	2016 '000 \$EU	2015 '000 \$EU
African Reinsurance Corporation (South Africa) Limited	Réassurance	*	100%	*	*
African Takaful Reinsurance Company	Réassurance	12 000	100%	12 000	12 000
Sherborne Number Ten Parktown Investments Proprietary (South Africa) Limited	Immobilier	*	100%	*	*
				12 000	12 000

* Moins de 1000 \$EU dans African Reinsurance Corporation (South Africa) Limited — 7 actions ordinaires de 0,01 rand ; Sherborne Number Ten Parktown Investment Proprietary (South Africa) Limited — 40 000 actions ordinaires de 0,10 rand.

African Reinsurance Corporation (South Africa) Limited a un exercice social se clôturant le 31 décembre; African Takaful Reinsurance Company le 30 juin et Sherborne Number Ten Parktown Investments Proprietary (South Africa) Limited le 31 août.

African Reinsurance Corporation (South Africa) Limited

L'African Reinsurance Corporation (South Africa) Limited a été créée le 9 janvier 2004. La principale activité de la société est la fourniture des services de réassurance pour la zone monétaire du Rand aussi bien le Mozambique, le Botswana et l'Angola. Elle a réalisé un gain de 6 070 280 \$EU au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (2015 : une perte de 258 579 \$EU). Les activités majeures de la Société Africaine de Réassurance (Afrique du Sud) S.A sont déterminées par son Conseil d'administration sur une majorité simple des voix, chaque action disposant d'une seule voix.

Par conséquent, les Administrateurs du Groupe ont conclu que le Groupe dispose du contrôle sur African Reinsurance Corporation (South Africa) Limited, et les informations financières de cette filiale sont consolidées dans les présents états financiers.

Ci-dessous sont résumées les informations financières de la filiale :

African Reinsurance Corporation (South Africa) Limited

Résumé de l'état de la situation financière	2016 '000 \$EU	2015 '000 \$EU
Total actif	262 492	215 161
Total passif	(208 676)	(172 971)
Actifs nets	53 816	42 190

Résumé de l'état du résultat net et du revenu global

Primes nettes acquises	45 893	43 900
Résultat avant impôt	8 198	175
Impôt sur le résultat	(2 128)	(434)
Autres éléments du revenu global	-	-
Total revenu global	6 070	(259)

Résumé de l'état des flux de trésorerie

Flux de trésorerie nets provenant des opérations	8	(3 720)
Flux de trésorerie nets provenant des investissements	(253)	3 809
Variation nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie	(245)	89
(Perte)/Gain net sur actifs liquides	38	(67)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	286	264
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	79	286

African Takaful Reinsurance Company

L'African Takaful Reinsurance Company a été créée le 1er septembre 2010. La principale activité de la société est la fourniture des produits de réassurance entièrement conformes à la sharia. Elle a réalisé un bénéfice de 19 401 751 \$EU au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (décembre 2015 : bénéfice de 3 919 321 \$EU). Les activités majeures de l'African Takaful Reinsurance Company sont déterminées par son conseil d'administration sur une majorité simple des voix, chaque action disposant d'une seule voix.

Par conséquent, les Administrateurs du Groupe ont conclu que le Groupe dispose du contrôle sur l'African Takaful Reinsurance Company, et les informations financières de cette filiale sont consolidées dans les présents états financiers.

Ci-dessous, sont résumées les informations financières de la filiale :

African Takaful Reinsurance Company Limited (Suite)

	2016 '000 \$EU	2015 '000 \$EU
Résumé de l'état de la situation financière		
Total actif	59 109	92 718
Total passif	(42 928)	(80 377)
Actifs nets	102 037	12 341
Résumé de l'état du résultat net et du revenu global		
Prime nette acquise	44 738	6 441
Résultat avant impôt	19 402	3 919
Autres éléments du revenu global	-	-
Total revenu global	19 402	3 919
Résumé de l'état des flux de trésorerie		
Flux de trésorerie nets provenant des opérations	8 873	3 856
Flux de trésorerie nets provenant des investissements	1 976	448
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	-	-
Variation nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie	10 849	4 304
(Perte)/ gain nette sur actifs liquides	(10 366)	30
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	34 847	30 513
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	35 330	34 847

Sherborne Number Ten Parktown Investments Proprietary (South Africa) Limited

Sherborne Number Ten Parktown Investments Proprietary (South Africa) Limited a été acquis par la Société Africaine de Réassurance en octobre 2012. La principale activité de la société est la gestion immobilière. Elle a réalisé un bénéfice de 74 270 \$EU au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (2015: 86 578 \$EU). Les activités majeures de Sherborne Number Ten Parktown Investments Proprietary (South Africa) Limited sont déterminées par son conseil d'administration sur une majorité simple des voix, chaque action disposant d'une seule voix.

Par conséquent, les Administrateurs du Groupe ont conclu que le Groupe dispose du contrôle sur Sherborne Number Ten Parktown Investments Proprietary (South Africa) Limited, et les informations financières de cette filiale sont consolidées dans les présents états financiers.

Ci-dessous, sont résumées les informations financières de la filiale :

Sherborne Number Ten Parktown Investments Proprietary (South Africa) Limited (Continued)

	2016 '000 \$EU	2015 '000 \$EU
Résumé de l'état de la situation financière		
Total actif	2 780	2 667
Total passif	(176)	(124)
Actifs nets	2 604	2 543
Résumé de l'état du résultat net et du revenu global		
Résultat net	158	173
Résultat avant impôt	113	128
Impôt sur le résultat	(39)	(42)
Autres éléments du revenu global	-	-
Total revenu global	74	86
Résumé de l'état des flux de trésorerie		
Flux de trésorerie nets provenant des opérations	-	-
Flux de trésorerie nets provenant des investissements	-	-
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	-	-
Variation nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie	-	-
(Perte) nette sur actifs liquides	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	-	-

29 Passifs éventuels

Il n'existe pas de passifs éventuels significatifs relatifs aux litiges en cours impliquant la Société, pour lesquels une provision n'a pas été constituée dans les présents états financiers.

30 Engagements relatifs aux locations simples**Charges locatives à payer**

La Société loue des bureaux à Maurice, au Caire et en Ethiopie. Les charges contractuelles non résiliables s'établissent comme suit :

	2016 '000 \$EU	2015 '000 \$EU
1 an au plus	269	295
Plus d'un an à 5 ans	177	250
	446	545

Produits locatifs à recevoir

A la fin de la période considérée, les espaces pouvant être loués dans les immeubles du Siège ainsi que ceux des Bureaux régionaux de Nairobi et de Casablanca étaient sous contrat de location avec les créances suivantes :

	2016 '000 \$EU	2015 '000 \$EU
1 an au plus	1 082	1 121
Plus d'un an à 5 ans	720	1 542
	1 802	2 663

31 Gestion du capital

La Société n'est pas soumise à une réglementation en matière de fonds propres imposée de l'extérieur. Toutefois, elle continuera d'augmenter son capital disponible pour satisfaire aux exigences des agences de notation afin d'atteindre son objectif en matière de notation, et pour obtenir un ratio d'adéquation du capital interne raisonnable (capital disponible divisé par capital requis ajusté au risque).

Les objectifs de la Société en matière de gestion du capital sont les suivants:

- Aligner le profil de son actif sur celui du passif, en tenant compte des risques inhérents à l'industrie;
- Maintenir la solidité financière de la Société pour soutenir la croissance de ses opérations;
- Satisfaire aux exigences des compagnies qu'elle réassure et des agences de notation ;
- Appliquer la flexibilité financière en maintenant une trésorerie importante et l'accès à un certain nombre de marchés de capitaux ;
- Maintenir la capacité de la Société à verser des dividendes aux actionnaires et offrir différents avantages à d'autres parties prenantes;

- Verser des dividendes importants aux actionnaires en fixant les taux des contrats d'assurances par rapport au niveau du risque.

La Société dispose d'un certain nombre de sources de capital et essaie d'optimiser sa capacité de rétention afin de maximiser régulièrement les dividendes versés aux actionnaires. Lorsqu'elle évalue le déploiement et l'utilisation du capital, l'Africa Re ne s'intéresse pas uniquement aux sources de capital traditionnelles mais aussi à d'autres sources, y compris la rétrocession, si besoin est. La Société gère comme capital tout élément éligible au traitement de capital.

La constitution du capital gérée par la Société est présentée ci-dessous :

	2016 '000 \$EU	2015 '000 \$EU
Capital social	285 140	293 731
Prime d'émission d'actions	156 354	156 354
Autres réserves	171 719	154 329
Bénéfice non distribué	199 098	175 657
Total fonds propres	812 311	780 071

Annexe**Compte de résultat net consolidé par branche**

	Incendie et Accident '000 \$EU	Maritime et Aviation '000 \$EU	Vie '000 \$EU	Total 2016 '000 \$EU	Total 2015 '000 \$EU
Résultats techniques :					
Prime brute souscrite	504 130	93 731	44 163	642 024	689 291
Prime brute acquise	512 233	99 889	41 542	653 664	692 179
Rétrocession	(41 985)	(43 414)	(733)	(86 132)	(101 359)
Prime nette acquise	470 248	56 475	40 809	567 532	590 820
Commissions & charges	8 554	2 045	125	10 724	17 316
Sinistres bruts payés	(269 980)	(21 942)	(21 811)	(313 733)	(346 177)
Charge de sinistres brute	(269 864)	(49 634)	(23 784)	(343 282)	(338 703)
Déduire : Part des rétrocessionnaires	5 711	21 432	175	27 318	27 493
Charge de sinistres nette	(264 153)	(28 202)	(23 609)	(315 964)	(311 210)
Coût d'acquisition	(135 463)	(20 602)	(8 841)	(164 906)	(179 216)
Frais de gestion	(31 905)	(6 122)	(3 323)	(41 350)	(40 071)
Bénéfice de souscription	47 281	3 594	5 161	56 036	77 639
Produits de placements et autres revenus nets				46 201	26 754
Gain/(Perte) de change réalisé				132	(273)
Bénéfice avant impôt sur le revenu				102 369	104 120
Impôt sur le résultat				(2 167)	(475)
Bénéfice de l'exercice				100 202	103 645

